



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Décembre 2023

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT – COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES, LETTRE D'INTENTION, MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE, ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- **Un communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration et résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées le 14 décembre 2023 lors de son examen du rapport des services sur les questions liées à l'arrangement avec le FMI.
- **Le rapport des services** préparé par une équipe du personnel du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 14 décembre 2023, à la suite de discussions sur les développements et politiques économiques avec les responsables de la République Démocratique du Congo qui se sont terminées le 31 octobre 2023. Sur la base des informations disponibles au moment de ces échanges, le rapport a été finalisé le 4 décembre 2023.
- Une **lettre d'intention**.
- Un **Mémoire de politiques économiques et financières**.
- Un **Protocole d'accord technique**.
- **Une déclaration de l'administrateur** pour la République démocratique du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington D.C.



Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord de facilité élargie de crédit avec la République démocratique du Congo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le Conseil d'administration du FMI a achevé la cinquième revue de l'accord de facilité élargie de crédit avec la République démocratique du Congo. La décision permet un décaissement immédiat de 202,1 millions de dollars en faveur des réserves internationales, afin de poursuivre la constitution des réserves internationales.*
- *Malgré la situation socio-politique et sécuritaire difficile, les autorités restent engagées à préserver les objectifs du programme, notamment en limitant les dérapages macroéconomiques et en continuant de mettre en œuvre le programme de réformes économiques.*
- *Bien que la croissance demeure résiliente, les pressions budgétaires, de dépréciation et inflationnistes sont élevées. Ce contexte macroéconomique difficile appelle à des politiques budgétaires prudentes, notamment la limitation des dépenses non essentielles et l'amélioration de l'efficacité des dépenses, de la gouvernance et de la transparence. Des efforts pour renforcer la mise en œuvre de la politique monétaire sont également nécessaires.*

Washington, DC – 14 décembre 2023 : Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la République démocratique du Congo (RDC), approuvé le 15 juillet 2021 (voir [CP 21/217](#)). L'achèvement de la cinquième revue permet un décaissement immédiat équivalent à 152,3 millions de DTS (environ 202,1 millions de dollars) afin de soutenir les besoins de la balance des paiements, portant le décaissement total à ce jour à 913,8 millions de DTS (environ 1219,1 millions de dollars).

La situation socio-politique et sécuritaire est de plus en plus complexe, reflétant les prochaines élections générales du 20 décembre, 2023 et le conflit en cours dans l'est de la RDC. Malgré ce contexte, l'économie demeure résiliente, avec une croissance du PIB réel projetée à 6,2 % en 2023, soutenue par un secteur extractif toujours dynamique malgré les chocs négatifs des termes de l'échange. La forte dépréciation du franc congolais a eu un impact sur l'inflation, qui a atteint 23,3 % en glissement annuel en juillet 2023, avant de diminuer modérément à la suite des mesures prises par la Banque centrale du Congo (BCC). Le déficit du compte courant reste élevé, en raison de la détérioration des termes de l'échange et de l'augmentation plus importante que prévue des importations. L'accumulation de réserves internationales a ralenti en raison d'un manque à gagner de recettes minières libellées en dollars et des interventions effectuées par la BCC pour parer les pressions à la dépréciation du taux de change. Étant donné un espace budgétaire limité en raison de la sous-performance des recettes, les dépenses ont été réorientées vers la sécurité et les élections au détriment du règlement des arriérés, et le déficit fiscal intérieur de 2023 est projeté à 0,8 % du PIB. La politique budgétaire se concentrera sur la mobilisation des recettes

et sera soutenue par des progrès dans les réformes de la gestion des finances publiques et des investissements.

Les progrès réalisés dans le cadre du programme FEC ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation (CR) à fin juin 2023 ont été respectés sauf un : le CR sur le solde budgétaire intérieur n'a pas été atteint en raison de la sous-performance des recettes du gouvernement central et d'ajustements insuffisants des dépenses. Le CR continu sur l'introduction de nouvelles pratiques de change multiples n'a pas non plus été respecté. Tous les objectifs indicatifs (OI) à fin juin 2023 ont été atteints, sauf deux : celui lié au plancher des dépenses sociales et celui lié au plancher des recettes du gouvernement central. Les réformes structurelles avancent, bien qu'à un rythme plus lent : sur les neuf repères structurels, six ont été atteints, deux ont été mis en œuvre avec des retards, et le dernier concernant la recapitalisation de la banque centrale a été partiellement atteint et reporté.

À la conclusion de la discussion du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La croissance de la République démocratique du Congo reste résiliente malgré les chocs négatifs des termes de l'échange et la crise sécuritaire et humanitaire liée au conflit armé dans l'est. Malgré les efforts de la Banque centrale du Congo (BCC) pour freiner l'inflation, la dépréciation et les pressions inflationnistes persistent. Malgré ces difficultés, la performance au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) reste globalement satisfaisante. Même si les perspectives de croissance restent favorables pour 2023 et 2024, les risques sont fortement orientés à la baisse, en raison de la poursuite des combats dans l'est du pays, des mécontentements potentiels par rapport au processus électoral et des chocs défavorables des termes de l'échange. »

« Le déficit budgétaire intérieur de 2023, bien que plus étroit qu'en 2022, devrait se creuser par rapport à la quatrième revue en raison de recettes inférieures aux prévisions et d'un ajustement insuffisant des dépenses, qui ont été réorientées vers la sécurité et les élections. La mobilisation continue des recettes, la maîtrise des dépenses – notamment grâce à la suppression progressive des subventions aux carburants – et l'amélioration de l'efficacité de la chaîne des dépenses sont essentielles pour créer un espace pour les dépenses sociales, les investissements prioritaires et l'apurement des arriérés. Les réformes qui renforcent la gouvernance et la transparence budgétaires, améliorent la crédibilité budgétaire et limitent le recours aux procédures d'urgence et les dérapages dans la gestion de la trésorerie devraient se poursuivre afin de renforcer les cadres de gestion des finances publiques et des investissements publics. »

« Au-delà de la volonté de la banque centrale de resserrer sa politique monétaire, le renforcement du cadre de mise en œuvre de la politique monétaire est essentiel pour parvenir à la stabilité des prix et renforcer l'attractivité du franc congolais. La poursuite des efforts visant à accumuler des réserves tout en préservant le rôle d'amortisseur du taux de change est primordiale pour renforcer la résilience extérieure. Les efforts visant à renforcer la gouvernance et les sauvegardes de la BCC et à garantir sa capitalisation adéquate doivent se poursuivre ».

« Faire progresser les réformes visant à améliorer la gouvernance et la transparence, y compris dans le secteur minier, renforcer les cadres de lutte contre la corruption et de LBC/FT et améliorer le climat des affaires sont essentiels pour soutenir le développement du secteur privé et promouvoir une croissance diversifiée, durable et inclusive. »

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022-25

	2022	2023		2024		2025	
	Est.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB et prix							
PIB réel	8.8	6.8	6.2	4.7	4.8	5.3	5.6
PIB (industries extractives)	22.2	11.7	9.1	4.3	4.4	4.0	6.4
PIB (hors industries extractives)	3.1	4.4	4.7	4.9	5.0	6.1	5.3
Déflateur du PIB	5.0	11.4	16.7	6.6	13.0	6.2	8.1
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	9.3	14.8	19.4	7.1	14.7	7.1	8.5
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	13.1	11.5	20.8	7.1	11.6	7.0	7.0
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	-7.0	22.9	29.8	8.9	10.7	14.1	13.2
Avoirs intérieurs nets	10.4	-6.0	2.4	4.2	10.0	-0.7	2.8
Crédit intérieur	16.7	12.4	28.5	6.2	12.6	7.8	11.0
Monnaie au sens large	3.5	16.9	32.3	13.1	20.7	13.4	16.0
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Situation financière de l'administration centrale							
Recettes et dons	16.9	14.8	14.3	16.5	14.9	16.8	14.7
Dépenses	17.5	16.1	15.9	17.6	16.3	18.2	15.8
Solde budgétaire intérieur	-1.2	-0.5	-0.8	-0.2	-0.6	-0.2	-0.4
Investissement et épargne							
Épargne nationale brute	6.8	4.6	5.1	7.9	6.8	12.0	9.3
Investissement	11.8	10.1	10.4	11.8	10.8	14.8	12.6
Hors secteur public	8.0	6.0	6.0	6.0	6.0	8.0	8.0
Balance des paiements							
Exportations de biens et services	42.1	42.8	42.5	41.1	39.6	38.9	37.2
Importations de biens et services	46.9	48.2	48.0	45.6	45.2	43.2	42.6
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-5.0	-5.5	-5.3	-3.9	-4.1	-2.8	-3.2
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-6.1	-6.3	-6.1	-5.0	-5.4	-4.2	-4.6
Réserves officielles brutes (en semaines des importations)	8.3	10.0	9.6	10.2	10.4	11.2	11.0
Dette du secteur public							
Service de la dette en pourcentage des recettes publiques	7.0	7.4	8.3	6.1	7.4	6.1	7.3

Sources: autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

4 décembre 2023

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. Malgré les effets persistants du conflit armé dans l'est du pays sur la situation sécuritaire et humanitaire, et à l'approche des élections prévues le 20 décembre 2023, les autorités restent déterminées à préserver les objectifs du programme, notamment en évitant les dérapages macroéconomiques et en poursuivant la mise en œuvre du programme de réformes économiques.

Résultats du programme. Les autorités ont respecté tous les critères de réalisation (CRs) à fin juin 2023, à l'exception d'un seul. Le CR relatif au solde budgétaire intérieur n'a pas été respecté en raison d'une insuffisance de recettes et de la réorientation des dépenses en priorité vers les enjeux d'ordre sécuritaire et électoral plutôt que vers le remboursement des arriérés intérieurs. Le CR continu sur les pratiques des taux de change multiples n'a également pas été respecté. Sans mettre en péril les principaux objectifs du programme, l'agenda des réformes structurelles a ralenti durant le cycle électoral : six repères structurels ont été satisfaits sur neuf, deux l'ont été avec retard et le dernier, relatif à la recapitalisation, a été partiellement satisfait et reprogrammé.

Principales mesures du programme. Les entretiens ont été axés sur la discipline budgétaire qui doit être maintenue en maîtrisant les dépenses non essentielles et sur la poursuite des réformes visant à renforcer le processus budgétaire, à améliorer la gouvernance des finances publiques et à accroître l'efficacité des dépenses. D'autres questions ont été abordées, notamment les mesures monétaires pour endiguer les pressions inflationnistes, la nécessité de renforcer le cadre de mise en œuvre de la politique monétaire afin d'améliorer sa transmission, les réformes du secteur financier et les progrès en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
 (département
 Afrique), **Geremia**
Palomba
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 18 au 31 octobre 2023 à Kinshasa. L'équipe des services du FMI était composée de C. Ahokossi (chef de mission), G. Nolin, M. Oikonomou et M. Pohl (tous du département Afrique), J. Boussard (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), G. Leost (représentant résident) et E. Gbadi et H. Katuala (économistes locaux). M. Nkusu (bureau des administrateurs, OEDAF) a participé aux réunions. La mission a rencontré le Directeur de cabinet du Président de la République, Guylain Nyembo Mbwizya, le vice-Premier ministre et ministre de l'Économie Vital Kamerhe, le vice-Premier ministre et ministre de la Fonction publique Jean-Pierre Lihau, le ministre des Finances Nicolas Kazadi, la ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale Claudine Ndusi Ntembe, le vice-ministre du Budget Elysée Bokumuamua Maposo, la vice-ministre des Finances O'Neige N'Sele Mimpa, la gouverneure de la Banque centrale du Congo Malangu Kabedi Mbuyi, ainsi que d'autres hauts responsables, des partenaires de développement et des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. Mme Abu Sharar a contribué à l'élaboration du présent document.

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE	4
RÉSULTATS DU PROGRAMME	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
ENTRETIENS	8
A. Politique budgétaire : maintenir la stabilité et accélérer les réformes structurelles	8
B. Politiques monétaire et financière : maintenir le resserrement de la politique monétaire et progresser en matière de sauvegardes	14
C. Réformes structurelles visant à encourager la diversification de l'économie et l'activité du secteur privé.....	18
MODALITÉS DU PROGRAMME ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel, 2018-23	23
2. Évolution du secteur extérieur, 2018-23	24
3. Évolution du secteur budgétaire, 2018-23	25
4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2018-23	26

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022-28	27
2. Balance des paiements, 2022-28	28
3a. Opérations de l'administration centrale, 2022-28 (en milliards de CDF)	29
3b. Opérations de l'administration centrale, 2022-28/ (en pourcentage du PIB)	30
4. Situation des institutions de dépôts, 2022-28	31
5. Indicateurs de solidité financière, 2020-23	32
6. Capacité à rembourser le FMI, 2022-34	32
7. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022-24	33
8. Sources et besoins de financement extérieur, 2022-28	34
9. Programme d'emprunts extérieurs, 2023-24	34
10. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit	35

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	36
II. Évaluation du secteur extérieur	39

APPENDICE

I. Lettre d'intention	44
Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières	47
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	82

CONTEXTE

1. Les autorités restent attachées aux priorités du programme malgré un contexte sociopolitique et sécuritaire de plus en plus difficile. Des élections présidentielles et législatives sont prévues le 20 décembre 2023. Le conflit dans l'est du pays constitue toujours une sérieuse source d'instabilité et une crise humanitaire, sur fond de critiques récurrentes à l'encontre de la mission de maintien de la paix des Nations Unies (MONUSCO)¹. En réaction, les autorités ont intensifié le recrutement et les opérations militaires, dans un contexte de regain inquiétant de violences par des groupes armés. La RDC reste le pays d'Afrique qui compte le plus grand nombre de déplacés internes, passant de 5,76 millions à la fin de 2022 à 6,04 millions à la fin d'octobre 2023, selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les dépenses relatives aux élections et à la sécurité exercent une pression sur les finances publiques, mais les autorités sont toutefois déterminées à préserver les objectifs du programme, notamment en mettant en œuvre des politiques globalement conformes au cadre macroéconomique convenu et en accélérant le programme de réformes.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

2. La croissance reste résiliente, portée par une solide activité minière. À fin septembre, les exportations cumulées de cuivre ont progressé de 13 % en glissement annuel, tandis que les exportations de cobalt ont régressé de 4 % en glissement annuel en raison d'un fort ralentissement des prix. En dépit des conditions de marchés peu favorables, notamment dans le secteur du cobalt, l'activité devrait légèrement se renforcer au quatrième trimestre 2023, grâce à la libération des stocks de cuivre et de cobalt en provenance d'une grande mine frappée d'interdiction d'exportation jusqu'en mai, et à la poursuite de l'exploitation des autres mines. L'activité non extractive a été plus forte que prévu, en particulier dans le secteur de la construction et des travaux publics, et a également soutenu la croissance².

3. Une forte dépréciation du franc congolais au troisième trimestre 2023 a alimenté l'inflation et poussé la Banque centrale du Congo (BCC) à prendre des mesures. Les taux de change indicatif et parallèle se sont dépréciés respectivement de 28,4 % et 21,3 % par rapport au dollar entre la fin 2022 et la fin octobre³. Cette dépréciation s'est répercutée sur les prix intérieurs et l'inflation a atteint 23,3 % en juillet, les prix des denrées alimentaires et de l'énergie étant parmi les

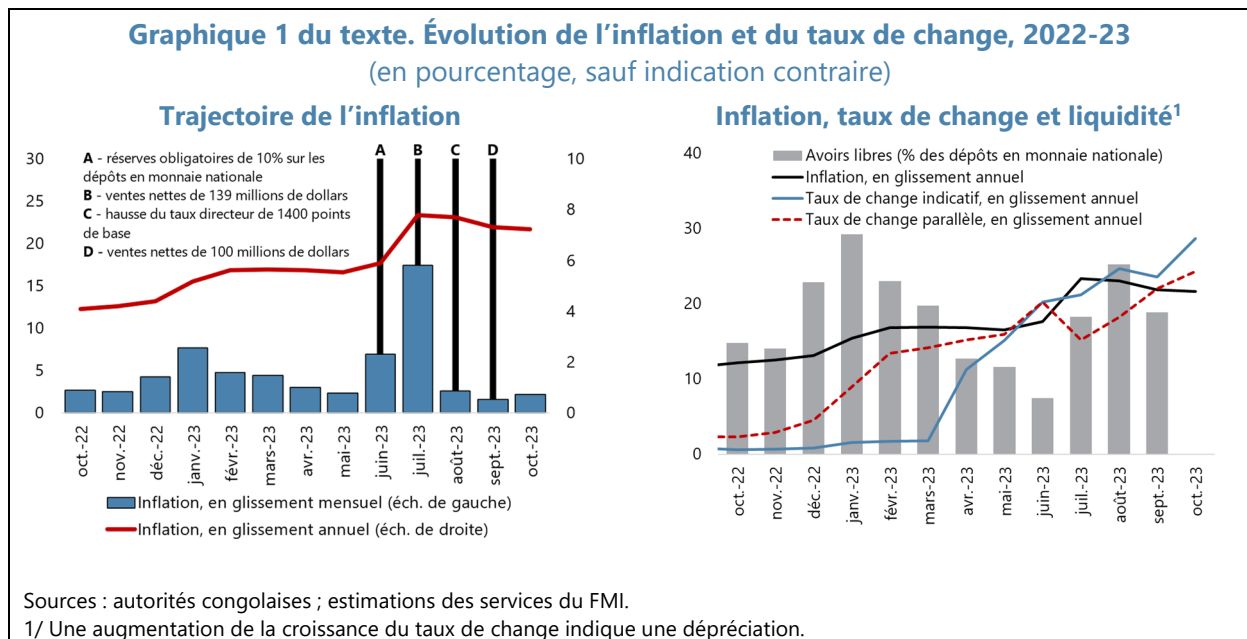
¹ Au moins 50 personnes ont été tuées le 30 août 2023 à Goma, lorsque des soldats congolais ont brutalement mis fin à une manifestation contre la MONUSCO.

² L'activité de construction est essentiellement portée par la mise en œuvre du Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) en 2023, avec la construction d'écoles, de centres de santé et de bâtiments administratifs.

³ Les facteurs à l'origine de cette dépréciation sont notamment l'effet décalé des remboursements élevés d'arriérés à la fin de 2022 combinés aux considérables retraits de liquidités en CDF auprès de la BCC, l'accélération des dépenses budgétaires au troisième trimestre de 2023 et l'accroissement de l'aversion au risque à l'approche des élections.

plus touchés (graphique 1)⁴. En réponse, la BCC a vendu 239 millions de dollars de réserves de change sur une base nette au troisième trimestre 2023, a relevé son taux directeur de 11 à 25 % et a augmenté le coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie locale de 0 à 10 %. Par la suite, l'inflation a légèrement reculé pour se situer à 21,7 % en glissement annuel à fin octobre.

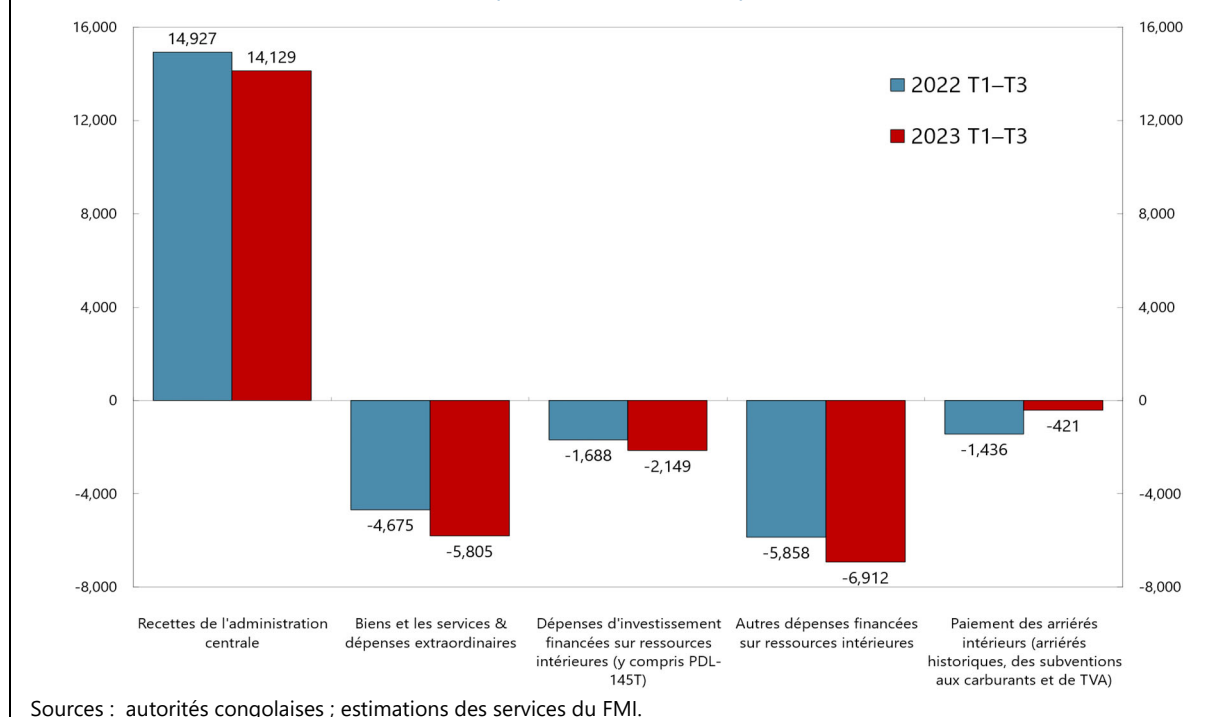
4. Les recettes se sont considérablement affaiblies jusqu'à la fin du troisième trimestre 2023, tandis que les dépenses en biens et services se sont accélérées. À la suite de la baisse des prix du cobalt et de la diminution des impôts exceptionnels, les recettes ont enregistré un manque à gagner considérable de 1,3 % du PIB par rapport aux prévisions de la quatrième revue. Face à de fortes pressions sur les dépenses et à un financement plus limité, les autorités ont choisi de privilégier les dépenses en biens et services, en partie constituées de paiements liés au conflit, et de préserver l'investissement, au détriment des paiements d'arriérés, qui ont nettement diminué. Les autres catégories de dépenses n'ont pas été sensiblement différentes des niveaux enregistrés au cours de la même période en 2022 (voir graphique 1 du texte). Le déficit budgétaire intérieur s'est donc creusé pour atteindre 1,0 % au troisième trimestre 2023.



5. Le déficit des transactions courantes est resté élevé, avec une accumulation de réserves plus lente que prévu. Les prix des exportations de cobalt, et dans une moindre mesure, de cuivre, ont continué de baisser par rapport à leur pic de 2021 et dans la mesure où les importations ont augmenté plus que prévu, le déficit des transactions courantes s'est creusé pour s'établir à 5,8 % du PIB au premier semestre 2023. L'accumulation de réserves de change au premier semestre 2023 a été ralentie par l'insuffisance de recettes publiques en devises. Au troisième trimestre 2023, la vente nette de 239 millions de dollars par la BCC a été compensée en partie par le don budgétaire de 500

⁴ La dépréciation est un facteur essentiel de l'inflation en raison du niveau élevé de la transmission des mouvements de change aux prix (à titre indicatif, la corrélation entre l'inflation et la dépréciation du taux de change indicatif et parallèle est de 0,87 et 0,92 respectivement depuis la fin de 2021 jusqu'à ce jour).

Graphique 2 du texte. Exécution budgétaire à la fin du troisième trimestre, 2022 et 2023
(en milliards de CDF)



millions de dollars de la Banque mondiale en juillet 2023. Les réserves internationales brutes sont ainsi passées de 4,5 milliards de dollars à fin 2022, à 4,9 milliards de dollars à fin octobre 2023 (soit 2 mois d'importations).

6. La rentabilité des banques et le crédit au secteur privé se sont améliorés, mais la croissance des dépôts en monnaie nationale reste faible. Grâce à la hausse des taux d'intérêt en dollars, les rendements des actifs et les marges d'intérêt nettes des banques ont considérablement augmenté. Sur les neuf premiers mois de l'année, les dépôts en monnaie nationale ont diminué de 12 %, tandis que les dépôts en devises ont augmenté de 7 % (mesurés en dollars). Sur la même période et mesurés en dollars, les avoirs extérieurs nets des banques () ont diminué de 6 % en glissement annuel, les crédits des banques à l'administration centrale ont légèrement diminué (de 4 %), tandis que les crédits au secteur privé sont restés solides, augmentant de 17,2 %.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

7. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants dans la mesure où, à l'exception d'un seul critère de réalisation (CR), tous les autres ont été respectés à fin juin 2023 (tableau 9). Le CR relatif au solde budgétaire intérieur a été manqué (tableau 1 du texte) et les recettes de l'administration centrale ont été inférieures de 1,3 % du PIB au plancher fixé pour l'objectif indicatif. Cette insuffisance de recettes, ainsi que les pressions exercées sur les dépenses en faveur de la sécurité et des élections et le manque d'ajustements des dépenses dans d'autres domaines, sont les raisons pour lesquelles ce critère de réalisation a été manqué. Les autorités ont

mis en œuvre des mesures correctrices pour remédier à ce manquement (MPEF, §6). Le critère de performance continue interdisant la pratique de taux de change multiples (PTCM) a été manqué en raison de l'introduction d'une mesure temporaire engendrant une PTCM au troisième trimestre de 2023 (MPEF, §30). Malgré une accumulation de réserves inférieure aux prévisions, le plancher du critère de réalisation relatif aux réserves internationales nettes a été respecté après ajustement pour tenir compte du retard de décaissement de l'appui budgétaire de la Banque mondiale, qui s'est produit en juillet. Dans la mesure où 80 % des dépenses programmées ont été exécutées, l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été respecté (tableau 2 du texte)⁵.

Tableau 1 du texte. RDC : critère de réalisation du solde budgétaire intérieur, à fin juin 2023
(en milliards de CDF)

	Rapport n°23/244	Ajusté	Réalisation Préliminaire	Statut
Plancher sur les recettes de l'administration centrale (OI)	10,723		8,646	Non satisfait
Plancher du solde budgétaire intérieur (CR)	-430	1,468	-526	Non satisfait
Paiement des arriérés intérieurs	1,093		182	
Investissements sur ressources intérieures	1,959		971	

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 2 du texte. RDC : objectifs indicatifs relatifs aux dépenses sociales
(en milliards de CDF)

	déc.-22		juin-23		déc.-23
	Proposé	Réalisation	Proposé	Réalisation	Proposé
SRMNEA-N et programme de santé de base	21.2	15.5	13.3	13.3	26.5
Cofinancement GAVI et vaccins traditionnels ¹	36.5	36.9	20.3	20.3	32.3
Cofinancement TB/Paludisme/VIH Sida	18.7	3.1	8.2	-	16.4
Total	76.4	55.5	41.8	33.6	75.2

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ La Banque mondiale assure le financement de vaccins traditionnels en 2021-22.

8. Le programme de réformes structurelles poursuit sa progression (MPEF, tableau 2). Sur les neuf repères structurels (RS), trois n'ont pas été respectés :

Le décret relatif aux PPP (**RS à fin juin 2023**) a été signé le 26 octobre 2023.

Le manuel d'exécution budgétaire a été mis à jour, mais le décret d'accompagnement sur la comptabilité publique précisant les dépenses admissibles aux procédures d'urgence (**RS à fin juillet 2023**) a été signé le 24 octobre 2023, avec entrée en vigueur immédiate.

Le protocole d'accord sur la recapitalisation de la BCC (**RS à fin septembre 2023**) a été retardé. Toutefois, un protocole d'accord a été signé le 20 novembre 2023 pour le transfert de 213 milliards de CDF en capital social, à décaisser en 2024-25 (MPEF, §33). Le passage de la BCC aux normes IFRS (**RS à fin mai 2024**) donnera lieu à une nouvelle évaluation des besoins de recapitalisation de la

⁵ Bien qu'il ait été manqué, cet objectif indicatif (qui avait été défini en coopération avec les partenaires du secteur de la santé) peut néanmoins être considéré comme un succès, car il a incité les pouvoirs publics à s'approprier les trois programmes qui ne bénéficiaient d'aucun financement public avant l'accord au titre de la FEC.

BCC, qui servira de base à un futur protocole d'accord visant à recapitaliser entièrement la banque centrale conformément à sa loi organique.

PERSPECTIVES ET RISQUES

9. Les perspectives à court et à moyen terme restent positives (tableau 3 du texte). La croissance du PIB est prévue pour 2023 à 6,2 % (contre 6,8 % au moment de la quatrième revue), sous l'effet d'une activité soutenue, bien qu'inférieure aux prévisions, dans le secteur extractif. Pour 2024, la croissance devrait se situer à 4,8 %, légèrement inférieure aux prévisions des autorités, à mesure que la production minière se stabilisera. La croissance du PIB devrait s'établir en moyenne à 5,1 % au cours de la période 2024-28, grâce à la croissance soutenue du secteur extractif et à l'accélération progressive de la croissance du secteur non extractif. L'inflation devrait diminuer en 2024 pour se situer à 11,6 % et revenir progressivement à l'objectif de 7 % de la BCC d'ici à 2025. Le déficit des transactions courantes devrait être de 5,3 % du PIB en 2023, car les termes de l'échange négatifs continuent de peser sur la balance commerciale, mais il devrait se redresser à moyen terme et permettre d'assurer la couverture des réserves internationales brutes, qui devrait passer à trois mois d'importations d'ici à 2028. Selon l'analyse de viabilité de la dette de juin 2023, la RDC reste exposée à un risque modéré de surendettement, avec une marge de manœuvre pour absorber les chocs ; depuis cette évaluation, le cadre macroéconomique à moyen terme n'a fait l'objet que de modifications limitées.

10. Ces perspectives sont soumises à des risques prononcés de détérioration (annexe 1). Sur le plan intérieur, les risques sont liés à la poursuite des combats dans l'est du pays et aux mécontentements éventuels pendant ou après le processus électoral, qui pourraient perturber l'activité économique et inverser la dynamique de réformes. Sur le plan extérieur, les risques sont liés à de nouvelles pressions inflationnistes provenant de la volatilité des prix du pétrole et des denrées alimentaires. En outre, un ralentissement brutal de la croissance en Chine et une intensification des conflits régionaux, notamment de la guerre de la Russie en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, pourraient continuer de faire baisser les exportations et les recettes budgétaires de la RDC et augmenter ses importations, avec de sérieuses conséquences pour le budget et la position extérieure du pays. Compte tenu de ces incertitudes, il est important que les autorités maintiennent des politiques macroéconomiques prudentes afin de préserver la stabilité macroéconomique.

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

A. Politique budgétaire : maintenir la stabilité et accélérer les réformes structurelles

11. Les autorités prennent des mesures pour accroître plus rapidement les recettes, bien que les effets ne soient attendus qu'à partir de 2024 (MPEF, §6, 16, 17). Comparativement à la quatrième revue, les prévisions de recettes publiques pour fin 2023 ont été revues à la baisse de 1 649 milliards de CDF (environ 1,0 point de pourcentage du PIB révisé), car les autorités n'ont pas

pu compenser les effets de la diminution des recettes minières⁶. Les mesures qu'elles ont prises pour recouvrer les taxes exceptionnelles de 2021 devraient rapporter environ 300 millions de dollars d'ici à la fin de l'année. Dans le même temps, les autorités ont pris les mesures suivantes pour améliorer :

le recouvrement de la TVA : l'objectif étant de mettre en service le système normalisé de facturation de la TVA à partir de janvier 2024. À cet égard, les règlements d'application du décret relatif à la TVA normalisée ont été signés en octobre et l'acquisition et le déploiement du nouveau système de TVA prévu avant la fin de l'année 2023.

les contrôles de la quantité et de la qualité des exportations minières : les autorités ont mis en place le 2 novembre un nouveau laboratoire chargé de contrôler la quantité et la qualité des exportations minières. Jusqu'à présent, les autorités tenaient essentiellement compte des volumes d'exportations minières déclarés par les exploitants et avaient peu de moyens de les vérifier et de les valider.

les capacités de prévoir les recettes et de réduire la procyclicité des dépenses : à cet égard, une feuille de route a été adoptée en novembre 2023 pour guider le passage à un cadre budgétaire à moyen terme axé sur les ressources naturelles, en ajoutant notamment la définition et l'inclusion dans les documents budgétaires d'un solde budgétaire hors industries extractives, après l'assistance technique du FMI prévue en mars 2024.

12. Les pressions sur les dépenses devraient rester élevées et il sera essentiel d'établir des priorités dans ce domaine. Les pressions exercées sur les dépenses proviennent essentiellement : i) des élections, dont le budget a augmenté pour atteindre 0,7 % du PIB, contre 0,3 % au moment de la quatrième revue ; ii) des mesures sécuritaires exceptionnelles ; et iii) des dépenses d'investissement, notamment celles liées au PDL-145T, un projet de développement en partie financé par l'allocation de DTS de 2021⁷. Pour permettre d'effectuer les dépenses prioritaires au quatrième trimestre 2023, les autorités limiteront les dépenses courantes à 2 % du PIB (contre une moyenne trimestrielle de 2,5 % en 2023). Le remboursement des arriérés intérieurs sera essentiellement limité à 140 millions de dollars au titre des arriérés de subventions pétrolières (\$13), et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures seront ralenties.

13. Malgré des remboursements moins élevés que prévu en 2023, le stock d'arriérés devrait se stabiliser. Même s'il est probable que le paiement des arriérés intérieurs reste faible en 2023, les réformes entreprises dans le cadre de l'accord au titre de la FEC ont permis d'éviter une nouvelle accumulation significative d'arriérés (tableau 4 du texte) :

⁶ Recettes publiques à l'exclusion des dons, des comptes spéciaux et des budgets annexes (définition de l'objectif indicatif, tableaux 3a et 3b). La perte de recettes est de 1,5 % du PIB entre la 4e et la 5e revues, si la révision du PIB n'est pas prise en compte.

⁷ Voir Encadré 1 du CR n° 23/244 pour plus de détails sur le PDL-145. Le rapport d'exécution du PDL-145T à fin 2022 est disponible ici : <https://finances.gouv.cd/annonces/titre-rapport-de-suivi-de-lexecution-du-pdl-145t-a-fin-decembre-2022-76>

L'instauration en 2022 du système d'autoliquidation de la TVA a mis un terme à l'accumulation d'arriérés de TVA aux douanes.

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Rapport n°23/244	Prél.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	8.9	8.8	6.8	6.2	4.7	4.8	5.6	5.2	5.7	4.4
dont: industries extractives	22.6	22.2	11.7	9.1	4.3	4.4	6.4	4.8	5.6	1.0
Déflateur du PIB (variation en %)	6.3	5.0	11.4	16.7	6.6	13.0	8.1	6.4	6.2	6.0
Inflation de l'IPC, moyenne (en %)	9.3	9.3	14.8	19.4	7.1	14.7	8.5	7.0	7.0	7.0
Inflation de l'IPC, fin de période (en %)	13.1	13.1	11.5	20.8	7.1	11.6	7.0	7.0	7.0	7.0
Solde budgétaire global (en % du PIB), base caisse	-1.2	-1.2	-0.5	-0.8	-0.2	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Dette publique extérieure (en % du PIB)	15.5	15.0	17.2	17.8	17.2	17.0	16.0	15.1	14.0	13.2
Solde du compte courant (en % du PIB)	-5.3	-5.0	-5.5	-5.3	-3.9	-4.1	-3.2	-2.8	-2.4	-2.9
Réserves internationales brutes (en semaines d'importations)	7.9	8.3	10.0	9.6	10.2	10.4	11.0	11.7	12.3	13.0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

	fin 2022		fin 2023 (proj.)	
	(en Mio de dollars)	(% du PIB)	(en Mio de dollars)	(% du PIB)
Banque Centrale du Congo ^{1/}	1,988	3.0	1,548	2.3
Avances	862	1.3	585	0.9
Titres du Trésor	1,126	1.7	963	1.4
Arriérés historiques	2,400	3.6	2,585	3.8
Certifiés, en attente de validation	886	1.3	1,052	1.6
Certifiés et validés	1,514	2.3	1,533	2.3
<i>Petites créances</i>			99	0.1
<i>Réclamations importantes</i>			970	1.4
<i>Protocoles d'accord</i>	406	0.6	464	0.7
Arriérés récents	1,089	1.7	1,066	1.6
TVA (de douane)	670	1.0	644	1.0
Subventions aux carburants	418	0.6	423	0.6
Total	5,476	8.3	5,200	7.7

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.
1/ Les arriérés de la BCC sont libellés en francs congolais.

Les augmentations successives des prix à la pompe (notamment une hausse des prix des carburants de l'ordre de 7 à 11 % le 24 octobre 2023, graphique 3 du texte) ont permis de compenser les effets de la hausse des cours mondiaux du pétrole et de la dépréciation du taux de change. Ces hausses de prix devraient limiter les nouveaux passifs envers les distributeurs de produits pétroliers à 160 millions de dollars en 2023 et à 100 millions de dollars en 2024, contre 447 millions de dollars en

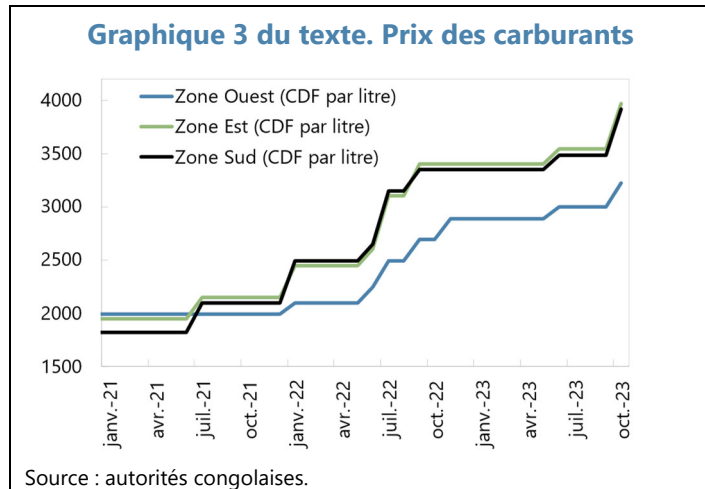
2022. Un paiement de 140 millions de dollars aux distributeurs de produits pétroliers est attendu au quatrième trimestre 2023.

La mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, adoptée en mai 2023, a été retardée en partie en raison de contraintes budgétaires, mais devrait commencer en 2024⁸. Les paiements ad hoc d'arriérés intérieurs effectués en dehors de cette stratégie (348 milliards de CDF, soit

environ 140 milliards de dollars, en 2023) nuisent à sa crédibilité. Pour remédier à ces problèmes, les autorités ont adopté en novembre un calendrier de mise en œuvre de la stratégie de remboursement des arriérés (MPEF, §20) selon lequel : i) les créances inférieures à 300 000 dollars (pour un total de 99 millions de dollars) et les montants résiduels sur les créances élevées seront payés en avril 2024 ; ii) les créances élevées seront titrisées en mars 2024, la première opération de rachat étant prévue pour juillet 2024 ; iii) le paiement des arriérés faisant l'objet de protocoles d'accord reprendra en mai 2024. Pour mettre en œuvre cette stratégie, il a fallu renforcer la capacité institutionnelle de gestion de la dette, qui est facilitée par un conseiller régional en gestion de la dette.

L'absence de financement monétaire, le remboursement des avances antérieures de la BCC conformément au protocole d'accord signé et les recapitalisations partielles de la BCC prévues à hauteur de 213 milliards de CDF.

14. Ces mesures relatives aux recettes et aux dépenses contribueront à dégager un excédent budgétaire intérieur au quatrième trimestre 2023, reflétant ainsi la politique de resserrement mise en place par les autorités. Toutefois, sur l'ensemble de l'année, le déficit budgétaire intérieur serait en hausse de 0,3 % du PIB par rapport à la prévision du quatrième revue (MPEF, §13). Malgré les pressions exercées, les dépenses restent limitées par les ressources disponibles, reflétant un marché financier national encore embryonnaire et l'interdiction du financement monétaire—mesure de sauvegarde essentielle et réussite cruciale du programme. Compte tenu de l'insuffisance de recettes et de l'augmentation des dépenses, notamment d'investissement, le déficit budgétaire intérieur pour 2023 devrait atteindre 0,8 % du PIB (contre 0,5 % du PIB lors de la quatrième revue). Les autorités sollicitent une modification du CR correspondant (tableau 1 du texte et graphique 4 du texte). Le resserrement de l'orientation budgétaire au quatrième trimestre 2023, marqué par un excédent budgétaire intérieur de 0,2 % du PIB, rassure quant aux intentions des pouvoirs publics.



⁸ Cette stratégie relative aux arriérés intérieurs couvre les arriérés hérités du passé qui remontent jusqu'en 1971.

15. Le projet de loi de finances 2024 est globalement conforme aux objectifs du programme, malgré le recalibrage de plusieurs éléments pour tenir compte des évolutions récentes (MPEF, §14). Ce projet de loi, qui a été approuvé par les deux chambres du Parlement et sera promulgué d'ici le 15 décembre, repose sur des hypothèses optimistes de croissance et d'inflation, mais sur des prévisions crédibles de recettes. Celles établies par les services du FMI, sont légèrement inférieures, tenant compte d'hypothèses macroéconomiques plus prudentes (notamment concernant la croissance du secteur extractif), de la baisse des impôts exceptionnels et des transferts aux comptes spéciaux (§16) ; l'accroissement des recettes par l'administration centrale devrait être très modeste pour s'établir à 11,4 % du PIB en 2024, soit en baisse par rapport aux 14,3 % prévus lors de la quatrième revue et en légère hausse par rapport aux 11,3 % prévus en 2023. La forte variation par rapport à la quatrième revue s'explique par les effets négatifs de la révision à la baisse des prix des principaux produits de base exportés par le pays sur les recettes provenant du secteur minier. Pour s'adapter à cette baisse des recettes, les dépenses courantes ont été limitées à 10,3 % du PIB, notamment la masse salariale à 4,2 % du PIB, conformément au programme ; les dépenses en biens et services, qui semblaient avoir été sous-estimées dans le budget, ont été corrigées à la hausse. Les dépenses exceptionnelles ont été revues à la hausse par rapport à la quatrième révision pour tenir compte de la persistance du conflit dans l'est du pays⁹. L'enveloppe des investissements publics augmente considérablement, ce qui illustre l'ambition politique ; les prévisions du programme en revanche ont été revues à la baisse, compte tenu de sa sous-exécution au cours des dernières années. Pour assurer la cohérence avec les objectifs du programme, des plans trimestriels d'engagement budgétaire seront publiés au premier trimestre 2024, comme cela a été fait cette année.

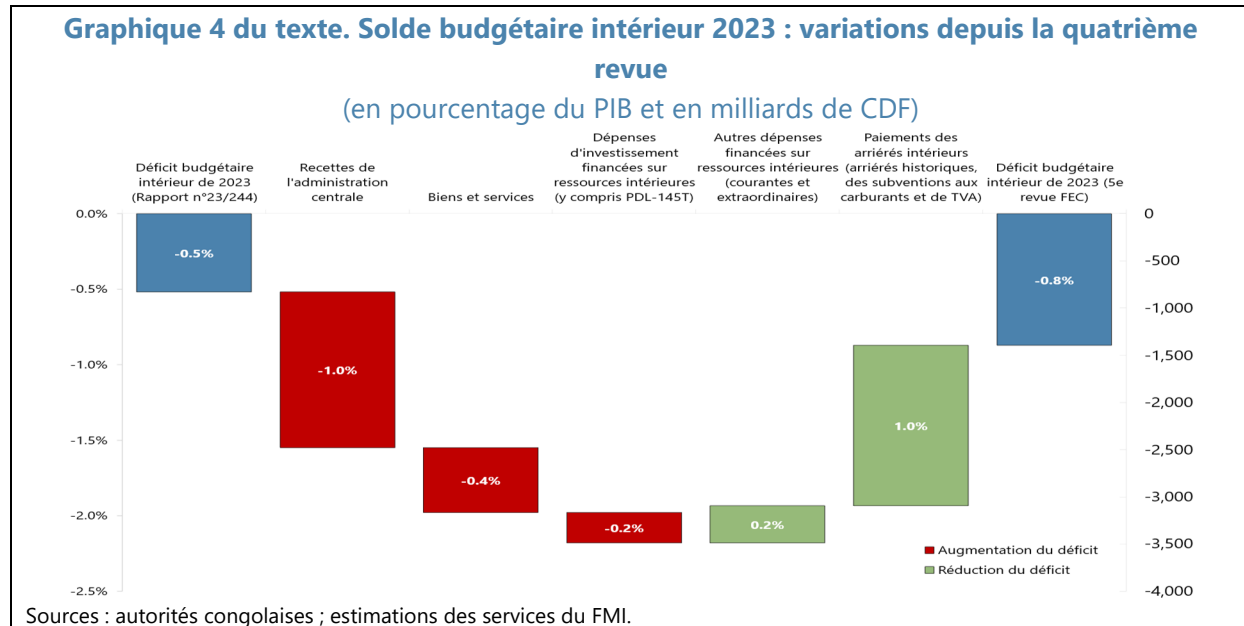
16. Le projet de loi de finances prévoit une augmentation des fonds destinés aux comptes spéciaux, affaiblissant ainsi la gestion des finances publiques (MPEF, §14), notamment la création d'un Fonds de soutien et de développement des forces armées (FSD-FARDC, 297 milliards de CDF) et d'un Fonds d'intervention pour l'environnement (FIPE, 40 milliards de CDF). Environ 120 milliards de CDF de redevances minières ont également été redirigés du Trésor vers le Fonds National des Réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV). Les autorités restent déterminées à rationaliser les taxes parafiscales, les budgets annexes et les comptes spéciaux et ont achevé leur inventaire (**RS à fin juin 2023**). Ce processus de rationalisation devrait se poursuivre avec l'appui du département des finances publiques du FMI.

17. Le programme de réformes budgétaires structurelles progresse, malgré les nombreux défis à relever :

Mobilisation des recettes (MPEF, §17). Outre les mesures abordées au §11, le système de traçabilité des droits d'accise (STDA) a été mis en place au troisième trimestre 2023. Pour accroître les recettes à l'avenir, il conviendra essentiellement d'élargir l'assiette fiscale et de faire respecter le

⁹ Selon les prévisions des services du FMI, les dépenses exceptionnelles baisseront pour passer de 2,4 % du PIB en 2022 à 1,9 % en 2023 et à 1,2 % en 2024 (0,2 % dans les prévisions de la quatrième revue).

paiement des obligations fiscales, de rétablir le fonctionnement de la TVA, d'améliorer la capacité des administrations fiscales, de rationaliser les charges non fiscales et parafiscales, ainsi que les dépenses fiscales, et d'augmenter les taux d'accises, le cas échéant. Il est également primordial d'améliorer le contrôle de la production et des volumes d'exportation miniers pour assurer un accroissement pérenne des recettes.



Masse salariale (MPEF, §22). La masse salariale de 2023 reste dans les limites de l'enveloppe prévue, mais les besoins de recrutement de l'armée et l'inflation donneront vraisemblablement lieu à des pressions sur la masse salariale en 2024. La signature, en juillet 2023, d'un arrêté interministériel précisant que les augmentations de salaires doivent être approuvées conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique (**RS à fin juillet 2023**) est une mesure positive. Les autorités notent que la vaste réforme de la fonction publique (stratégie de la masse salariale, recensement des agents de la fonction publique, réorganisation de la protection sociale et réformes des retraites) n'interviendra qu'après les prochaines élections.

Réformes des subventions des carburants (MPEF, §21). La réforme se poursuit, conformément aux recommandations de l'audit de la structure des prix de mai 2023 et de l'assistance technique du FMI de juillet 2023. En novembre, les autorités ont adopté une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique, notamment la simplification et la transparence de la structure des prix, la fin des subventions au secteur minier et le réexamen des exonérations.

Dépenses sociales. Même si les dépenses sociales constituent l'une des principales priorités des autorités, puisque les ministères sociaux (éducation, santé, affaires sociales et humanitaires) ont représenté environ 30 % du budget total exécuté en 2022, proportion maintenue en 2023 et dans la loi de finances 2024, les autorités ont une capacité limitée de réponse à la détérioration de la situation humanitaire.

Gestion des finances publiques (MPEF, §25). Le programme de réforme de la gestion des finances publiques se poursuit avec une assistance technique poussée du département des finances publiques du FMI, les priorités étant les suivantes : i) opérationnalisation de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), ii) mise en place du Compte unique du Trésor et iii) procédure d'exécution des dépenses. Les autorités ont demandé une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA), attendue pour le milieu de l'année 2024, afin d'approfondir ce programme de réforme. L'augmentation des dépenses par procédures d'urgence au troisième trimestre 2023 est préoccupante (**OI à fin septembre**). La mise à jour du manuel d'exécution budgétaire et le décret sur la comptabilité publique qui l'accompagne et qui précise les conditions d'admissibilité, de comptabilisation et de régularisation des dépenses par procédures d'urgence¹⁰ (**RS à fin juillet 2023**) devraient contribuer à limiter le volume de ce type de dépenses à l'avenir.

Gestion de l'investissement public (MPEF, §24). Les recommandations de l'évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA) sont incluses dans une feuille de route présentée au conseil des ministres le 3 novembre 2023. Après la signature en mai 2023 d'un décret sur la gestion des investissements publics, les autorités ont finalisé un manuel de procédures qui inclut des évaluations d'impact climatique et qui a été approuvé par le conseil des ministres le 11 novembre 2023 (**RS à fin décembre 2023**). Outre les rapports trimestriels d'exécution du PDL-145T, les autorités ont publié en juin 2023 un rapport sur l'utilisation de l'allocation de DTS en 2022.

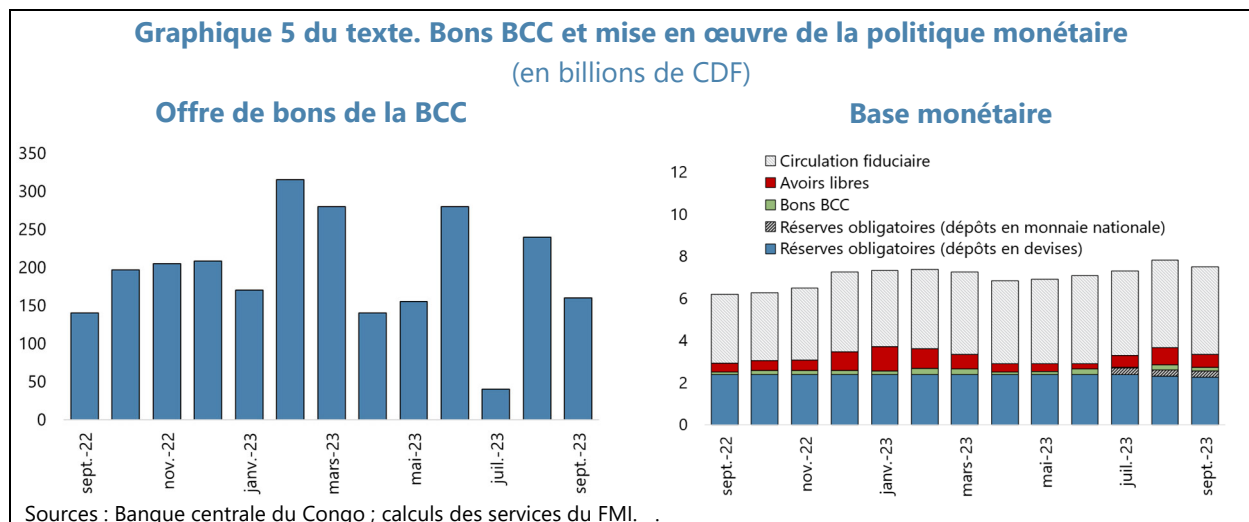
B. Politiques monétaire et financière : maintenir le resserrement de la politique monétaire et progresser en matière de sauvegardes

18. La politique monétaire doit rester stricte et réactive aux pressions inflationnistes (MPEF, §28). Face à la flambée de l'inflation, la BCC a fortement relevé son taux directeur et a mené des interventions sur le marché des changes (§3). Le rétablissement des réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie nationale en juin (à 10 %) a également contribué à absorber l'excès de liquidités, mais l'offre de bons BCC n'a pas beaucoup augmenté au troisième trimestre 2023 (graphique 5 du texte). Les réserves obligatoires ont été rendues indisponibles pour les banques (elles suivaient auparavant une règle d'échelonnement au cours de la période de constitution), ce qui a contribué à un recours accru au guichet de refinancement de la BCC pour emprunter des francs au taux directeur plus élevé. À la suite de ces mesures, l'inflation s'est modérée (graphique 1 du texte). La BCC se tient prête à utiliser les outils dont elle dispose si l'inflation s'avérait plus persistante que prévu, notamment en ajustant les réserves obligatoires et son offre de bons.

¹⁰ Le décret et le manuel clarifient les procédures de dépenses que les comptables publics doivent suivre à l'avenir, notamment la phase d'ordonnancement obligatoire. Le non-respect de l'ordonnancement (ou d'autres phases de dépenses) conduisant à des dépenses effectuées au moyen de procédures d'urgence (telles que définies dans le PAT) devrait donc être limité à l'avenir. La seule exception concerne les dépenses de nature urgente, générées par un événement imprévisible, notamment une catastrophe naturelle, une agression extérieure, un conflit armé ou une épidémie, ainsi que la mise à disposition de fonds au titre du chapitre 5 du nouveau manuel, limitée aux dépenses de fonctionnement mineures.

19. Dans la mesure où il est nécessaire d'améliorer la transmission de la politique monétaire et de réduire l'excès de liquidité, la BCC devrait envisager de nouvelles mesures pour renforcer le dispositif de mise en œuvre de la politique monétaire (MPEF, §28 et 31). Avec un crédit limité en monnaie locale et peu de dépôts rémunérés, la transmission de la politique monétaire reste faible. Parmi tous les instruments, seuls 195 milliards de CDF de bons BCC à fin août 2023 ont été rémunérés à un niveau proche du taux directeur, contre 860 milliards de réserves excédentaires et 3 400 milliards de réserves bancaires totales (graphique 5 du texte). Outre cette utilisation partielle des bons BCC et les deux guichets de refinancement qui sont également disponibles pour les banques au taux directeur, la BCC privilégie pour assurer la gestion de la liquidité le recours aux réserves obligatoires non rémunérées, malgré leurs effets de distorsion¹¹. Les services du FMI ont recommandé que les bons de la BCC soient mis aux enchères sur la base d'une attribution totale à taux fixe et que les réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie nationale soient rémunérées. La BCC a préféré poursuivre l'examen de ces propositions et a sollicité une assistance technique du FMI. La mise en œuvre du système de prévision et d'analyse des politiques (FPAS) est en cours, avec l'assistance technique du FMI.

20. Des efforts continus pour ramener les réserves à un niveau approprié restent nécessaires (MPEF, §29). L'insuffisance des recettes minières en devises, les dépenses publiques en devises et les interventions de la BCC pour atténuer les tensions sur le marché des changes en juillet ont pesé sur l'accumulation des réserves en 2023. En conséquence, l'accumulation de réserves internationales nettes (RIN) (hors décaissements du FMI) devrait s'élever à 250 millions de dollars (contre 700 millions de dollars prévus lors de la quatrième revue), avec une couverture des importations se situant à 2,2 mois à la fin de l'année 2023. En outre, les autorités ont annoncé en juillet 2023 que les sociétés minières n'auraient plus à payer leurs impôts en déposant l'équivalent en devises auprès de la BCC pour obtenir les francs congolais nécessaires. Bien que la portée de cette mesure et son effet sur le marché des changes restent incertains, la BCC est prête à acheter toute offre excédentaire

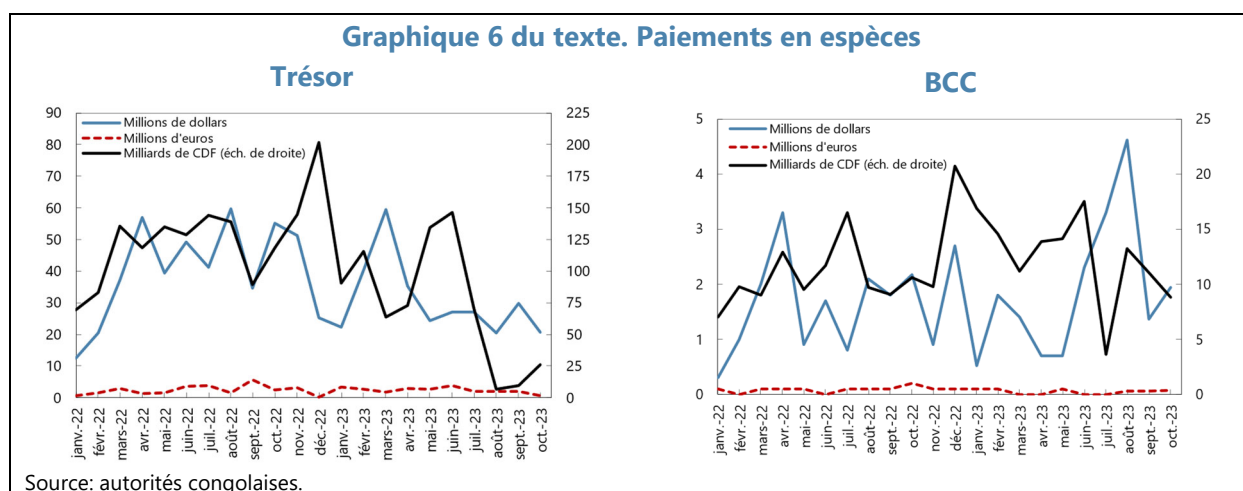


¹¹ Voir « Manuel d'assistance technique, réserves obligatoires » (FMI-BCE, juillet 2022).

résultant de l'échange de devises par les sociétés minières pour couvrir leurs obligations fiscales. Afin de continuer d'encourager l'accumulation des réserves, la BCC et le ministère des Finances ont intensifié leur coordination pour limiter les paiements intérieurs en devises et la BCC s'est engagée à réduire les dépôts en devises détenus par des correspondants bancaires intérieurs.

21. La BCC reste attachée à la flexibilité du taux de change (MPEF, §30). L'absence d'écart significatif entre le taux de change officiel et le taux de change parallèle depuis mai 2023 est une évolution positive¹². La BCC s'engage à améliorer la mise en œuvre des opérations de change conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI relative aux opérations de change. Face aux pressions sur le marché des changes au troisième trimestre de 2023, la BCC a introduit une mesure temporaire interdisant aux banques de vendre à leurs clients les devises étrangères reçues de la BCC lors des enchères de change à un taux déprécié de plus de 1,5% par rapport au taux de change officiel du jour précédent l'enchère. La mesure, qui a donné lieu à une pratique de taux de change multiples en raison de l'absence de mécanisme empêchant un écart supérieur à 2% entre le taux de la revente des devises obtenues des enchères et les taux de change de détail prévalant, n'est plus en vigueur et les autorités se sont engagées à ne plus l'utiliser à l'avenir.

22. Le ministère des Finances et la BCC se sont engagés à imposer des limites strictes aux transactions en espèces (MPEF, §32). Les restrictions sur les paiements en espèces à la BCC ont été annoncées publiquement en juillet ; les paiements en espèces du Trésor ont ensuite chuté en francs, mais sont restés élevés en dollars (graphique 6 du texte). La BCC s'est engagée à publier un arrêté interdisant les paiements résiduels en espèces aux membres de ses services en novembre 2023. Le ministère des Finances et la BCC se sont engagés à limiter l'exécution des dépenses en espèces en mettant en place un mécanisme d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC conforme à la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) (RS à fin mai 2024).



¹² L'écart entre le taux officiel et le taux parallèle était de 0,12 % à fin octobre 2023.

23. Des efforts concertés sont indispensables pour que la BCC accélère la mise en œuvre des recommandations en suspens de l'évaluation des sauvegardes de 2020 (MPEF, §33). Même si la BCC a pris des mesures pour renforcer ses procédures de passation des marchés et améliorer l'indépendance et les capacités de sa fonction d'audit interne, de considérables travaux et une sérieuse diligence s'imposent encore pour renforcer les mécanismes de transparence et de reddition de comptes. Les contrôleurs externes de la BCC ont émis une opinion modifiée (avec réserve) sur les états financiers de l'exercice 2022 et, dans leur lettre à la direction, ont recommandé des mesures visant à remédier aux facteurs de vulnérabilité des contrôles et des procédures comptables, en ligne avec les inquiétudes formulées dans l'évaluation des sauvegardes de 2020. La mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS) et la recapitalisation de la banque centrale restent des travaux en cours avec l'assistance technique du FMI. La BCC reste déterminée à publier des états financiers conformes aux normes IFRS, en commençant par l'adoption de ses états financiers de 2023 par le conseil d'administration de la BCC (**proposition de RS à fin mai 2024**). Les travaux en cours en vue de l'adoption des normes IFRS ont donné lieu à une réévaluation des besoins de recapitalisation de la BCC; en conséquence, le protocole d'accord correspondant (**RS à fin septembre 2023**) a été différé et une autre méthode de recapitalisation a été adoptée (§8). L'engagement à préparer un projet de clôture de tous les comptes en devises auprès des banques commerciales du pays n'a pas été respecté, et la BCC, invoquant la difficulté d'effectuer des transactions internationales en raison d'arriérés commerciaux non résolus, a sollicité une assistance technique. Parmi les autres engagements liés aux sauvegardes, d'autres travaux se poursuivent, visant à : i) améliorer les dispositions et les mécanismes de gouvernance dans la gestion des réserves de change et les opérations de prêt ; et ii) rendre opérationnelle la fonction nouvellement créée de conformité interne et externe.

24. La mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire et des recommandations de l'évaluation de la stabilité du secteur financier (FSSR) se poursuit (MPEF, §34, 35). Entre juillet et septembre 2023, la BCC (avec l'assistance technique du FMI) a publié 16 instructions pour mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi bancaire à l'intention des institutions de dépôt, de microfinance, et de paiement, des établissements de crédit et des sociétés financières (**RS à fin novembre 2023**). Toutefois, les banquiers ont exprimé de sérieuses craintes face à la disposition selon laquelle toutes les banques doivent avoir au moins quatre actionnaires détenant au minimum une participation de 15 % chacun, ce qui obligerait toutes les banques à trouver simultanément de nouveaux investisseurs ou à fusionner entre elles. En mai 2023, la BCC a publié une réglementation prudentielle sur les établissements de paiement et une réglementation sur les transactions entre parties liées (**RS à fin novembre 2023**). Les contrôles sur place de l'évaluation du risque de crédit ont repris en juin 2023, tandis qu'un département spécialisé dans les risques informatiques a été créé en septembre 2023. La stratégie d'inclusion financière, avec notamment une feuille de route jusqu'en 2027, a été finalisée en juin 2023, avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Un département de la stabilité financière, avec notamment une cellule de politique macroprudentielle, devrait être mis en place d'ici à avril 2024, avec l'assistance technique du FMI.

C. Réformes structurelles visant à encourager la diversification de l'économie et l'activité du secteur privé

25. La lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence restent primordiales (MPEF, §36). La corruption reste omniprésente et les mesures pour y faire face se heurtent semble-t-il à l'opposition d'intérêts particuliers, malgré les mesures prises par les organismes de lutte et de contrôle de la corruption, notamment l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes, dont le budget a fortement augmenté en 2023 et augmentera encore en 2024. Concernant le secteur minier, les autorités continuent d'encourager l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). L'engagement continu en faveur de la publication en temps voulu des contrats miniers, y compris de ceux qui ont été renégociés, dans les 60 jours suivant leur signature, demeure essentiel pour la transparence. Toutes les publications en ce sens sont à jour (**RS continu**).

26. L'amélioration du climat des affaires est fondamentale pour favoriser une croissance soutenue et inclusive (MPEF, §37). Même si l'amélioration du climat des affaires reste une priorité pour les autorités (avec un plan de réforme d'urgence adopté le 2 novembre 2023, axé sur la rationalisation de la fiscalité et des contrôles, la publication de toutes les décisions judiciaires, la remise en place du guichet unique pour la création d'entreprises, et la poursuite des réformes relatives aux marchés publics), elle reste entravée par une fiscalité complexe, le manque d'infrastructures fondamentales et de financement et la fiabilité limitée de l'État de droit et du système judiciaire. Le secteur privé est également préoccupé par la mise en œuvre désordonnée de la loi relative à la sous-traitance et par les tracasseries administratives.

27. En s'appuyant sur la loi relative à la LBC/FT de décembre 2022, les autorités doivent mettre en œuvre le plan d'action convenu avec le GAFI pour sortir de sa liste grise (MPEF, §38). Les avancées récentes comprennent: i) la finalisation de la stratégie nationale de LBC/FT en octobre 2023 ; ii) l'adoption de six décrets portant création d'un comité de pilotage du GAFI en août 2023, faisant de la CENAREF (Cellule nationale de renseignements financiers) l'autorité de contrôle de toutes les entreprises et professions non financières désignées, et définissant le fonctionnement de quatre institutions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹³. La BCC a également révisé ses instructions 15 et 15bis, qui mettent en œuvre la loi relative à la LBC/FT dans le secteur financier et précisent les exonérations à la limite de 10 000 dollars pour les opérations en espèces ou au porteur par les établissements de crédit et les sociétés financières.

¹³ La CENAREF (cellule nationale de renseignements financiers), le COLUB (comité consultatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), le FOLLUCO (fonds de lutte contre le crime organisé) et le CILB (comité interministériel de LBC/FT).

MODALITÉS DU PROGRAMME ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

28. Les autorités sollicitent des dérogations, approuvées par les services du FMI, pour non-respect du CR à fin juin relatif au solde budgétaire intérieur (lettre d'intention, MPEF, §6) et du CR continu interdisant les pratiques de taux de change multiples. La dérogation demandée pour non-respect du CR du solde budgétaire intérieure est basée sur les actions correctrices visant à: i) accélérer les mesures pour améliorer le recouvrement et la prévisibilité des recettes, notamment la mise en place d'un laboratoire pour vérifier les caractéristiques déclarées des minéraux exportés, la poursuite des mesures de recouvrement des taxes exceptionnelles et la mise en œuvre de la facture normalisée de la TVA en janvier 2024 (§11) ; ii) rééquilibrer la composition des dépenses par le remboursement de 140 millions de dollars d'arriérés de subventions aux carburants au quatrième trimestre 2023 et une hausse des prix des carburants à la pompe pour limiter l'accumulation de nouveaux arriérés (§13) et iii) mettre en œuvre immédiatement le décret portant règlement de la comptabilité publique qui précise les conditions d'admissibilité des dépenses exécutées en procédure d'urgence (§17). Afin de continuer de favoriser l'atteinte des objectifs du programme, les autorités ont adopté un calendrier de remboursement pour mettre en œuvre la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs (§12) et une feuille de route pour adopter un cadre budgétaire axé sur les ressources (§11). Elles prendront également des mesures pour améliorer le suivi de l'accumulation des arriérés en incluant la date de liquidation des paiements dans les systèmes informatiques de gestion des finances publiques. La demande de dérogation pour le CR manqué concernant la non-introduction de pratiques de taux de change multiples repose sur la nature temporaire de la mesure, qui n'est plus en vigueur, et l'engagement des autorités à ne pas l'utiliser à l'avenir.

29. Les autorités et les services du FMI sont parvenus à un accord pour une proposition de mise à jour la conditionnalité du programme de la façon suivante (MPEF, tableaux 1-2) :

Réserves internationales nettes (RIN). Il est proposé d'abaisser le plancher des variations des réserves internationales nettes à fin décembre 2023, de 700 millions à 250 millions de dollars, pour tenir compte en partie de l'insuffisance persistante de recettes fiscales en devises et de la capacité limitée d'achat de devises. Malgré ces modifications, les services du FMI prévoient qu'une accumulation continue de réserves permettra de couvrir les importations à la fin du programme à un niveau conforme aux prévisions antérieures.

Actifs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants nationaux. Il est proposé d'abaisser les plafonds sur les niveaux de ces actifs à fin décembre 2023 et à fin mars 2024, de 200 millions à 150 millions de dollars, pour renforcer la gouvernance de la gestion des réserves de change.

Solde budgétaire intérieur. Il est proposé de fixer le plancher du solde budgétaire intérieur à fin décembre 2023 à 0,8 % du PIB (contre 0,5 % du PIB lors de la quatrième revue). Les services du FMI sont favorables à cet assouplissement compte tenu du resserrement budgétaire envisagé au

quatrième trimestre 2023, des mesures relatives aux recettes et aux dépenses (notamment les actions correctrices ci-dessus) et de la volonté manifestée par les autorités.

Normes IFRS. Il est proposé d'adopter les états financiers 2023 de la BCC conformément aux normes IFRS, après leur approbation par un auditeur externe (**RS à fin mai 2024**).

30. Assurances de financement. L'accord au titre de la FEC est intégralement financé sur les douze prochains mois, donc sur sa durée restante (tableau 8). Cet accord a contribué à mobiliser des ressources, notamment une opération de soutien budgétaire de la Banque mondiale de 500 millions de dollars décaissés en juillet et d'un autre montant de 405 millions de dollars qui sera décaissé en 2024.

31. La capacité de la RDC à rembourser le FMI demeure adéquate, mais elle est exposée à des risques (tableau 6), avec un encours de crédit auprès du FMI qui devrait culminer à 2,9 % du PIB et à 34,6 % des réserves internationales brutes (RIB) en 2024. Les remboursements annuels ne dépasseraient pas 0,4 % du PIB et 1,3 % des exportations. La mise en œuvre des réformes envisagées dans le cadre du programme et le faible niveau de la dette publique contribueront à renforcer la résilience face aux chocs et à atténuer les risques.

32. Assurances politiques. Compte tenu des déclarations publiques prononcées par les principaux candidats sur les programmes de leurs partis, complétées par des entretiens bilatéraux avec leurs conseillers économiques, les services du FMI estiment que les principaux candidats sont favorables aux objectifs généraux et aux principales réformes du programme appuyé par le FMI.

33. Les autorités continuent de faire avancer le règlement des arriérés extérieurs. Des revues des assurances de financement continueront d'être effectuées lors de chaque revue du programme appuyé par la FEC jusqu'à l'apurement de tous les arriérés souverains et commerciaux extérieurs. Les arriérés publics extérieurs envers quatre créanciers non-membres du Club de Paris (0,1 % du PIB) remontent à la période précédant le point d'achèvement de l'initiative PPTE et font l'objet de négociation ou de conciliation¹⁴. Plus précisément, les autorités ont rencontré les représentants de l'un de ces créanciers en août 2023, permettant de poser les jalons du règlement d'un tiers des arriérés extérieurs de la RDC. Des réunions avec les trois autres créanciers publics sont prévues au cours des six prochains mois, en assurant un meilleur partage des informations, afin de parvenir à un accord. Le reste des arriérés extérieurs sont des arriérés envers des créanciers commerciaux. Comme l'exige la politique de prêts aux pays en situation d'arriérés, les autorités continuent de déployer des efforts en toute bonne foi pour régler leurs arriérés envers les créanciers commerciaux, notamment la Gécamines, en partageant des informations complémentaires et en communiquant pour faciliter leur règlement.

¹⁴ Les arriérés bilatéraux envers les créanciers non-membres du Club de Paris sont antérieurs à l'initiative PPTE et sont considérés comme éliminés en présence d'un procès-verbal agréé et représentatif du Club de Paris qui sous-tend le processus PPTE.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

34. La croissance reste robuste, mais les pressions sur l'inflation et le taux de change persistent. La croissance du PIB réel a été soutenue par l'activité minière, restée solide malgré la forte baisse des prix du cobalt en 2023, et par l'activité de la construction et des travaux publics. La croissance devrait rester forte en 2024, bien qu'à un rythme légèrement inférieur. L'inflation a bondi en 2023, alimentée par les pressions sur la dépréciation du taux de change, et devrait rester supérieure à 20 % d'ici à la fin de 2023, avant de retomber en dessous de 12 % à la fin de 2024, dans la mesure où la transmission de la politique monétaire reste faible et où le franc continue de présenter un attrait limité.

35. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont orientés à la baisse. L'incertitude extérieure due aux évolutions géopolitiques et aux chocs sur les termes de l'échange reste élevée ; la poursuite du conflit à l'est du pays et les élections à venir pourraient continuer d'exercer des pressions sur les dépenses, d'évincer les dépenses sociales et les investissements publics prioritaires et de retarder des réformes nettement justifiées.

36. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants. À fin juin 2023, à l'exception d'un seul CR, tous les autres ont été respectés et tous les OI sauf deux ont été atteints. L'OI relatif aux recettes de l'administration centrale et le CR relatif au solde budgétaire intérieur ont été largement manqués, dans la mesure où les autorités ont donné la priorité aux dépenses liées à la sécurité et aux élections et n'ont pas suffisamment réduit les dépenses dans d'autres domaines pour compenser l'insuffisance de recettes. Des mesures correctrices vigoureuses sont actuellement mises en œuvre pour remédier au manquement de ce CR. Six RS sur les neuf de la cinquième revue ont été satisfaits, deux ont été mis en œuvre avec retard et le dernier a été partiellement mis en œuvre.

37. Les autorités doivent accélérer les réformes budgétaires structurelles, ancrer la discipline budgétaire, accroître les recettes, élargir l'assiette fiscale et améliorer la fiabilité des prévisions de recettes. Les mesures visant à accroître les recettes intérieures, en particulier celles du secteur minier, et à renforcer l'efficacité du recouvrement de la TVA permettront de dégager une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires et les dépenses de développement indispensables. Des contrôles stricts des dépenses en biens et services et une feuille de route précise pour assurer le remboursement des arriérés intérieurs sont nécessaires pour améliorer la qualité des dépenses. Des mesures visant à réduire les paiements en espèces et les dépenses exécutées en procédure d'urgence sont essentielles pour améliorer la gouvernance et la gestion des finances publiques.

38. Grâce au sérieux resserrement effectué par la BCC au troisième trimestre 2023, les tensions inflationnistes se sont atténuées, mais les risques demeurent essentiellement orientés à la hausse. La politique monétaire restrictive devrait être maintenue jusqu'à ce que l'inflation régresse, et la BCC devrait être prête à procéder à un nouveau resserrement utilisant tous les instruments disponibles. Compte tenu des faiblesses de la transmission de la politique monétaire, la BCC devrait envisager des mesures complémentaires pour renforcer le dispositif de

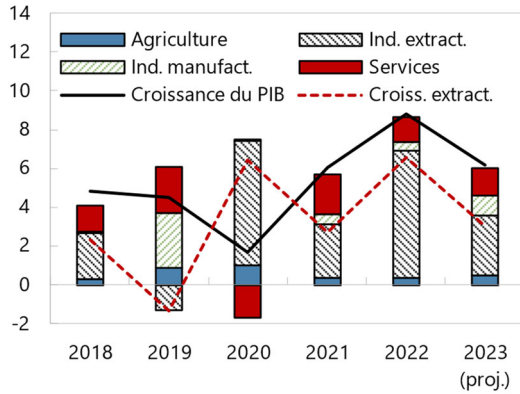
mise en œuvre de la politique monétaire, avec l'appui du FMI, le cas échéant. Face à l'insuffisance des réserves, elle devrait s'abstenir de recourir aux interventions de change pour atteindre ses objectifs de politique monétaire. Une recapitalisation complète de la BCC demeure indispensable pour assurer la stabilité macroéconomique et la dédollarisation de l'économie ; l'adoption d'un plan à moyen terme en ce sens est réalisable malgré les coûts considérables.

39. Les services du FMI souscrivent aux demandes par les autorités de dérogation pour non-respect d'un CR, de modification de deux CR, d'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement. La ferme volonté d'améliorer la composition des dépenses publiques, de resserrer les politiques pour contenir le déficit public et freiner l'inflation, ainsi que des réformes structurelles accompagnées du développement des capacités, aideront les autorités à atteindre les objectifs du programme.

Graphique 1. Évolution du secteur réel, 2018-23

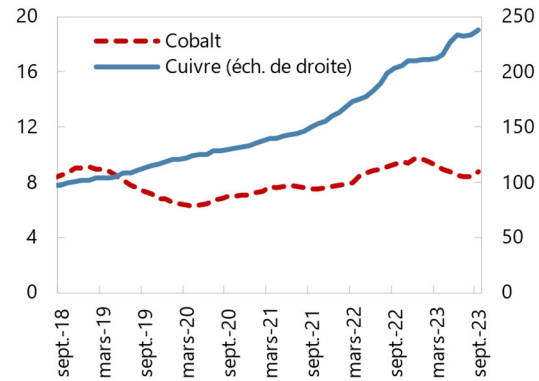
Le secteur extractif domine la dynamique de croissance...

Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage)



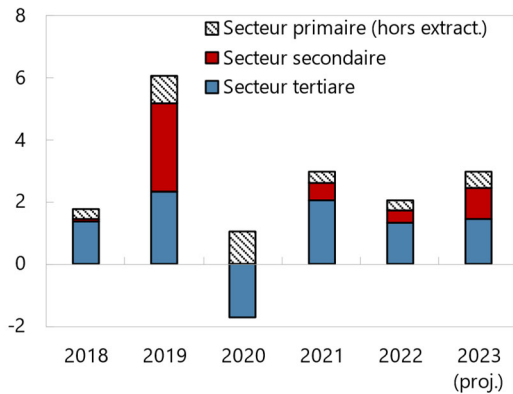
...la croissance bénéficiant de l'augmentation de la production minière de cuivre et de cobalt, malgré la baisse des cours des métaux.

Production de cobalt et de cuivre
(en milliers de tonnes, moyenne mobile sur 12 mois.)



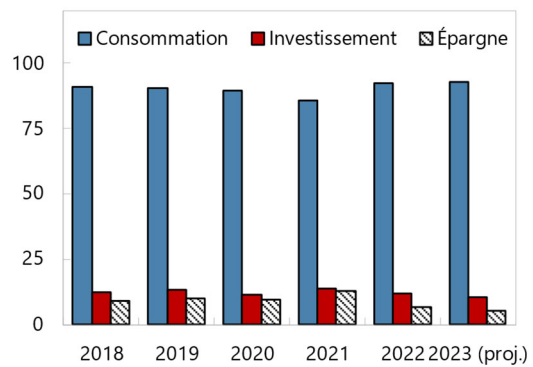
La croissance hors industries extractives a été soutenue par une solide activité du secteur de la construction...

Croissance du PIB réel non extractif
(en pourcentage)



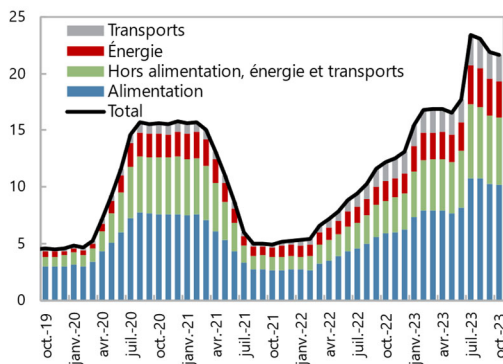
...malgré des investissements légèrement modérés.

Consommation vs investissement
(en pourcentage du PIB)



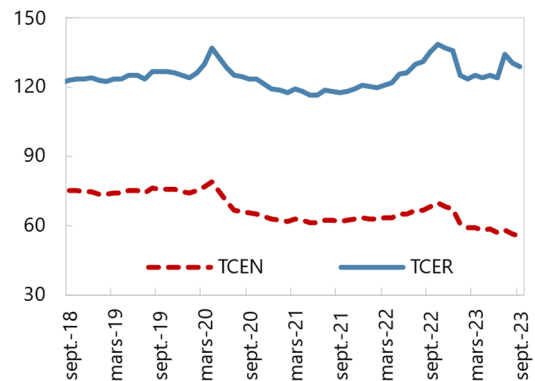
L'inflation globale et l'inflation sous-jacente ont grimpé récemment en raison de la répercussion de la dépréciation du taux de change...

IPC avec contributions des principales composantes
(taux de croissance en glissement annuel, en %)



...le taux de change ayant subi des pressions de dépréciation dans cette économie fortement dollarisée.

Taux de change effectif nominal et réel
(2010=100; une baisse indique une dépréciation)



Sources : autorités congolaises ; base de données INS du département des statistiques du FMI ; estimations des services du FMI.

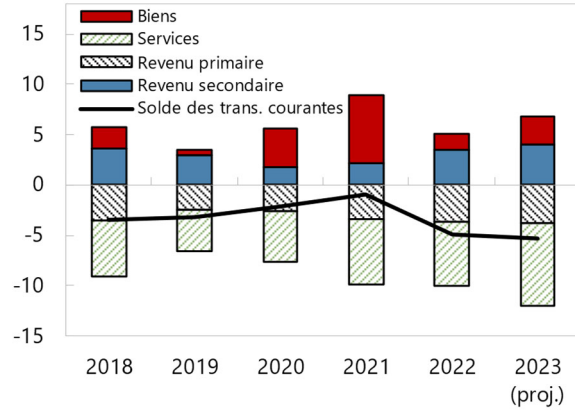
Graphique 2. Évolution du secteur extérieur, 2018-23

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

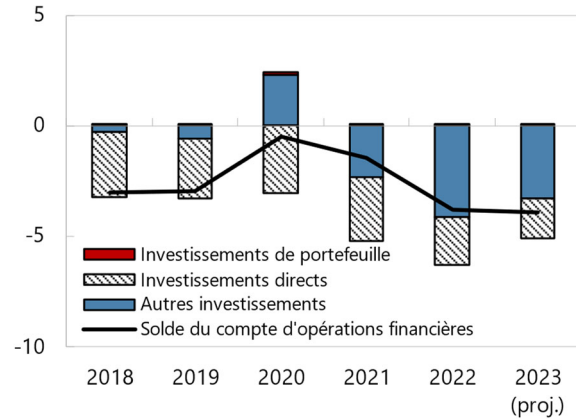
Le déficit des transactions courantes s'est creusé du fait de la hausse des importations de biens et services...

...et a été financé en grande partie par les autres flux d'investissement suivis des IDE.

Solde des transactions courantes



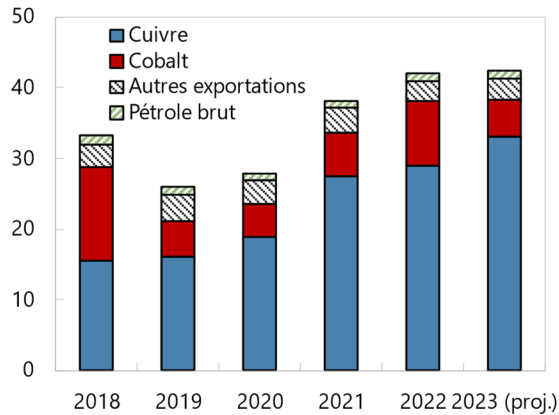
Solde du compte d'opérations financières



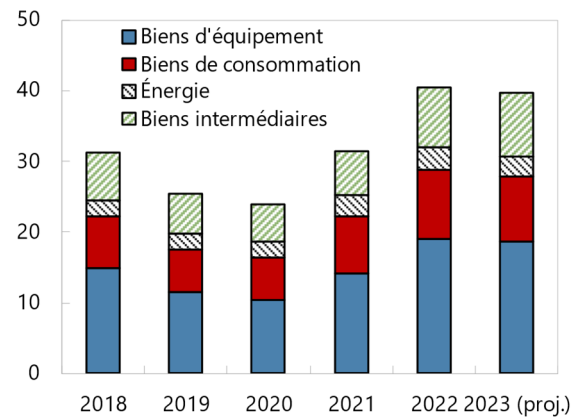
Les exportations sont concentrées sur les produits miniers...

...tandis que les importations sont constituées de produits divers.

Exportations de biens



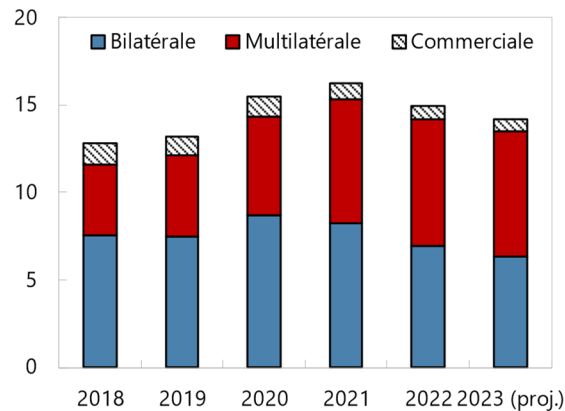
Importations de biens



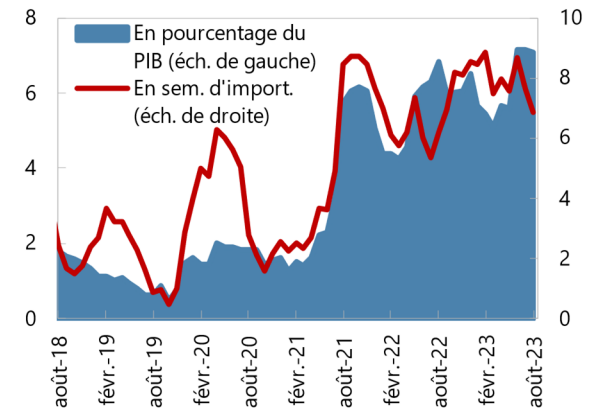
La dette extérieure reste faible...

...et les réserves se sont fortement redressées, même si elles restent inférieures aux niveaux suffisants.

Dette extérieure



Réserves internationales

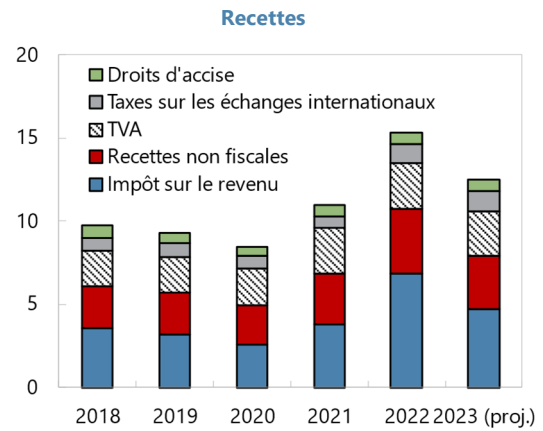
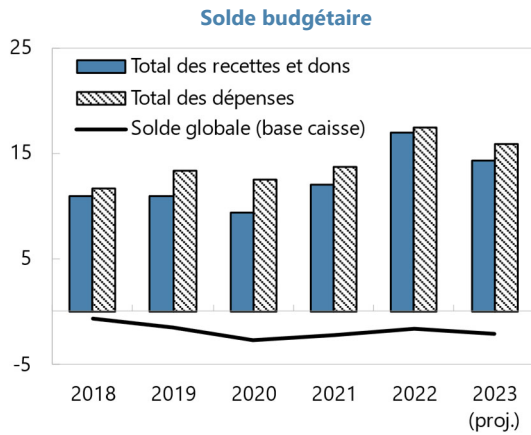


Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Évolution du secteur budgétaire, 2018-23 (en pourcentage du PIB)

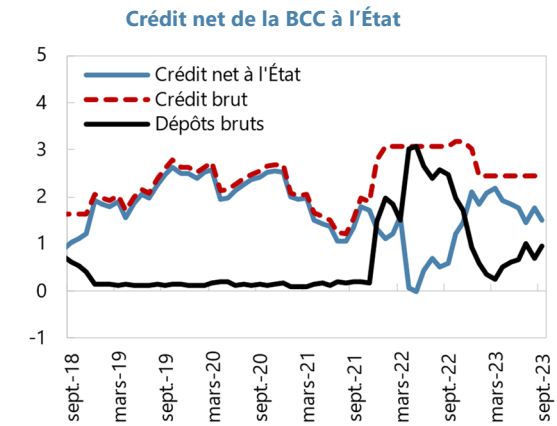
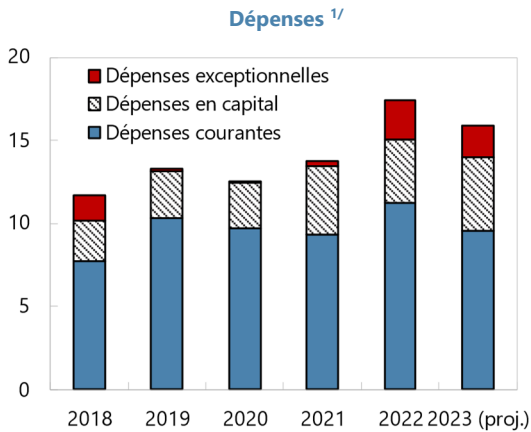
Le déficit budgétaire s'est creusé...

...car les recettes ont chuté par rapport à leurs niveaux élevés de 2022...



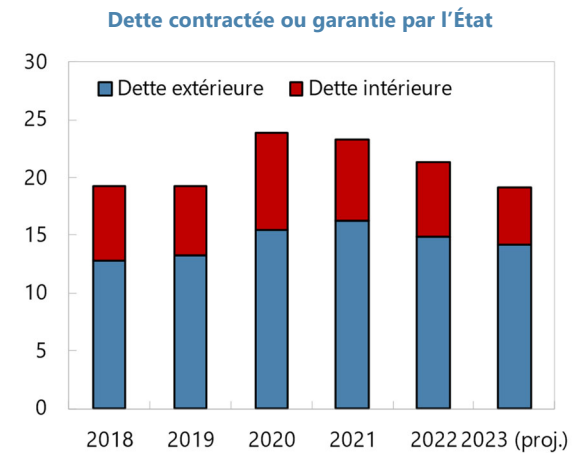
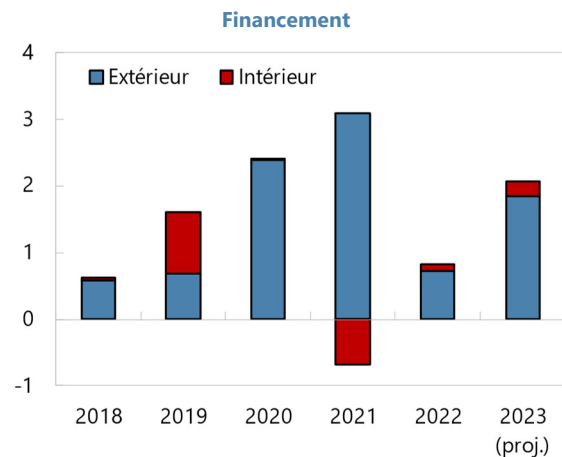
...et n'ont pas été totalement compensées par une baisse des dépenses.

Le crédit net à l'État continue de s'améliorer à la suite de l'arrêt des avances de la BCC depuis fin avril 2020. ^{2/}



Le financement intérieur s'est accru avec l'augmentation des émissions de titres publics ...

...et la dette publique est restée stable à des niveaux modérés.



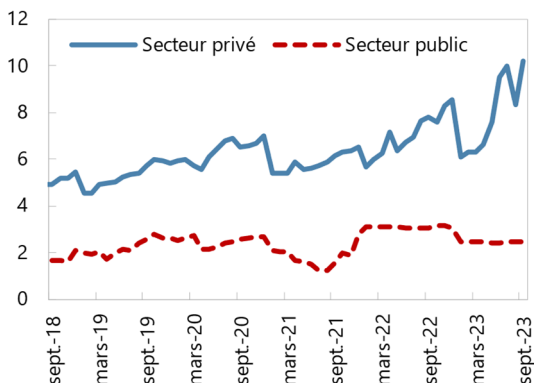
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses liées à la sécurité, aux élections et d'autres dépenses extraordinaires.
2/ l'accroissement du crédit net à l'État observé à compter des derniers mois de 2021 provient de la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État pour l'aide budgétaire.

Graphique 4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2018-23

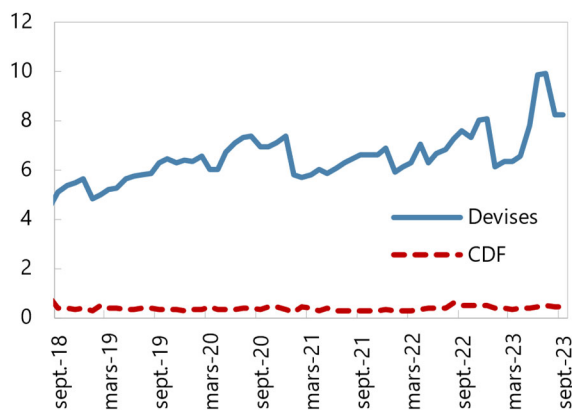
Le crédit à l'économie augmente, mais à partir d'un faible niveau

Crédit aux secteurs public et privé
(en pourcentage du PIB)



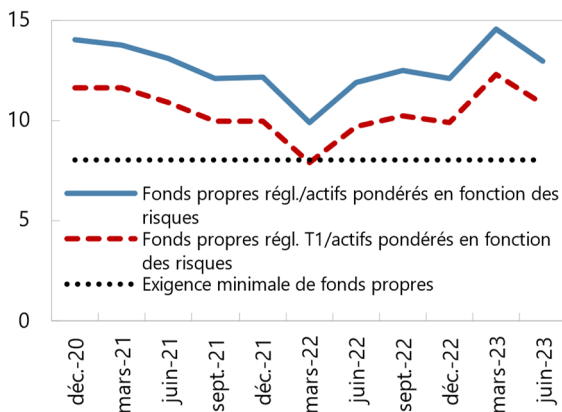
Les crédits sont presque entièrement octroyés en devises, tandis que les prêts en francs congolais restent limités.

Crédit bancaire au secteur non financier
(par monnaie, en pourcentage du PIB)



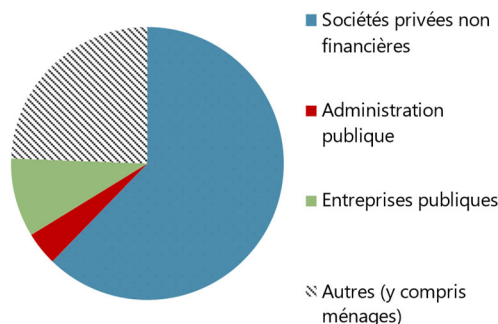
Les ratios de fonds propres ont légèrement diminué..

Fonds propres réglementaires



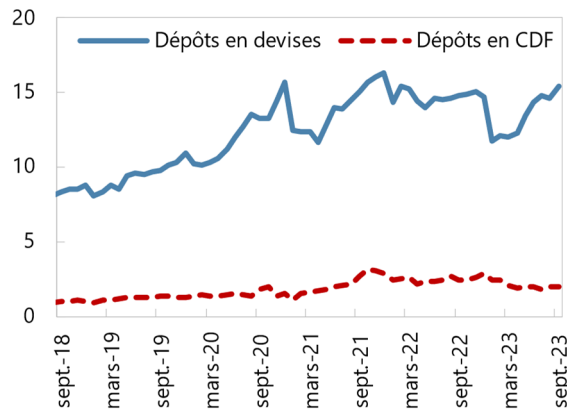
...les crédits étant pour la plupart octroyés à des entreprises privées.

Crédit bancaire au secteur non financier
(par secteur, en % du total, à septembre 23)



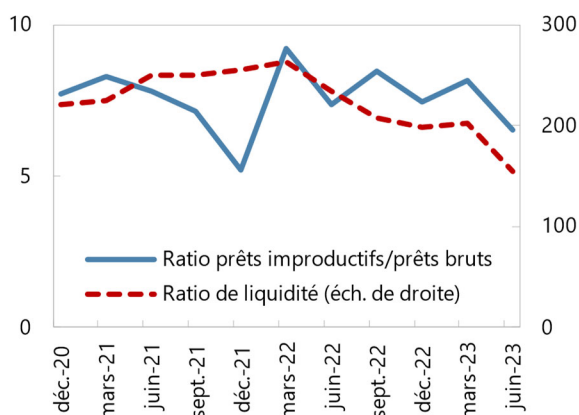
Les dépôts bancaires sont presque entièrement en devises.

Évolution des dépôts du secteur privé
(en pourcentage du PIB)



Après avoir atteint un pic à la suite du rétablissement des règles relatives à la qualité des crédits, les prêts improductifs sont en baisse.

Liquidité et qualité des actifs



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022-28

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Rapport n°23/244	Prél.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
PIB et prix										
PIB réel	8.9	8.8	6.8	6.2	4.7	4.8	5.6	5.2	5.7	4.4
PIB (industries extractives)	22.6	22.2	11.7	9.1	4.3	4.4	6.4	4.8	5.6	1.0
PIB (hors industries extractives)	3.1	3.1	4.4	4.7	4.9	5.0	5.3	5.4	5.7	6.1
Déflateur du PIB	6.3	5.0	11.4	16.7	6.6	13.0	8.1	6.4	6.2	6.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	9.3	9.3	14.8	19.4	7.1	14.7	8.5	7.0	7.0	7.0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	13.1	13.1	11.5	20.8	7.1	11.6	7.0	7.0	7.0	7.0
Secteur extérieur										
Exportations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	27.7	24.9	2.5	3.1	5.4	1.2	5.3	5.3	5.7	1.5
Importations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	46.3	46.3	5.6	0.0	3.8	4.1	5.6	4.4	5.0	4.3
Volume des exportations	24.5	25.5	11.2	10.6	5.4	3.4	4.2	4.5	5.2	1.3
Volume des importations	28.9	25.6	4.2	4.8	3.1	1.1	4.8	3.5	4.0	2.8
Termes de l'échange	-7.7	-10.7	-7.9	-6.7	-0.8	-3.3	0.3	-0.2	-0.6	-1.0
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Avoirs extérieurs nets	-7.0	-7.0	22.9	29.8	8.9	10.7	13.2	11.4	10.2	9.1
Avoirs intérieurs nets	10.4	10.4	-6.0	2.4	4.2	10.0	2.8	2.0	3.6	3.0
Crédit intérieur	16.8	16.7	12.4	28.5	6.2	12.6	11.0	9.6	9.8	8.1
dont : créances nettes sur l'administration centrale	0.5	0.5	2.7	1.4	-0.1	1.1	2.2	2.2	2.3	1.5
créances sur le secteur privé	14.9	14.9	8.7	24.7	5.7	10.4	8.0	6.7	6.8	6.0
Monnaie au sens large	3.4	3.5	16.9	32.3	13.1	20.7	16.0	13.3	13.7	12.0
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Situation financière de l'administration centrale										
Recettes et dons	16.6	16.9	14.8	14.3	16.5	14.9	14.7	14.9	15.1	15.3
Recettes	15.3	15.3	13.7	12.6	15.2	13.2	13.3	13.7	14.1	14.4
Dons	1.3	1.6	1.1	1.7	1.3	1.7	1.3	1.2	1.0	0.9
Dépenses	17.1	17.5	16.1	15.9	17.6	16.3	15.8	15.8	15.8	16.0
Solde budgétaire global (base engagements)	-1.7	-1.7	-2.3	-2.1	-1.6	-2.0	-1.7	-1.4	-1.3	-1.2
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)	-1.2	-1.2	-0.5	-0.8	-0.2	-0.6	-0.4	-0.3	-0.3	-0.1
Solde budgétaire global hors ressources naturelles	-4.0	-3.9	-3.2	-3.9	-3.9	-3.8	-4.0	-4.1	-4.0	0.0
Investissement et épargne										
Épargne nationale brute	6.2	6.8	4.6	5.1	7.9	6.8	9.3	9.6	9.9	9.4
Administration centrale	-1.5	-1.4	-1.5	-1.6	-0.2	-1.8	-1.3	-1.0	-0.6	-0.3
Hors secteur public	7.6	8.3	6.2	6.8	8.1	8.6	10.6	10.6	10.5	9.7
Investissement brut	11.5	11.8	10.1	10.4	11.8	10.8	12.6	12.4	12.3	12.4
Administration centrale	3.5	3.8	4.1	4.4	5.8	4.8	4.6	4.6	4.7	5.0
Hors secteur public	8.0	8.0	6.0	6.0	6.0	6.0	8.0	7.8	7.6	7.4
Balance des paiements										
Exportations de biens et services	43.2	42.1	42.8	42.5	41.1	39.6	37.2	35.5	33.9	31.5
Importations de biens et services	48.2	46.9	48.2	48.0	45.6	45.2	42.6	40.3	38.3	36.5
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-5.3	-5.0	-5.5	-5.3	-3.9	-4.1	-3.2	-2.8	-2.4	-2.9
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-6.2	-6.1	-6.3	-6.1	-5.0	-5.4	-4.6	-4.1	-3.7	-4.2
Solde global	-1.3	-1.3	-1.5	-1.5	-0.8	-0.9	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1
Réserves officielles brutes (millions de US\$)	4,497	4,563	5,895	5,346	6,356	6,211	6,940	7,796	8,498	9,237
Réserves officielles brutes (en semaines des importations)	7.9	8.3	10.0	9.6	10.2	10.4	11.0	11.7	12.3	13.0
Dettes du secteur public										
Encours total, incluant FMI (millions de US\$)	15.5	15.0	17.2	17.8	17.2	17.0	16.0	15.1	14.0	13.2
VAN de la dette (en % des exportations de biens et services)	27.2	28.6	29.3	29.3	29.6	30.8	30.3	29.1	27.4	27.6
Service de la dette prévu (millions de US\$)	695	705	696	698	702	718	804	875	1,030	1,059
En pourcentage des exportations de biens et services	2.4	2.5	2.4	2.4	2.3	2.5	2.6	2.7	3.0	3.1
En pourcentage des recettes publiques	6.9	7.0	7.4	8.3	6.1	7.4	7.3	7.0	7.3	6.7
Taux de change (CDF pour 1 US\$)										
Moyenne annuelle	2,009.8	2,007.0
Fin de période	2,046.8	2,016.9
<i>Pour mémoire :</i>										
Prix à l'exportation du cuivre de la DRC (US\$ par tonne)	8,354.7	7,980.5	8,528.8	8,247.8	8,502.1	8,038.4	8,105.0	8,165.9	8,200.5	8,207.2
Prix à l'exportation du cobalt de la DRC (US\$ par tonne)	51,982.5	51,809.9	30,329.3	29,441.9	30,429.2	29,339.7	29,865.6	29,865.6	29,865.6	29,865.6
Prix mondial du pétrole brut (US\$ par baril)	96.4	96.4	73.1	80.5	68.9	79.9	76.0	72.7	69.9	67.5
PIB nominal (milliards de CDF)	132,259	132,352	157,377	164,001	175,652	194,275	221,891	248,232	278,526	308,239

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. République démocratique du Congo: balance des paiements, 2022-28
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Rapport n°23/244	Prél.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-3,495	-3,282	-3,762	-3,546	-2,934	-2,990	-2,669	-2,500	-2,422	-3,202
Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires) [A]	-3,824	-3,619	-3,837	-3,618	-3,023	-3,078	-2,669	-2,500	-2,422	-3,202
Solde des biens	1,638	1,014	853	1,873	1,355	1,100	1,083	1,393	1,669	808
Exportations de biens	28,336	27,712	29,058	28,562	30,637	28,892	30,428	32,026	33,838	34,351
dont secteur extractif	28,037	27,472	28,737	28,241	30,273	28,503	29,938	31,439	33,131	33,510
Importations de biens	26,698	26,698	28,205	26,689	29,282	27,792	29,345	30,633	32,169	33,543
dont biens d'équipement	12,590	12,590	13,785	12,518	14,551	12,949	13,829	14,378	15,010	15,476
Solde de services	-4,931	-4,156	-4,577	-5,603	-4,787	-5,241	-5,526	-5,793	-6,102	-6,278
Revenu primaire	-2,521	-2,459	-2,792	-2,531	-3,089	-2,537	-2,647	-2,765	-2,898	-2,905
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	1,990	1,982	2,679	2,644	3,498	3,599	4,421	4,665	4,909	5,173
Dons budgétaires	329	336	74	72	88	88	0	0	0	0
Solde du compte du capital [B]	538	538	501	925	757	1,059	1,031	1,104	1,122	1,188
Capacité (+) / Besoin (-) de financement [A + B]	-3,286	-3,080	-3,335	-2,693	-2,265	-2,018	-1,639	-1,396	-1,300	-2,014
Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou FMI) [C]	-2,350	-1,992	-2,294	-1,653	-1,628	-1,387	-1,296	-1,090	-1,098	-1,875
Solde du compte d'opérations financières	-2,876	-2,497	-3,261	-2,621	-2,177	-1,930	-1,639	-1,396	-1,300	-2,014
Investissements de portefeuille	35	35	36	36	40	39	43	48	53	58
Investissements directs	-1,409	-1,409	-1,470	-1,208	-1,614	-1,580	-1,860	-1,949	-2,157	-2,355
Passifs d'investissement direct	1,409	1,409	1,470	1,208	1,614	1,580	1,860	1,949	2,157	2,355
Autres Investissements	-2,525	-2,233	-2,259	-1,263	-515	-711	-209	-45	304	-317
dont:										
Prêts budgétaires	604	615	1,231	860	1,071	1,083	1,017	873	852	1,006
Variation des réserves officielles (+ = hausse)	1,549	1,616	1,398	783	461	865	729	856	702	739
Erreurs et omissions nettes [D]	81	247	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global [A+B-C+D]	-854	-842	-1,041	-1,041	-638	-631	-343	-306	-202	-139
Besoins de financement globaux	854	842	1,041	1,041	638	631	343	306	202	139
Financement du FEC	398	389	378	379	161	155	-157	-194	-298	-361
Décaissements	407	398	409	408	205	204	0	0	0	0
Remboursements	9	9	31	29	43	49	157	194	298	361
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements exceptionnels	456	453	664	662	477	477	500	500	500	500
Prêts appuis budgétaires	127	117	589	590	388	388	300	300	300	300
Banque mondiale	127	117								
BAD	0	0								
Autres	0	0								
Dons appuis budgétaires	329	336	74	72	88	88	0	0	0	0
Financements exceptionnels non identifiés	0	0	0	0	0	0	200	200	200	200
Pour mémoire:										
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-5.3	-5.0	-5.5	-5.3	-3.9	-4.1	-3.2	-2.8	-2.4	-2.9
Termes de l'échange (variation en %)	-7.7	-10.7	-7.9	-6.7	-0.8	-3.3	0.3	-0.2	-0.6	-1.0
Solde du compte d'opérations financières (hors FMI), allocation de DTS, prêts budgétaires, en % du PIB)	-3.6	-3.0	-3.3	-2.5	-2.2	-1.9	-1.6	-1.2	-1.1	-1.7
dont les passifs d'investissement direct	2.1	2.1	2.1	1.8	2.1	2.2	2.3	4.0	2.1	2.1
Avoirs de réserve	4,496.7	4,563.4	5,894.9	5,346.0	6,356.3	6,210.7	6,940.1	7,796.0	8,498.3	9,237.4
en semaines d'importations de biens et de services non liées à l'aide	7.9	8.3	10.0	9.6	10.2	10.4	11.0	11.7	12.3	13.0
PIB nominal (millions US\$)	65,807.5	65,945.1	68,631.8	67,328.1	75,370.0	73,389.4	82,255.4	90,763.8	100,450.2	109,648.3

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. République démocratique du Congo: opérations de l'administration centrale, 2022-28 1/
(en milliards de CDF)

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Rapport n°23/244	Prél.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	21,912	22,423	23,361	23,482	29,002	28,980	32,555	37,085	42,006	47,099
Recettes	20,237	20,308	21,635	20,617	26,740	25,602	29,614	34,122	39,216	44,403
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)	18,928	18,999	20,191	18,542	25,126	22,052	25,945	30,017	34,610	39,306
Recettes fiscales	15,147	15,147	16,770	15,267	21,264	18,275	21,565	24,436	27,802	31,690
Impôt sur le revenu	9,049	9,049	9,738	7,716	12,684	9,001	10,219	11,359	12,676	13,805
Personnes physiques	1,740	1,740	1,940	2,165	2,768	2,663	3,072	3,471	3,933	4,396
Entreprises	6,647	6,647	7,165	5,090	9,058	5,771	6,520	7,210	8,006	8,645
Autres impôts non imposables sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	663	663	633	461	858	567	627	678	737	764
Taxes sur les biens et services	4,628	4,628	5,485	5,548	6,696	6,811	8,532	9,930	11,595	13,783
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	3,679	3,679	4,387	4,372	5,163	5,378	6,880	8,082	9,522	11,374
Accises	949	949	1,099	1,176	1,533	1,433	1,652	1,848	2,073	2,409
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1,469	1,469	1,547	2,003	1,884	2,463	2,813	3,147	3,531	4,103
Recettes non fiscales	5,091	5,161	4,866	5,271	5,475	7,327	8,049	9,685	11,414	12,713
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	2,496	2,548	2,551	1,550	2,887	1,752	2,067	2,590	2,956	3,267
Redevances minières	1,499	1,499	1,552	1,009	1,772	1,092	1,320	1,678	1,922	2,114
Redevance et rente pétrolières	402	417	338	218	358	268	290	367	415	453
Télécommunications	254	254	319	174	374	209	239	267	300	348
Dividendes des entreprises publiques	341	377	343	148	382	182	219	278	319	351
Redevances versées à des ministères sectoriels	560	560	550	1,336	618	1,643	1,877	2,488	3,264	3,684
Autres	726	745	320	311	357	382	436	502	588	664
Comptes et budgets spéciaux	1,309	1,309	1,445	2,075	1,613	3,550	3,669	4,105	4,606	5,097
Dons	1,675	2,115	1,725	2,865	2,263	3,378	2,941	2,964	2,790	2,695
dont: Projets	1,015	1,441	1,555	2,691	2,057	3,144	2,941	2,964	2,790	2,695
Appui budgétaire	660	675	170	175	206	234	0	0	0	0
Dépenses	22,665	23,113	25,338	26,026	30,891	31,634	35,071	39,129	44,081	49,259
Dépenses courantes	14,871	14,875	15,798	15,749	19,608	19,971	23,658	26,538	29,630	32,724
Salaires	6,578	6,578	7,130	7,130	8,013	8,125	9,116	10,157	11,495	12,732
Intérêts exigibles	470	474	319	509	401	661	704	834	967	1,092
Extérieurs	74	78	82	85	122	96	174	248	310	367
Intérieurs	396	396	237	424	279	566	530	586	657	725
Biens et services	4,159	4,159	3,444	4,128	5,199	4,890	6,937	7,674	8,174	8,682
Subventions et autres transferts courants	3,664	3,664	4,905	3,982	5,995	6,295	6,901	7,873	8,994	10,218
Subventions	2,037	2,037	3,060	1,638	3,903	2,331	2,759	3,205	3,717	4,324
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	319	319	401	269	479	414	473	564	670	796
Comptes et budgets spéciaux	1,309	1,309	1,445	2,075	1,613	3,550	3,669	4,105	4,606	5,097
Dépenses d'investissement	4,605	5,050	6,503	7,240	11,017	9,416	11,081	12,189	13,970	16,008
Financées sur ressources extérieures	2,229	2,674	4,372	4,786	4,545	6,012	5,684	5,351	5,153	5,523
Financées sur ressources intérieures	2,376	2,376	2,130	2,455	6,472	3,404	5,397	6,838	8,817	10,485
Dépenses extraordinaires 2/	3,188	3,188	3,037	3,037	265	2,247	332	402	481	527
dont: élections	798	798	550	1,120	0	200	0	0	0	0
Solde budgétaire global (base engagements)	-752	-690	-1,977	-2,544	-1,889	-2,654	-2,516	-2,044	-2,075	-2,160
Solde budgétaire intérieur de base	-125	-54	751	-539	515	76	401	591	598	1,034
Variation des arriérés intérieurs (repaielement = -)	-1,495	-1,495	-1,582	-854	-895	-1,164	-1,305	-1,455	-1,475	-1,496
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-1,620	-1,549	-831	-1,393	-380	-1,088	-903	-864	-877	-461
Solde budgétaire global (base caisse)	-2,248	-2,186	-3,559	-3,398	-2,784	-3,818	-3,820	-3,499	-3,550	-3,656
Erreurs et omissions	-77	1,105	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	2,389	1,081	3,609	3,398	2,880	3,818	3,820	3,499	3,550	3,656
Financement intérieur (système bancaire)	919	113	21	364	-21	374	895	1,065	1,238	952
Financement extérieur	1,470	968	3,588	3,034	2,901	3,443	2,925	2,434	2,312	2,703
Prêts budgétaires	256	235	1,352	1,437	905	1,028	794	794	794	794
Prêts-projet	1,214	1,234	2,817	2,095	2,488	2,868	2,743	2,387	2,363	2,828
Amortissement de la dette extérieure	0	-500	-580	-498	-492	-452	-612	-747	-845	-918
Autres financements extérieurs 3/	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (en milliards de FCG)	132,259	132,352	157,377	164,001	175,652	194,275	221,891	248,232	278,526	308,239
Revenues miniers	8,894	8,909	10,585	10,265	11,906	12,006	13,380	14,770	16,159	18,280

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couvre le budget de l'administration centrale.

2/ Essentiellement dépenses liées à la sécurité et aux élections.

3/ Comprend 50 % de l'allocation de DTS transférée au gouvernement à fin 2021.

Tableau 3b. République démocratique du Congo: opérations de l'administration centrale, 2022-28^{1/}
(en pourcentage du PIB)

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Rapport n°23/244	Prél.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	16.6	16.9	14.8	14.3	16.5	14.9	14.7	14.9	15.1	15.3
Recettes	15.3	15.3	13.7	12.6	15.2	13.2	13.3	13.7	14.1	14.4
Recettes de l'administration centrale (hors comptes spéciaux)	14.3	14.4	12.8	11.3	14.3	11.4	11.7	12.1	12.4	12.8
Recettes fiscales	11.5	11.4	10.7	9.3	12.1	9.4	9.7	9.8	10.0	10.3
Impôt sur le revenu	6.8	6.8	6.2	4.7	7.2	4.6	4.6	4.6	4.6	4.5
Personnes physiques	1.3	1.3	1.2	1.3	1.6	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Entreprises	5.0	5.0	4.6	3.1	5.2	3.0	2.9	2.9	2.9	2.8
Autres impôts non imposables sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	0.5	0.5	0.4	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Taxes sur les biens et services	3.5	3.5	3.5	3.4	3.8	3.5	3.8	4.0	4.2	4.5
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2.8	2.8	2.8	2.7	2.9	2.8	3.1	3.3	3.4	3.7
Accises	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	1.1	1.1	1.0	1.2	1.1	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Recettes non fiscales	3.8	3.9	3.1	3.2	3.1	3.8	3.6	3.9	4.1	4.1
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1.9	1.9	1.6	0.9	1.6	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1
Redevances minières	1.1	1.1	1.0	0.6	1.0	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7
Redevance et rente pétrolières	0.3	0.3	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Télécommunications	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dividendes des entreprises publiques	0.3	0.3	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Redevances versées à des ministères sectoriels	0.4	0.4	0.3	0.8	0.4	0.8	0.8	1.0	1.2	1.2
Autres	0.5	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Comptes et budgets spéciaux	1.0	1.0	0.9	1.3	0.9	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7
Dons	1.3	1.6	1.1	1.7	1.3	1.7	1.3	1.2	1.0	0.9
dont: Projets	0.8	1.1	1.0	1.6	1.2	1.6	1.3	1.2	1.0	0.9
Appui budgétaire	0.5	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses	17.1	17.5	16.1	15.9	17.6	16.3	15.8	15.8	15.8	16.0
Dépenses courantes	11.2	11.2	10.0	9.6	11.2	10.3	10.7	10.7	10.6	10.6
Salaires	5.0	5.0	4.5	4.3	4.6	4.2	4.1	4.1	4.1	4.1
Intérêts exigibles	0.4	0.4	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Extérieurs	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Biens et services	3.1	3.1	2.2	2.5	3.0	2.5	3.1	3.1	2.9	2.8
Subventions et autres transferts courants	2.8	2.8	3.1	2.4	3.4	3.2	3.1	3.2	3.2	3.3
Subventions	1.5	1.5	1.9	1.0	2.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Comptes et budgets spéciaux	1.0	1.0	0.9	1.3	0.9	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7
Dépenses d'investissement	3.5	3.8	4.1	4.4	6.3	4.8	5.0	4.9	5.0	5.2
Financées sur ressources extérieures	1.7	2.0	2.8	2.9	2.6	3.1	2.6	2.2	1.9	1.8
Financées sur ressources intérieures	1.8	1.8	1.4	1.5	3.7	1.8	2.4	2.8	3.2	3.4
Dépenses extraordinaires 2/	2.4	2.4	1.9	1.9	0.2	1.2	0.1	0.2	0.2	0.2
dont: élections	0.6	0.6	0.3	0.7	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (base engagements)	-0.6	-0.5	-1.3	-1.6	-1.1	-1.4	-1.1	-0.8	-0.7	-0.7
Solde budgétaire intérieur de base	-0.1	0.0	0.5	-0.3	0.3	0.0	0.2	0.2	0.2	0.4
Variation des arriérés intérieurs (repaielement = -)	-1.1	-1.1	-1.0	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5
Solde budgétaire intérieur (base caisse)	-1.2	-1.2	-0.5	-0.8	-0.2	-0.6	-0.4	-0.3	-0.3	-0.1
Solde budgétaire global (base caisse)	-1.7	-1.7	-2.3	-2.1	-1.6	-2.0	-1.7	-1.4	-1.3	-1.2
Erreurs et omissions	-0.1	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	1.8	0.8	2.3	2.1	1.6	2.0	1.7	1.4	1.3	1.2
Financement intérieur (système bancaire)	0.7	0.1	0.0	0.2	0.0	0.2	0.4	0.4	0.4	0.3
Financement extérieur	1.1	0.7	2.3	1.9	1.7	1.8	1.3	1.0	0.8	0.9
Prêts budgétaires	0.2	0.2	0.9	0.9	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3
Prêts-projet	0.9	0.9	1.8	1.3	1.4	1.5	1.2	1.0	0.8	0.9
Amortissement de la dette extérieure	0.0	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Autres financements extérieurs 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (en milliards de FCG)	132,259	132,352	157,377	164,001	175,652	194,275	221,891	248,232	278,526	308,239
Revenues miniers	6.7	6.7	6.7	6.3	6.8	6.2	6.0	5.9	5.8	5.9

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couvre le budget de l'administration centrale.

2/ Essentiellement dépenses liées à la sécurité et aux élections.

3/ Comprend 50 % de l'allocation de DTS transférée au gouvernement à fin 2021.

Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2022-28

(en milliards de CDF, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Rapport n°23/244	Prél.	Rapport n°23/244	Proj.	Rapport n°23/244	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Situation monétaire:										
Avoirs extérieurs nets	15,737	15,737	21,645	23,446	24,333	27,097	32,518	37,954	43,460	49,040
Créances sur les non-résidents	22,220	22,220	30,462	32,784	34,674	38,160	43,880	49,545	55,038	60,354
Dettes envers les non-résidents	6,483	6,483	8,817	9,338	10,340	11,063	11,362	11,591	11,578	11,314
Avoirs intérieurs nets	10,076	10,090	8,535	10,714	9,814	14,129	15,286	16,226	18,157	19,978
Crédits intérieurs	13,960	13,935	17,156	21,285	19,040	25,590	30,128	34,711	40,036	45,042
Créances nettes sur l'administration centrale	1,455	1,448	2,144	1,812	2,123	2,186	3,081	4,146	5,383	6,336
Créances sur les autres secteurs	12,502	12,484	15,013	19,473	16,917	23,404	27,047	30,565	34,653	38,706
Crédit au secteur privé	11,294	11,276	13,552	17,652	15,271	21,214	24,514	27,701	31,405	35,077
Autres postes nets	-3,881	-3,842	-8,621	-10,571	-9,226	-11,461	-14,842	-18,484	-21,879	-25,064
Passifs monétaires au sens large (M2)	25,813	25,827	30,181	34,159	34,147	41,226	47,804	54,181	61,618	69,017
Monnaie au sens étroit (M1)	6,468	6,470	7,489	6,720	9,015	9,847	11,875	13,955	16,437	18,554
Circulation fiduciaire	3,542	3,543	4,407	4,009	5,086	4,994	5,872	6,779	7,854	8,943
Dépôts à vue en CDF	2,925	2,927	3,083	2,711	3,930	4,853	5,937	7,082	8,451	9,439
Quasi-monnaie	19,346	19,358	22,692	27,440	25,132	31,379	35,929	40,226	45,181	50,463
Dépôts à terme en monnaie nationale	732	733	793	730	1,011	1,307	1,599	1,907	2,275	2,541
Dépôts en devises	18,613	18,625	21,899	26,710	24,121	30,073	34,331	38,319	42,906	47,922
Banque centrale du Congo:										
Avoirs extérieurs nets	4,524	4,524	7,453	7,388	8,349	9,162	11,404	14,072	16,663	19,524
Créances sur les non-résidents	9,636	9,636	14,580	14,815	16,888	18,204	20,463	23,087	25,351	27,654
Réserves officielles brutes	9,204	9,204	14,255	14,722	14,928	16,597	18,856	21,480	23,744	26,047
Engagements envers les non-résidents	-5,112	-5,112	-7,128	-7,427	-8,539	-9,042	-9,059	-9,015	-8,687	-8,131
Avoirs intérieurs nets	2,931	2,931	1,676	1,449	1,891	1,495	1,179	572	225	-283
Crédit intérieur	3,714	3,703	3,759	4,146	2,721	4,399	4,256	4,261	4,265	4,270
Créances nettes sur l'administration centrale	2,777	2,770	3,010	2,893	2,210	3,418	3,546	3,546	3,546	3,546
Créances sur les banques commerciales	832	847	618	1,121	377	846	571	571	571	571
Autres postes (net)	-782	-772	-2,084	-2,696	-830	-2,905	-3,077	-3,688	-4,041	-4,552
Base monétaire (définition large)	7,455	7,455	9,128	8,838	10,240	10,657	12,583	14,644	16,888	19,241
Autres institutions de dépôt:										
Avoirs extérieurs nets	11,213	11,213	14,193	16,057	15,984	17,935	21,114	23,882	26,797	29,516
Avoirs intérieurs nets	11,290	10,937	11,862	13,803	13,232	18,007	20,463	23,135	26,545	30,096
Créances sur la banque centrale	4,234	4,234	4,614	4,574	5,564	6,020	7,003	8,128	9,259	10,483
Crédit net à l'administration centrale	-1,323	-1,323	-866	-1,082	-88	-1,232	-465	600	1,837	2,790
Crédit aux administrations locales	211	211	255	446	287	537	621	702	796	890
Crédit aux entreprises publiques	997	997	1,205	1,374	1,359	1,653	1,912	2,162	2,452	2,739
Crédit au secteur privé	11,190	11,190	13,422	17,521	15,136	21,079	24,375	27,558	31,257	34,925
Autres articles, net	-4,020	-4,020	-6,767	-9,031	-9,027	-10,049	-12,982	-16,013	-19,056	-21,730
(variation annuelle en pourcentage)										
Avoirs extérieurs nets	-9.9	-9.9	37.5	49.0	12.4	15.6	20.0	16.7	14.5	12.8
Avoirs intérieurs nets	34.7	34.9	-15.3	6.2	15.0	31.9	8.2	6.2	11.9	10.0
Crédit intérieur	53.5	53.3	18.0	46.6	6.1	19.9	14.1	11.5	12.0	10.6
Créances nettes sur l'administration centrale	9.0	8.5	47.3	25.1	-1.0	20.7	40.9	34.6	29.9	17.7
Crédit au secteur privé ^{1/}	49.3	49.1	20.0	56.5	12.7	20.2	15.6	13.0	13.4	11.7
Passifs monétaires au sens large (M2)	3.4	3.5	16.9	32.3	13.1	20.7	16.0	13.3	13.7	12.0
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (milliards CDF)	132,259	132,352	157,377	164,001	175,652	194,275	221,891	248,232	278,526	308,239
Crédit au secteur privé (pourcentage du PIB)	8.5%	8.5%	8.6%	10.8%	8.7%	10.9%	11.0%	11.2%	11.3%	8.0%
Vélocité (PIB/M2)	5.1	5.1	5.2	4.8	5.1	4.7	4.6	4.6	4.5	4.5
Dépôts en devises (pourcentage de M2)	72.1	72.1	72.6	78.2	70.6	72.9	71.8	70.7	69.6	69.4
Dépôts en devises (pourcentage des dépôts)	83.6	83.6	85.0	88.6	83.0	83.0	82.0	81.0	80.0	80.0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI

1/ L'augmentation de la croissance du crédit reflète en grande partie les réévaluations des prêts dues à la dépréciation du taux de change (la croissance du crédit au secteur privé en dollars est prévue à 21,3 % en glissement annuel pour 2023).

Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière, 2020-23

	déc.-20	mars-21	juin-21	sept.-21	déc.-21	mars-22	juin-22	sept.-22	déc.-22	mars-23	juin-23
Adéquation du capital											
Capital réglementaire/actifs pondérés par le risque	14.0	13.8	13.1	12.1	12.1	9.9	11.9	12.5	12.1	14.5	12.9
Fonds propres de catégorie 1 / Actifs pondérés par le risque	11.6	11.6	10.9	9.9	10.0	7.9	9.7	10.2	9.9	12.3	10.8
Fonds propres de catégorie 1 (actions ordinaires) / Actifs pondérés par le risque	11.2	11.1	10.4	9.5	9.5	7.5	9.3	9.8	9.5	11.9	10.5
Fonds propres de catégorie 1 / Actif total	6.1	5.9	5.6	5.1	4.9	4.4	5.1	5.5	5.5	7.0	6.4
Qualité des actifs											
Prêts non productifs / Prêts bruts	7.7	8.3	7.8	7.1	5.2	9.2	7.4	8.4	7.4	8.2	6.5
Prêts non productifs nets des provisions / Capital	15.5	16.7	16.4	15.1	10.0	24.0	10.9	20.5	18.9	17.6	18.8
Provisions / Prêts non productifs	61.4	60.6	58.1	60.2	67.7	58.3	74.2	57.9	58.0	55.1	54.0
Concentration des prêts par activité économique	51.4	50.1	52.5	54.3	46.9	49.7	50.6	53.8	49.3	44.3	52.2
Recettes et rentabilité											
Rendements des actifs (revenu net/total des actifs)	0.3	1.4	1.4	1.2	1.1	1.4	1.7	1.9	2.2	3.8	3.5
Rendement sur fonds propres (revenu net/fonds propres)	2.1	16.1	17.2	15.3	15.7	18.2	19.5	23.1	24.7	35.3	35.9
Marges intérêts au revenu brut	32.3	30.4	28.1	30.3	28.9	29.5	30.3	29.8	30.8	36.4	37.4
Dépenses hors intérêts / Revenu brut	75.1	67.6	66.2	66.2	66.8	62.0	62.8	59.6	58.1	47.2	49.4
Liquidité											
Actif liquide / Actif total	14.6	14.7	13.0	15.4	16.7	15.0	18.4	17.5	21.1	22.5	19.1
Actif liquide / Passif à court-terme	42.8	46.5	40.6	46.1	45.0	42.6	53.2	54.8	64.4	69.1	61.9
Dépôts de la clientèle / Prêts non-interbancaires totaux	220.5	224.9	249.7	250.0	254.7	262.5	234.1	207.0	197.9	202.6	154.1
Sensibilité au risque du marché											
Position ouverte nette en devises/fonds propres	25.2	16.0	12.4	10.9	5.4	53.9	-5.4	13.1	16.2	-0.4	2.4
Passifs libellés en monnaie étrangère/total passif	89.8	87.8	86.7	85.0	85.0	84.1	85.8	85.1	82.8	83.1	86.5
Passifs libellés en monnaie étrangère/total prêts	90.2	87.7	89.8	88.9	83.6	88.3	87.6	86.6	87.0	86.1	89.0

Sources : Banque centrale du Congo ; base de données FSI (indicateurs de solidité financière) du département des statistiques du FMI.

Tableau 6. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI, 2022-34

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif													
Total des obligations (en millions de DTS)	6.6	21.9	36.8	116.7	143.4	219.6	265.3	341.4	276.7	250.0	189.1	112.9	52.0
Principal	0.0	0.0	0.0	79.9	106.6	182.7	228.4	304.6	239.9	213.2	152.3	76.1	15.2
Commissions et intérêts 1/	6.6	21.9	36.8	36.8	36.8	36.8	36.8	36.8	36.8	36.8	36.8	36.8	36.8
Total des obligations (en millions de dollars)	8.7	29.3	49.4	157.4	194.1	297.7	360.9	464.9	376.7	340.5	257.5	153.8	70.9
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.1	0.2	0.5	0.6	0.9	1.0	1.3	1.0	0.9	0.6	0.4	0.2
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	0.6	2.1	3.5	11.0	13.5	20.6	24.9	32.0	26.0	23.5	17.7	10.6	4.9
En pourcentage du service de la dette extérieure totale	1.2	4.2	6.9	19.6	22.2	28.9	34.1	38.6	29.8	27.2	23.0	15.1	7.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.2	0.5	0.8	2.3	2.5	3.5	3.9	4.8	3.6	3.2	2.3	1.3	0.6
Encours du crédit auprès du FMI (fin de période)													
En millions de DTS	1,142.2	1,446.8	1,599.0	1,519.1	1,412.5	1,229.7	1,001.3	696.7	456.8	243.6	91.3	15.2	0.0
En millions de dollars	1,517.8	1,935.5	2,148.5	2,052.1	1,912.2	1,669.6	1,363.8	949.0	622.3	331.9	124.4	20.7	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.5	6.8	7.4	6.7	5.9	4.9	4.0	2.7	1.7	0.8	0.3	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.3	2.9	2.9	2.5	2.1	1.7	1.2	0.8	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	107.1	135.7	150.0	142.5	132.5	115.4	93.9	65.4	42.9	22.9	8.6	1.4	0.0
En pourcentage de la dette extérieure totale	15.4	17.3	17.4	15.7	14.1	12.0	9.5	6.4	4.1	2.1	0.8	0.1	0.0
En pourcentage des réserves internationales brutes	33.3	36.2	34.6	29.6	24.5	19.6	14.8	9.9	6.0	3.1	1.1	0.2	0.0
Postes pour mémoire													
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	27,782	28,612	29,037	30,580	32,186	34,007	34,522	35,267	36,129	39,544	40,541	41,764	44,017
Quote-part (en millions de DTS)	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066
PIB (en millions de dollars)	65,945	67,328	73,389	82,255	90,764	100,450	109,648	119,412	130,299	144,621	158,629	174,608	193,616
Service de la dette extérieure du secteur public (en millions de dollars)	705	698	718	804	875	1,030	1,059	1,205	1,265	1,252	1,122	1,017	994
Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars)	9,844	11,190	12,352	13,073	13,595	13,943	14,424	14,940	15,201	15,509	16,000	16,634	17,350
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	4,563	5,346	6,211	6,940	7,796	8,498	9,237	9,614	10,440	10,803	11,229	11,889	12,191

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Les obligations envers le FMI en 2020 reflètent l'allocation de secours au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC).

Tableau 7. République démocratique du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022-24¹

	Encours de la dette			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(en Mio de dollars)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(en Mio de dollars)			(% du PIB)		
Total	13,847.7	100.0	21.0	1,789.4	1,464.4	1,290.1	2.7	2.2	1.8
Dette extérieure	9,844.0	71.1	14.9	705.5	698.1	711.4	1.1	1.0	1.0
Créanciers multilatéraux	4,749.2	34.3	7.2	180.0	168.0	152.3	0.3	0.2	0.2
FMI ²	2,232.8	16.1	3.4	8.7	29.3	49.4	0.0	0.0	0.1
Banque mondiale	2,124.8	15.3	3.2	61.9	72.8	82.9	0.1	0.1	0.1
BAD	246.3	1.8	0.4	95.5	51.6	5.0	0.1	0.1	0.0
Autre créanciers multilatéraux	145.4	1.0	0.2	-	-	-	-	-	-
dont: Banque européenne d'investissement	52.4	0.4	0.1	9.4	9.6	9.3	0.0	0.0	0.0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	40.9	0.3	0.1	0.9	0.6	0.7	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	4,587.1	33.1	7.0	496.0	449.3	462.6	0.8	0.7	0.6
Club de Paris	107.4	0.8	0.2	21.3	20.2	7.9	0.0	0.0	0.0
dont: France	43.6	0.3	0.1	21.3	20.2	7.9	0.0	0.0	0.0
Banque coréenne d'import-export	63.8	0.5	0.1	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-
Pays non membres du club de Paris	4,479.8	32.4	6.8	474.7	429.1	454.7	0.7	0.6	0.6
dont: Banque chinoise d'import-export	4,007.6	28.9	6.1	438.2	395.8	410.5	0.7	0.6	0.6
Banque indienne d'import-export	152.2	1.1	0.2	19.9	20.7	20.3	0.0	0.0	0.0
Obligations									
Créanciers commerciaux	507.7	3.7	0.8	29.5	80.8	96.4	0.0	0.1	0.1
dont: FG Hemisphere	93.2	0.7	0.1	-	-	11.6	-	-	0.0
Financial Investment Holding	31.3	0.2	0.0	7.3	7.2	7.2	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	4,003.7	28.9	6.1	1,083.9	766.3	578.7	1.6	1.1	0.8
Bons du Trésor	91.8	0.7	0.1	192.8	96.4	-	0.3	0.1	0.0
Obligations du Trésor	292.7	2.1	0.4	-	211.2	119.3	0.0	0.3	0.2
Crédits	130.2	0.9	0.2	146.0	107.7	19.4	0.2	0.2	0.0
Arriérés	3,489.0	25.2	5.3	745.0	351.0	440.0	1.1	0.5	0.6
Postes pour mémoire:									
Dette garantie	3,275.4	23.7	5.0						
Passifs conditionnels	3,631.1	26.2	5.5						
dont: Garanties publiques	298.7	2.2	0.5						
dont: Autres passifs conditionnels explicites	3,332.4	24.1	5.1						
PIB nominal (en millions de dollars)	65,945.1			65,945.1	67,328.1	73,389.4			

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Comme indiqué par les autorités nationales selon leur classification des créanciers, notamment créanciers officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que celle de l'AVD. Les chiffres en pourcentage du PIB sont calculés en utilisant le PIB en millions de dollars, converti à partir du PIB en CDF, en utilisant le taux de change moyen, ce qui peut entraîner des divergences avec l'AVD.

2/ Y compris la partie de l'allocation de DTS rétrocédée au gouvernement sous forme d'appui budgétaire.

Tableau 8. République démocratique du Congo : sources et besoins de financement extérieur, 2022-28

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Besoins bruts de financement	4,149	4,115	3,563	3,238	3,125	3,193	3,994
Déficit du compte courant (hors dons budgétaires)	3,619	3,618	3,078	2,669	2,500	2,422	3,202
Amortissement des prêts du secteur public	530	497	485	569	625	771	792
<i>dont : FMI</i>	0	0	0	108	144	248	311
Sources de financement identifiés	3,298	3,045	2,882	2,738	2,625	2,693	3,494
Solde du compte du capital	538	925	1,059	1,031	1,104	1,122	1,188
Investissements directs à l'étranger (nets)	1,409	1,208	1,580	1,860	1,949	2,157	2,355
Afflux de portefeuille	-35	-36	-39	-43	-48	-53	-58
Décaissements des prêts budgétaires	615	860	1,083	1,017	873	852	1,006
Autres flux de capitaux (nets)	2,139	870	63	-396	-398	-683	-258
Variation des réserves officielles (+ = hausse)	-1,616	-783	-865	-729	-856	-702	-739
Erreurs et omissions nettes	247	0	0	0	0	0	0
Écart du financement	851	1,070	680	500	500	500	500
Financement potentiel	851	1,070	680	500	500	500	500
Décaissements du FEC	398	408	204	0	0	0	0
Banque mondiale	453	662	405	274	274	274	274
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	0	71	0	0	0	0
Autre financement multilatéral et bilatéral	0	0	0	26.4	26.4	26.4	26.4

Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

Tableau 9. République démocratique du Congo : programme d'emprunts extérieurs, 2023-24

Dette extérieure contractée et garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)		Volume de la nouvelle dette en 2024		VA de la nouvelle dette en 2024 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	3304.3	100	1686.8	100	2572.5	100	1887.9	100
Dette concessionnelle, dont	2484.4	75	927.9	55	1050.0	41	476.0	25
Multilatérale	2484.4	75	927.9	55	950.0	37	444.0	24
Bilatérale	0.0	0	0.0	0	100.0	4	32.0	2
Autre	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Dette non concessionnelle, dont	819.9	25	758.9	45	1522.5	59	1411.9	75
Semi-concessionnelle	219.9	7	158.9	9	380.7	15	270.1	14
Modalités commerciales	600.0	18	600.0	36	1141.7	44	1141.7	60
Par type de créanciers	3304.3	100	1686.8	100	2572.5	100	1887.9	100
Multilatéraux	2579.4	78	1001.1	59	950.0	37	444.0	24
Bilatéraux - Club de Paris	84.9	3	57.7	3	100.0	4	32.0	2
Bilatéraux - hors Club de Paris	190.0	6	178.0	11	380.7	15	270.1	14
Autre	450.0	14	450.0	27	1141.7	44	1141.7	60
Affectation du financement par l'emprunt	3304.3	100	1686.8	100	2572.5	100	1887.9	100
Infrastructures	2804.3	85	1553.5	92	2322.5	90	1771.0	94
Dépense sociales	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Financement budgétaire	500.0	15	133.3	8	250.0	10	116.8	6
Autre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités congolaises; estimations des services du FMI.

Tableau 10. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit

Date de disponibilité	Action	Décaissement correspondant		Part de la quote-part
Le 15 juillet 2021	Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2021 ou après	Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2021	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2022 ou après	Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2021	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2022 ou après	Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2022	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2023 ou après	Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2022	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 septembre 2023 ou après	Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2023	DTS	152.3 millions	14.3
Le 15 mars 2024 ou après	Achèvement de la sixième et dernière revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2023	DTS	152.2 millions	14.3
Total		DTS	1,066.0 millions	100.0

Source : Fonds monétaire international.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risque	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
Risques extérieurs potentiels – risques conjoncturels			
<p>Brusque ralentissement de la croissance en Chine. Des perturbations économiques plus fortes que prévu en raison d'une résurgence de la COVID, d'une montée des tensions géopolitiques et/ou d'un ralentissement plus marqué que prévu du secteur immobilier perturbent l'activité économique.</p>	Moyenne	<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>La baisse des exportations et des recettes budgétaires entraînerait des besoins de financement de la balance des paiements et du budget.</p> <p>La baisse des prix des matières premières pourrait réduire les investissements dans le secteur extractif et freiner les perspectives de croissance de la RDC.</p> <p>La baisse des recettes budgétaires mettrait en péril les dépenses prioritaires et exacerberait la pauvreté et les inégalités, ferait dérailler les plans d'investissement des autorités et réduirait les perspectives de croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des politiques macroéconomiques prudentes pour favoriser la stabilité macroéconomique. - Permettre au taux de change de servir d'amortisseur et utiliser des réserves extérieures pour éviter une dépréciation désordonnée qui pourrait avoir des effets négatifs sur la stabilité financière. - Intensifier les mesures visant à accroître les recettes, limiter les dépenses non prioritaires afin de créer une marge de manœuvre pour appuyer la politique budgétaire. - Mobiliser un appui financier extérieur. - Favoriser la diversification économique des biens exportés et des destinations à l'exportation.
<p>Intensification du ou des conflits régionaux. Une escalade de la guerre en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en découlent perturbent les échanges commerciaux (à titre d'exemple, énergie, alimentation, tourisme et/ou composants essentiels de la</p>	Élevée	<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Les ruptures d'approvisionnement et les hausses plus fortes que prévu des cours mondiaux de l'énergie augmentent le coût des importations d'énergie et d'autres biens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan d'urgence qui atténuerait les effets d'une reprise économique tardive.

¹ La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser aux yeux des services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront vraisemblablement prononcés à plus long terme.

Source de risque	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les flux de réfugiés, les IDE et flux financiers, ainsi que les systèmes de paiement.			
Volatilité des cours des produits de base. Des perturbations successives de l'offre (dues par exemple aux conflits et aux restrictions à l'exportation) et des fluctuations de la demande (en raison par exemple de la réouverture de la Chine) entraînent un regain de volatilité des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires et une instabilité sociale et économique.	Moyenne	Élevée Une volatilité accrue des prix des produits de base remettra en question les politiques macroéconomiques durables et exercera des pressions sur la monnaie nationale, les réserves et les recettes budgétaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Accumuler des réserves internationales. - Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportation. - Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (Communauté économique d'Afrique de l'Est (CEA) et Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)). - Utiliser la flexibilité du taux de change pour absorber les chocs, mais intervenir pour prévenir les mouvements désordonnés de la monnaie.
Risques particuliers à la RDC			
Escalade des conflits armés dans l'est du pays.	Élevée	Élevée L'activité économique serait touchée, mais surtout dans les régions qui ne sont pas bien intégrées au reste du pays. Les déséquilibres budgétaires et extérieurs s'intensifieraient.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une réserve budgétaire pour les urgences en matière de sécurité nationale. - Fournir une assistance humanitaire aux personnes touchées par le conflit.
Instabilité politique et mécontentement social généralisé à la veille des élections présidentielles.	Moyenne	Élevée L'élaboration des politiques et la stabilité macroéconomique pourraient être compromises, de même que la capacité à faire avancer des réformes structurelles ambitieuses et indispensables. Les tensions sociales pourraient compromettre la	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'engagement et l'appropriation des réformes afin de mettre en place des institutions solides et accélérer les réformes en matière de gouvernance. - Ancrer les attentes inflationnistes en resserrant la politique monétaire. - Augmenter les dépenses de protection sociale pour les segments les plus pauvres de la population.

Source de risque	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
		capacité à faire avancer des réformes structurelles ambitieuses et indispensables. Elles pourraient également menacer les flux de financement extérieurs (limités) en provenance des institutions financières internationales.	- Identifier des sources de financement extérieures, tout en restant prudent sur l'endettement souverain.
<p>Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes causent des dommages plus graves que prévu aux infrastructures (en particulier dans les plus petites économies vulnérables) et des pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, qui amplifient les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, provoquent des pénuries d'eau et de nourriture et réduisent la croissance.</p>	Moyenne	<p>Moyenne</p> <p>Les risques liés aux inondations et aux glissements de terrain pourraient entraîner des dépenses publiques supplémentaires et entraver la réduction prévue de la dette publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la priorité aux projets liés à la lutte contre le changement climatique. - Construire des infrastructures résilientes face aux catastrophes naturelles.

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : la position extérieure de la RDC en 2022 a été plus faible que le niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. En outre, le niveau des réserves est resté bas, à 8,3 semaines d'importations à fin 2022. La baisse des cours du cobalt, et dans une moindre mesure, du cuivre, devrait continuer d'exercer des pressions sur la position extérieure. À moyen terme, les réserves devraient augmenter plus lentement pour atteindre l'équivalent de 3 mois d'importations en 2028 seulement. Ce niveau insuffisant des réserves de change, qui s'explique par les besoins persistants de financement de la balance des paiements, reste un enjeu fondamental pour la viabilité extérieure

Réponses potentielles des pouvoirs publics : l'accumulation de réserves est un objectif primordial de l'accord au titre de la FEC. Les réformes budgétaires et structurelles devraient contribuer à favoriser une croissance durable, à améliorer l'environnement des entreprises et des institutions et à libérer l'investissement, financé tant sur ressources intérieures qu'extérieures. Les réformes de la gouvernance contribueront à susciter de nouveaux prêts concessionnels et des dons, qui permettraient d'atténuer la pression sur les réserves de change et de favoriser la viabilité extérieure.

Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

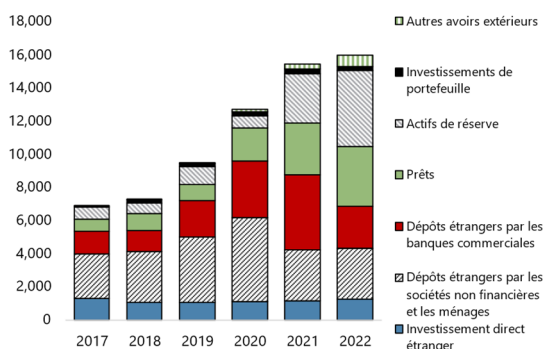
Contexte. Selon les données les plus récentes sur la position extérieure globale nette (PEGN, 2022) montrent une position débitrice nette globalement stable (-42 % du PIB), les actifs et les passifs représentant respectivement 24 et 66 % du PIB. L'essentiel des actifs est constitué de réserves internationales (24 % des avoirs extérieurs) et de dépôts à l'étranger effectués par des banques commerciales, des sociétés non financières et des ménages (39 % des avoirs extérieurs). En 2019, les passifs étaient presque aux trois-quarts constitués d'investissements directs étrangers, notamment dans le secteur minier, et le quart restant était représenté essentiellement par des prêts aux secteurs public et privé. Les dépôts à l'étranger ont considérablement diminué depuis 2020, passant de 8,6 milliards de dollars à 6,2 milliards de dollars, mais restent élevés en raison de la lenteur du développement d'opportunités d'investissements dans le pays. En 2022, l'IDE a représenté 72 % des passifs extérieurs, tandis que la dette extérieure des administrations publiques (intégralement à long terme) a représenté 13 % et la dette extérieure privée (presque entièrement à long terme) 7,2 %.

Évaluation. Cette position extérieure globale nette (PEGN) débitrice ne présente pas de risques significatifs pour la viabilité extérieure. Elle s'explique par la persistance des besoins de financement de la balance des paiements et par les besoins intenses de développement. En outre, la structure des actifs et des passifs est favorable, dans la mesure où les avoirs extérieurs sont essentiellement sous forme de dépôts et de réserves et les passifs extérieurs sous forme d'IDE.

Avoirs et passifs extérieurs

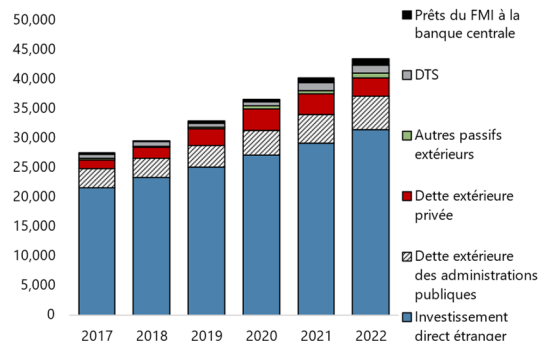
Les dépôts à l'étranger représentent l'essentiel des avoirs extérieurs.

Avoirs extérieurs
(en millions de dollars)



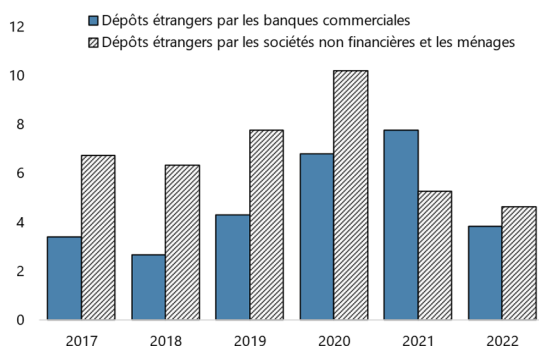
Les IDE représentent l'essentiel des passifs extérieurs.

Passifs extérieurs
(en millions de dollars)



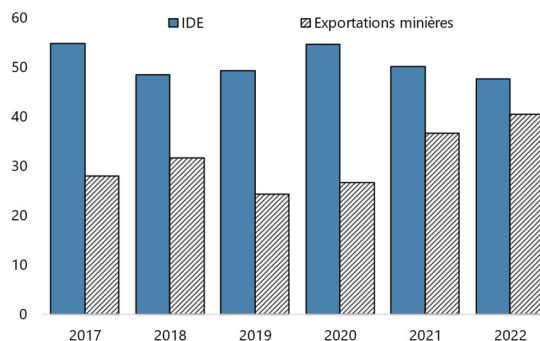
Les dépôts à l'étranger ont augmenté.

Dépôts extérieurs par détenteur
(en pourcentage du PIB)



Les passifs sous forme d'IDE sont restés élevés compte tenu de la hausse des exportations minières.

IDE et exportations minières
(en pourcentage du PIB)



Note : les stocks d'IDE après 2019 sont comptabilisés au moyen des flux de la balance des paiements.

Sources : autorités congolaises; estimations et prévisions des services du FMI.

2022 (En % du PIB)	PEGN : -42	Avoirs bruts : 24	Avoirs de réserve : 5	Passifs bruts : 66	Passif dette : 15

Compte des transactions courantes

Contexte. Le déficit des transactions courantes s'était résorbé en-deçà de sa moyenne de la période 2017-2021 (2,6 % du PIB) à 1 % du PIB en 2021, grâce à une hausse des prix du cuivre et du cobalt (qui représentent respectivement 70 et 21 % des exportations totales de marchandises). Toutefois, le compte des transactions courantes s'est détérioré l'année suivante, avec un déficit de 5 % du PIB en 2022, car les importations nominales ont considérablement augmenté en 2022 et les termes de l'échange se sont détériorés à la suite de la guerre en Ukraine. La majeure partie des importations concerne les biens d'équipement (48 % des importations de biens), essentiellement dans le secteur minier, et les biens de consommation (24 % des importations de biens), principalement des produits alimentaires. Selon les

données préliminaires pour 2023, il semble que le déficit des transactions courantes est resté élevé au cours du premier semestre de l'année (à 5,7 % du PIB), car la croissance des importations est restée forte. Au deuxième semestre 2023 et en 2024, ce déficit devrait se résorber grâce à un ralentissement des importations de biens d'équipement, dans la mesure où les importations élevées en 2022 et au premier semestre 2023 s'expliquent en partie par les investissements des sociétés minières pour l'ouverture de nouvelles mines. Le déficit des transactions courantes devrait être inférieur à 3 % du PIB à moyen terme.

Évaluation. La position du compte des transactions courantes est plus faible que le niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. Le modèle EBA-lite de compte courant (CC) calcule et compare le compte des transactions courantes corrigé des variations conjoncturelles à une norme de compte courant corrigé des variations conjoncturelles. Cette correction conjoncturelle consiste à éliminer les effets des composantes cycliques, des catastrophes naturelles et des facteurs de conflit. La norme de compte courant est la différence entre la valeur ajustée d'une équation de régression tenant compte des fondamentaux macroéconomiques qui sous-tendent la dynamique du compte courant, et un écart de politique. Compte tenu d'un solde réel de compte courant de -5 % du PIB en 2022, les forts résultats de la croissance et l'effet du conflit à l'est du pays entraînent un solde de compte courant corrigé des variations conjoncturelles de -6,1 % du PIB. Avec des politiques souhaitables, c'est-à-dire un déficit budgétaire corrigé des variations conjoncturelles plus faible, un crédit privé plus élevé et un taux d'intérêt réel légèrement positif, la norme de compte courant est de -3,7 % du PIB. L'écart qui en résulte est un déficit de 2,4 % du PIB, ce qui laisse entendre une surévaluation du TCER de 9,5 %.

République démocratique du Congo : estimations modélisées pour 2022
(en pourcentage du PIB)

	Modèle CC 1/	Modèle TCER 1/
	(en pourcentage du PIB)	
CC effectif	-5.0	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	1.1	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (-) 2/	0.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.0	
CC corrigé	-6.1	
Norme du CC (à partir du modèle) 3/	-3.7	
Adjustments to the norm (-)	0.0	
Norme du CC corrigé	-3.7	
Écart du CC	-2.4	2.3
dont: écart relatif lié aux politiques publiques	2.3	
Elasticité	-0.3	
Écart de TCER (en pourcentage)	9.5	-9.0

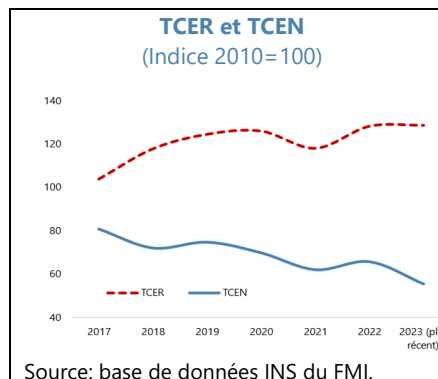
1/ À partir de la méthodologie EBA-lite 3.0.

2/ Aucun autre ajustement.

3/ Corrigé pour variations conjoncturelles, notamment ajustements de cohérence multilatéraux.

Taux de change réel

Contexte. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié de 8,6 % en 2022, tandis que le taux de change effectif nominal (TCEN) s'est apprécié de 6,0 %. Même si cette appréciation du TCEN ralentit une dépréciation tendancielle soutenue, le TCER a continué à suivre une tendance historique d'appréciation persistante, en raison d'une inflation plus élevée que la moyenne en RDC comparativement à ses partenaires commerciaux. En 2022, le franc congolais s'est déprécié de 1 % par rapport au dollar (utilisant les taux moyens de la période), après s'être déprécié de 12 et 8 % en 2020 et 2021, respectivement. Au premier semestre 2023, le franc congolais s'est fortement déprécié et s'est stabilisé à 30 % au-dessus de son niveau de fin 2022.



Évaluation. La modélisation du TCER selon la méthode EBA-lite indique une sous-évaluation du taux de change effectif réel de 9 %. Toutefois, compte tenu de la durée relativement courte de l'échantillon de données disponibles pour la RDC (la couverture des données pour la RDC commence en 2005, tandis que l'échantillon complet utilisé pour la régression transnationale commence en 1995), le modèle du TCER selon la méthode EBA-lite est jugé inadéquat. C'est pourquoi l'évaluation globale de l'écart de TCER repose sur le modèle de compte courant (CC).

Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Contexte. Sans accès aux marchés financiers internationaux, les comptes de capital et d'opérations financières de la RDC sont dominés par les mouvements du secteur public (compte de capital et autres comptes d'investissements), les flux liés à l'exploitation minière (IDE) et les mouvements des banques commerciales (dépôts à l'étranger adossés sur des dépôts en devises dans le pays).

Évaluation. L'obligation de rapatrier 60 % des recettes des exportations minières, en vigueur depuis 2018, est une mesure de gestion des flux de capitaux au titre de la vision institutionnelle du FMI relative aux flux de capitaux. Cette obligation devrait être réduite à mesure que les ajustements seront effectués et que les pressions sur la balance des paiements s'atténueront. Du côté positif, de nouvelles entrées potentielles sous forme d'IDE ou de prêts-projets pourraient se concrétiser à mesure que les termes de l'échange continuent de s'améliorer.

Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

Contexte. Les réserves ont augmenté pour atteindre 8,3 semaines d'importations (4,6 milliards de dollars) à fin 2022, contre 2,3 semaines d'importations (807 millions de dollars) à fin 2020. Les avances faites à l'État ont été les principales ponctions sur les réserves de la BCC dans le passé, mais ces avances ont cessé depuis le décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) en avril 2020 et le début de l'accord au titre de la FEC en 2021. L'accumulation des réserves en 2022 a été soutenue aussi par la vigueur des exportations et par les achats nets de devises de la BCC à hauteur de 381 millions de dollars par le biais d'adjudications sur le marché. Dans un contexte de baisse des prix des produits de base en RDC, la BCC est intervenue pour limiter la dépréciation (avec des ventes nettes de 339 millions de dollars entre janvier et septembre 2023), ralentissant l'accumulation des réserves jusqu'à présent en 2023, puisque les réserves brutes se sont établies à 4,9 milliards de dollars à fin octobre (8,7 semaines d'importations).

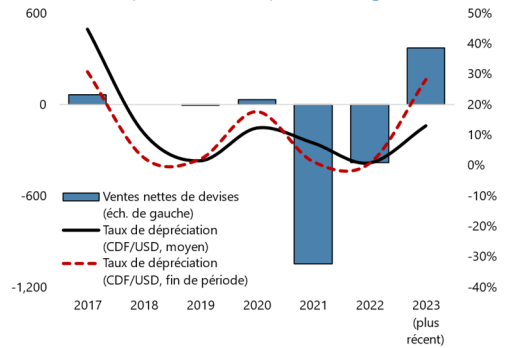
Évaluation. Malgré une accumulation importante en 2021 et 2022, la couverture des importations par les réserves reste insuffisante par rapport à la norme de trois mois. La faiblesse des réserves s'explique par des besoins prolongés de financement de la balance des paiements, et l'amélioration de la couverture des réserves est un objectif fondamental de l'accord au titre de la FEC, qui contribuerait à renforcer la résilience face aux chocs extérieurs. En ce qui concerne la norme de 20 % pour la monnaie au sens large, la couverture des réserves est satisfaisante depuis 2021.

Interventions de la Banque centrale sur le marché des changes

Les achats nets de devises en 2022 se sont produits après un ralentissement de la dépréciation du franc congolais.

Ventes nettes de devises et taux de dépréciation décalés d'une période

(ventes nettes de devises en millions de dollars et dépréciation en pourcentage)

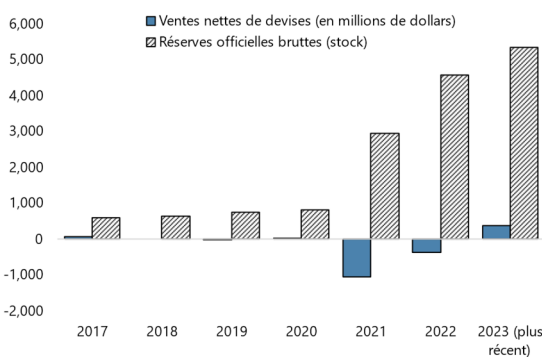


Note: les taux de dépréciation sont indiqués sur l'échelle de droite.

Les achats nets de devises en 2022 ont contribué à l'accumulation de réserves.

Ventes nettes de devises brutes contre réserves officielles brutes

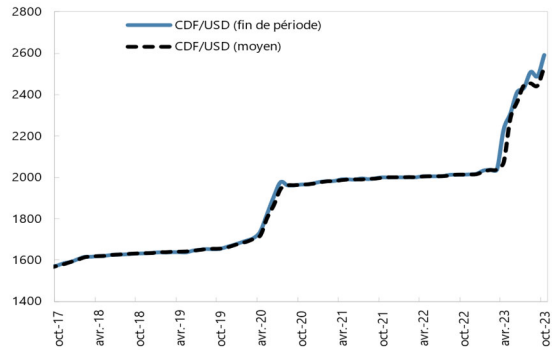
(en millions de dollars)



Sources: autorités congolaises; estimations des services du FMI.

Le franc congolais s'est déprécié régulièrement par rapport au dollar.

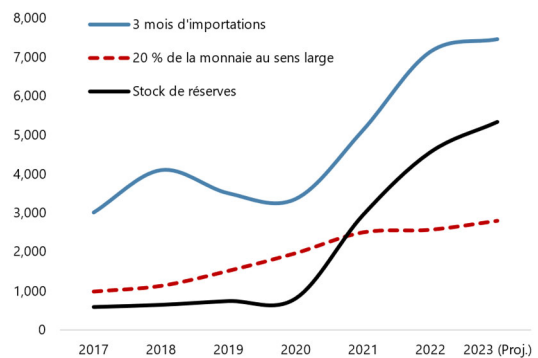
Franc congolais (unités spécifiées)



L'accumulation de réserves de 2022 laisse encore un écart important dans la couverture des réserves.

Couverture des réserves

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, RDC
04 décembre 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale :

- 1. Nous restons déterminés à mettre en œuvre les politiques et réformes dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit** visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître l'espace budgétaire et à promouvoir une croissance durable, tout en favorisant une meilleure gouvernance.
- 2. Nous faisons face à un environnement compliqué.** Nous restons confrontés à un choc sécuritaire de grande ampleur avec le conflit à l'Est qui entraîne des répercussions économiques et humanitaires majeures, auquel s'ajoutent le coût important de l'organisation des élections du 20 décembre 2023 ainsi qu'un choc sur les termes de l'échange, avec une baisse des prix des minéraux que nous exportons combinée à la hausse des prix internationaux du pétrole.
- 3. Malgré cet environnement, la croissance reste résiliente.** Après avoir atteint 8,8% en 2022, meilleure performance depuis 2013, la croissance reste résiliente depuis le début de l'année 2023. La production minière est toujours dynamique et la production non-minière, malgré l'impact de l'insécurité à l'Est et de l'inflation sur la consommation privée, bénéficie du dynamisme du secteur de la construction. Au total, les performances depuis le début de l'année sont en ligne avec une croissance qui dépasserait 6% en 2023.
- 4. Nos politiques budgétaire et monétaire visent à maintenir la stabilité macro-économique et à respecter nos engagements du programme.** Afin de préserver les acquis de la stabilisation macro-économique de ces dernières années, et malgré des recettes fiscales inférieures aux attentes au premiers semestre 2023, nous nous sommes abstenus de tout financement monétaire direct et avons continué d'engager les dépenses dans la stricte limite des marges de manœuvre budgétaires existantes. Cela a nécessité une révision de la composition des dépenses, pour tenir compte de l'effort sécuritaire indispensable, tout en préservant le plus possible les dépenses d'investissement. Nous avons aussi renforcé les mesures pour assurer un meilleur contrôle, une meilleure régularisation et la gouvernance de ces dépenses. Le resserrement de la politique monétaire (avec une forte hausse du taux directeur) et la baisse des paiements en espèces en monnaie nationale au guichet de la Banque centrale devraient aussi contenir les tensions inflationnistes. Nous restons par ailleurs déterminés à accumuler des réserves et à maintenir la flexibilité du taux de change.

5. La Loi de Finances de 2024, qui devrait être promulguée au plus tard le 15 décembre, est en ligne avec les objectifs du programme. Nous avons veillé à ce que le budget 2024 soit basé sur une enveloppe de recettes crédible, et que les dépenses prévues soient en ligne avec les grands objectifs du programme. Nous visons un déficit budgétaire préservant la soutenabilité budgétaire à moyen terme et totalement financé de façon crédible.

6. Nous nous attachons à respecter les conditionnalités de notre programme soutenu par le FMI. Nous avons atteint tous les critères de réalisation (CR) à fin juin 2023, à l'exception de celui relatif au déficit budgétaire interne. Nous sollicitons une dérogation pour le non-respect de ce critère de réalisation, basée sur les mesures correctives détaillées au paragraphe 6 du Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MEPF), et une modification des critères quantitatifs à fin décembre 2023 relatifs au déficit intérieur du budget, à l'accumulation de réserves et aux comptes en devises dans les banques locales. Nous demandons également une dérogation à cause de l'introduction d'une pratique de taux de change multiples au troisième trimestre de 2023 et qui a été retirée depuis. Nous avons atteint 6 des 9 repères structurels (RS) pour la 5^{ème} revue, ce qui montre notre détermination, malgré un environnement plus difficile et l'approche des élections, à poursuivre la mise en œuvre d'importantes réformes relatives à la gestion des finances publiques, à l'amélioration du cadre de la politique monétaire et de la surveillance financière, et à la transparence et à la lutte contre la corruption.

7. Nous demandons l'achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord FEC et de l'examen des assurances de financement, qui permettra le décaissement de 152,3 millions de DTS pour le soutien à la balance des paiements. Pour la dernière revue de programme, notre programme continuera de s'appuyer sur des CR et OI avec fin décembre 2023 comme date test, et sur des repères structurels conformes à notre agenda de réformes. Les conditionnalités sont détaillées dans les tableaux 1 et 2 du MPEF et dans le protocole d'accord technique (PAT).

8. Le MPEF ci-joint précise nos objectifs et engagements au titre de l'accord du FEC. Nous évaluerons les progrès en consultation continue avec les équipes du FMI et sommes prêts à prendre les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Nous réitérons notre engagement à consulter le FMI avant d'adopter toute révision des politiques énoncées dans la présente lettre d'intention et le MPEF. Nous fournirons également, conformément au PAT, toutes les données et informations requises pour évaluer les politiques et les mesures mises en œuvre. Nous consentons à la publication de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la cinquième revue de l'accord du FEC, et de tous les documents associés, après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Cordialement,

/s/

Jean-Michel Sama Lukonde
Premier Ministre

/s/

Nicolas KAZADI
Ministre des Finances

/s/

MALANGU KABEDI MBUYI
Gouverneur de la BCC

/s/

Aimé BOJI SANGARA
Ministre d'État,
Ministre du Budget

Pièces jointes :

- Mémoire des Politiques Économiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Mémorandum des Politiques Economiques et Financières

Ce mémorandum met à jour le MPEF attaché à la quatrième revue du programme des autorités soutenu par l'accord au titre de la FEC, approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 28 juin 2023.

A. Évolutions économiques récentes

- 1. Le contexte socio-économique et sécuritaire reste difficile, à l'approche des élections générales du 20 décembre 2023.** Les conflits armés dans l'est du pays se poursuivent, avec des conséquences majeures sur les populations. Cette situation induit des dépenses exceptionnelles pour le réengagement de l'Etat, la prise en charge des populations déplacées, le traitement urgent de besoins humanitaires et pour la sécurité. Par ailleurs, l'organisation des élections présidentielle, législatives et locales pèse aussi sur les dépenses publiques. Enfin, nous sommes confrontés à un choc sur les termes de l'échange, avec une baisse des prix des minéraux que nous exportons combinée à la récente hausse des prix internationaux du pétrole.
- 2. Malgré ce contexte difficile, la croissance demeure résiliente.** La croissance en 2023 devrait dépasser les 6% : la production minière est toujours dynamique, malgré l'interdiction d'exportation en début d'année pour un important producteur et la baisse des prix mondiaux du cobalt. En dépit de l'insécurité à l'Est et des effets de l'inflation, la production non-minière bénéficie du dynamisme du secteur de la construction.
- 3. La dépréciation du franc congolais a pesé sur l'inflation en 2023.** Depuis le début de l'année jusqu'à fin octobre 2023, les cours officiel et parallèle se sont dépréciés de 28,4% et 21,3% respectivement. Alimentée par la dépréciation, l'inflation a culminé à 23,3% en glissement annuel en juillet 2023. La hausse drastique du taux directeur de la BCC au mois d'août et des interventions importantes sur le marché des changes ont permis, pour l'instant, de freiner la flambée inflationniste, qui a légèrement reflué à 21,7% en octobre 2023.
- 4. Le déficit courant s'est davantage creusé, freinant l'accumulation de réserves officielles.** Selon de premières estimations, le déficit courant s'est creusé à 5,7% du PIB au premier semestre 2023, en lien notamment avec une baisse des prix internationaux du cuivre et du cobalt. Dans ce contexte et celui d'une baisse des recettes fiscales minières en dollars, les réserves internationales brutes ont modérément augmenté, de 4,6 milliards de dollars fin 2022 à 4,9 milliards de dollars à fin-octobre 2023, soit 2 mois d'importations. Leur accumulation a été soutenue en juillet 2023 par le décaissement de 500 millions de dollars d'aide budgétaire de la Banque mondiale mais a été freinée par des ventes nettes de la BCC à hauteur de 239 millions de dollars au troisième trimestre 2023.
- 5. Le secteur bancaire reste profitable et le crédit au secteur privé progresse.** Les banques ont amélioré leur rentabilité au premier semestre 2023. Toutefois, il s'observe un déséquilibre entre, d'une part, l'accroissement des dépôts en devises et, d'autre part, l'accroissement des recettes

d'exportation rapatriées par les sociétés minières, ce qui suggère que ces dernières sont contrebalancées par des sorties de devises. Le crédit au secteur privé, pratiquement limité aux prêts en dollars, a augmenté de 17% de fin 2022 à fin septembre 2023 en termes de dollars, mais reste très faible (autour de 10% du PIB).

B. Performances du programme de la Facilité Elargie de Crédit

6. Concernant les objectifs quantitatifs du programme, tous les critères de réalisation (CR) à fin juin 2023 ont été respectés à l'exception d'un seul et le critère de performance continu de l'interdiction de la pratique des taux de change multiples n'a pas été respecté (Tableau 1) :

Les objectifs indicatifs (OI) à fin juin et fin septembre 2023 pour les recettes de l'administration centrale ont été manqués. À fin juin, les recettes ont atteint 8 600 milliards CDF contre un OI de 10 700 milliards, un manque à gagner équivalent à 1,3% du PIB ; à fin septembre, elles ont atteint 14 000 milliards CDF contre un OI de 16 000 milliards, un manque à gagner équivalent également à 1,3% du PIB. Cette contre-performance est largement expliquée par des rentrées fiscales en provenance du secteur minier significativement inférieures aux attentes, notamment lors de l'échéance fiscale du mois d'avril 2023. Afin d'y remédier, nous souhaitons renforcer nos capacités de prévision des recettes d'impôts sur les sociétés minières.

Compte tenu du manque à gagner côté recettes et de notre engagement répété à nous abstenir de tout financement monétaire des déficits, nous avons limité le déficit budgétaire intérieur (tel que défini dans le PAT) à 526 milliards CDF au premier semestre 2023 contre un objectif de 430 milliards. Toutefois, cet ajustement s'est fait au prix d'une composition des dépenses différente de celle envisagée lors de la 4^{ème} revue, notamment avec moins de remboursement d'arriérés domestiques (subvention pétrolière, TVA, dette intérieure), alors que les dépenses en biens et services ont dépassé les attentes de 0,5% du PIB. En tenant compte des ajusteurs (sur les investissements sur ressources propres et sur les remboursements d'arriérés domestiques), le plancher sur le solde budgétaire intérieur ajusté à fin juin 2023 (CR) était un excédent de 1 468 milliards CDF et est donc manqué.

En conséquence, nous sollicitons une dérogation pour le non-respect de ce critère de réalisation, basée sur les mesures correctives suivantes : i) des mesures pour améliorer les recettes et leur prévisibilité (y compris la poursuite de nos efforts pour la collecte des taxes sur les superprofits en contentieux et la mise en œuvre de la facture normalisée de la TVA à partir de janvier 2024 pour en favoriser un meilleur recouvrement (¶17); ii) des efforts immédiats pour le remboursement d'arriérés, en remboursant une partie des arriérés de subvention pétrolière dus aux distributeurs pétroliers (¶**Error! Reference source not found.**) ; iii) l'adoption d'un échancier pour la mise en œuvre de notre stratégie d'apurement des arriérés intérieurs (¶20); iv) l'adoption d'une feuille de route vers la mise en place d'un cadre ancrant la politique budgétaire sur un solde à moyen terme hors ressources extractives, afin de réduire le caractère procyclique de nos dépenses (¶26) ; v) l'inclusion de dispositions régissant les dépenses effectuées en procédure d'urgence dans le Manuel

d'exécution du budget et la signature (le 24 octobre 2023) du décret sur la comptabilité publique clarifiant l'éligibilité au recours aux procédures d'urgence. (¶25) ; et vi) l'inscription des dates d'exigibilité des paiements dans le système informatique de gestion des finances publiques, afin de mieux suivre l'accumulation des arriérés.

Le critère de performance continue sur l'absence de pratique de taux de change multiples a été manqué en raison de l'introduction d'une mesure qui a entraîné l'apparition d'une pratique de taux de change multiples (¶30). Nous demandons une dérogation pour la non-observation de ce critère, en raison de la nature temporaire de la mesure et de notre engagement à ne pas l'utiliser à l'avenir.

Le plancher sur les dépenses ciblées de trois programmes de santé (**OI**) a aussi été manqué, les décaissements à fin juin 2023 atteignant 33,6 milliards CDF, contre un objectif fixé à 41,8 milliards (soit 80% de la cible). Nous poursuivons nos efforts face aux contraintes administratives, notamment pour la passation des marchés. Tout en reconnaissant qu'il est dommageable d'avoir raté les cibles de cet OI tout au long du programme, nous soulignons que la situation actuelle représente un progrès substantiel, reconnu par les partenaires du secteur de la santé, par rapport à la situation prévalant au lancement du programme de la FEC, où l'Etat ne s'impliquait pas financièrement dans ces programmes.

Tous les autres CR et OI à fin juin 2023 ont été respectés. Quant au plancher sur l'accumulation de réserves internationales nettes (**CR**), l'accumulation a été inférieure au montant prévu au premier semestre 2023, mais une fois ajusté pour refléter le délai de l'aide budgétaire de la Banque mondiale—prévu au deuxième trimestre 2023 mais décaissé début juillet—ce critère a été respecté.

7. Malgré les fortes incertitudes et des marges de manœuvre limitées à l'approche des élections, nous restons déterminés à respecter les critères de performance quantitatifs à fin décembre 2023, dernière date-test du programme de la FEC. Nous avons proposé la modification de certains OI et CR, détaillée dans le reste de ce mémorandum, afin de refléter les évolutions récentes et le cadrage macroéconomique révisé sur lequel nous nous sommes accordés lors des discussions en vue de la présente 5^{ème} revue.

8. La mise en œuvre de notre programme de réformes structurelles s'est poursuivie :

- Nous avons respecté le repère structurel (RS) continu relatif à la publication des contrats miniers dans les 60 jours suivant leur signature.
- Nous avons aussi respecté cinq des huit autres RS pour cette cinquième revue (voir Tableau 2).
- Les réformes prévues pour les trois repères manqués n'ont pas été abandonnées, mais ont pris du retard pour les raisons suivantes :
 - Le manuel de procédures sur l'exécution budgétaire conforme à la Loi du 13 juillet 2011 relatives aux Finances Publiques et incluant les dispositions pour les dépenses en procédure d'urgence a été finalisé. Cependant, la signature du décret l'accompagnant prévu pour fin juillet 2023, a pris du retard ; le décret a été signé le 24 octobre 2023.

- Nous nous étions engagés à signer, avant la fin septembre 2023, un protocole d'accord entre le ministère des Finances et la BCC sur la mise en œuvre de la recapitalisation de cette dernière. Toutefois, la transition de la comptabilité de la BCC aux normes internationales d'information financières (IFRS) n'a toujours pas été finalisée. Cette transition conduira à une augmentation sensible de l'évaluation des besoins de recapitalisation par rapport à l'évaluation initiale de la BCC. Il a été décidé de repousser la signature de ce protocole. Nous avons cependant signé, le 20 novembre 2023 un protocole d'accord entre le ministère des finances et la BCC visant à relever le capital social de la BCC au niveau prévu par la loi organique de la BCC, soit 213 milliards CDF ; à cet effet, le Trésor sera débité à quatre reprises semestriellement entre mai 2024 et novembre 2025. De plus, nous nous engageons à ce que, d'ici la fin mai 2024, les états financiers de l'exercice 2023 de la BCC soient produits selon les normes IFRS, vérifiés par un auditeur externe et adoptés par son Conseil (**proposition de RS à fin mai 2024**). Nous nous engageons par la suite à mettre en place un mécanisme crédible de recapitalisation de la BCC tenant compte de la capacité budgétaire de l'État.
- Le décret d'application de la loi N°18/016 du 09 juillet 2018 relative aux PPP a été signé le 26 octobre 2023 (**RS à fin juillet 2023**), compte tenu du temps nécessaire pour une harmonisation techniques entre les différents ministères et services concernés.

C. Perspectives économiques et risques

9. Les perspectives à court terme restent favorables. Après 6,2% en 2023, nous prévoyons un ralentissement de la croissance en 2024, toujours soutenue par le secteur minier (4,4%), tandis que la croissance du secteur non-extractif pourrait atteindre 5%. La hausse des prix à la consommation pourrait approcher 20,8% en glissement annuel fin 2023, mais nous anticipons un ralentissement progressif de l'inflation en 2024, à moins de 12% en glissement annuel fin 2024. Le déficit budgétaire intérieur (base caisse) serait limité à 0,8% du PIB en 2023 et 0,6% en 2024. Le déficit du compte courant, après s'être creusé à 5,3% du PIB en 2023, se réduirait à environ 4,1% du PIB en 2024.

10. Nous sommes conscients que ces perspectives à court terme sont sujettes à des risques importants. Ces risques incluent les répercussions de la situation internationale (poursuite de la guerre en Ukraine, crise au Moyen-Orient) et d'autres incertitudes (croissance mondiale et de la Chine en particulier, risques sur le système financier international) qui pourraient peser sur les termes de l'échange, notamment via une baisse des prix des produits miniers. Au niveau interne, sans désescalade du conflit à l'Est, la stabilité macroéconomique pourrait être fragilisée, y compris via des pressions budgétaires supplémentaires. Nous restons donc prêts, dans le cadre de notre programme soutenu par le FMI et de notre dialogue permanent, à ajuster nos politiques économiques en cas de besoin.

11. Les perspectives de croissance à moyen terme restent également favorables. Nous prévoyons une croissance moyenne d'au moins 5,1% par an entre 2024 et 2028, portée par le

développement continu de l'activité minière et l'avancée des réformes structurelles contribuant à la croissance du secteur non-extractif via la diversification économique. Nous projetons une diminution progressive du déficit du compte courant qui s'établirait entre 2 et 3% du PIB.

12. Notre programme de réformes économiques doit aussi contribuer à renforcer la croissance inclusive, la diversification économique et la compétitivité extérieure. Nous allons créer de nouvelles opportunités commerciales et soutenir la diversification économique en : (i) améliorant nos systèmes d'éducation et de santé ; (ii) améliorant l'environnement des affaires et la gouvernance ; et (iii) en développant les infrastructures de base, notamment pour les transports et communications, l'énergie et l'accès à l'eau potable. Des réformes structurelles ambitieuses doivent aider à mobiliser les investissements directs étrangers, améliorer la gestion et le mécanisme de suivi et d'évaluation de nos investissements publics, améliorer la compétitivité et renforcer la résilience face aux chocs externes.

D. Politiques macroéconomiques et structurelles

Politique budgétaire

Exécution budgétaire au deuxième semestre 2023

13. L'exécution budgétaire des derniers mois de l'année 2023 reste guidée par la prudence, basée sur les ressources dont nous disposons :

- Malgré les efforts de mobilisation des recettes, dont la finalisation d'un certain nombre de redressements au titre de l'impôt sur les superprofits d'entreprises minières, nous ne pourrions pas rattraper le manque à gagner du premier semestre 2023. Nous prévoyons donc des recettes budgétaires internes en-deçà du niveau prévu lors de la 4^{ème} revue, fixant la cible sur les recettes de l'ensemble de l'année à près de 18 500 milliards CDF (**OI à fin décembre 2023**).
- Les dépenses sont engagées strictement en fonction des recettes disponibles. Cela nous permet de viser un déficit budgétaire interne de près de [1 400] milliards CDF (**CR à fin décembre 2023**), équivalent à 0,8% du PIB. Représentant des investissements de CDF2 455 milliards y compris CDF394 milliards pour le PDL-145T projets financés par l'allocation de DTS et exécutés par la BCeCo et la CFEF.
- Ce résultat sera obtenu en maintenant la masse salariale à 7 130 milliards CDF (**OI à fin décembre 2023**), tandis que nous maintenons un niveau de dépenses exceptionnelles à 3 000 milliards CDF, compte tenu du conflit armé à l'Est et des élections. L'ajustement nécessaire pour maintenir le déficit interne à 0,8% du PIB repose essentiellement sur une diminution des montants alloués au remboursement des arriérés domestiques, qui atteindraient 854 milliards CDF contre 1 582 milliards projetés lors de la 4^{ème} revue. Toutefois, conscients que ce changement de composition des dépenses n'est pas en ligne avec les objectifs du programme, nous avons décidé le remboursement de 140 millions de dollars au titre d'arriérés

de la subvention pétrolière (**Error! Reference source not found.**)**Error! Reference source not found.**

- L'objectif de dépenses pour trois programmes de santé ciblés dans le cadre du programme reste inchangé à 75 milliards CDF (**OI à fin décembre 2023**).
- Notre politique budgétaire prudente sur la fin de l'année 2023 repose aussi sur la limitation des dépenses sous procédures d'urgence à 10% des dépenses totales sur ressources propres (**OI à fin décembre 2023**).
- Nous respecterons le plafond sur la valeur actualisée des nouveaux prêts contractés par le secteur public, fixé à 2,5 milliards de dollars (**CR à fin décembre 2023**).

Loi de finances et prévisions budgétaires pour 2024

14. Le projet de loi de finances pour 2024 est ambitieux mais crédible :

- Le projet de loi de finances transmis au Parlement, le 15 septembre 2023, est basé sur des recettes courantes projetées à 24 200 milliards CDF, légèrement supérieures à celles envisagées dans le cadre du programme (22 100 milliards CDF). Il a été approuvé par l'Assemblée nationale le 24 octobre 2023 et par le Sénat le 18 novembre 2023, avec de légères modifications. Sa promulgation est attendue au plus tard le 15 décembre 2023.
- La masse salariale retenue dans le budget 2024 est en ligne avec les objectifs du programme, à 8 125 milliards CDF (4,2% du PIB).
- Le reste des dépenses courantes prévues dans la Loi de finances est aussi généralement en ligne avec les objectifs du programme.
- En revanche, il existe une différence significative entre les dépenses d'investissements prévues dans la Loi de finances et celles du cadrage macroéconomique du programme. Cela reflète notre volonté politique d'un objectif ambitieux pour les investissements indispensables pour le développement de la RDC, ainsi que notre espoir de lever les contraintes légales d'affectation des dépenses au niveau des provinces et les contraintes de mise en œuvre de investissements. S'agissant des investissements sur ressources extérieures, les montants inscrits sont en lien avec les engagements pris par les partenaires, même s'ils devront être ajustés en fonction de l'avancée des projets et des décaissements effectifs.
- Les montants prévus pour les budgets annexes et les comptes spéciaux ont significativement augmenté par rapport à 2023. Cela reflète en partie une meilleure comptabilisation, mais également la création prévue du Fonds de Soutien et de Développement des FARDC et Services de sécurité (FSD-FARDC) et du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIPE), ainsi que de l'augmentation importante des ressources prévues pour certains fonds spéciaux déjà existants.

- Nous nous engageons également à rembourser 1 169 milliards CDF d'arriérés domestiques, ce qui comprend le remboursement des arriérés sur la subvention pétrolière, des arriérés de TVA, ainsi que pour la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs.
- Nous envisageons un déficit interne base caisse limité à moins de 1 100 milliards CDF en 2024, soit 0,6% du PIB, entièrement financé avec des hypothèses de financements crédibles (principalement bons et obligations du Trésor, et prêts budgétaires) et cohérent avec notre objectif de préservation de la soutenabilité budgétaire à moyen terme. Ce montant reflète des investissements sur financement domestique de 3 404 milliards CDF, dont 158 milliards CDF pour les projets PDL-145T financés par l'allocation de DTS et mis en œuvre par la BCeCo et la CFEF.
- Afin d'assurer la cohérence de la prévision d'exécution budgétaire avec les objectifs du programme et comme en 2022 et 2023, nous publierons d'ici la fin janvier 2024 des plans d'engagements budgétaires trimestriels cohérents avec les objectifs du programme.

15. Notre politique budgétaire est toujours guidée par les deux principes suivants :

- L'absence de tout financement monétaire direct des déficits, conformément à la Loi Organique de la BCC, rappelée dans le Pacte de Stabilité d'août 2020.
- La préservation d'un risque modéré de surendettement, pour maintenir notre accès, autant que possible, à des financements externes concessionnels pour nos projets prioritaires. Le plafond sur la valeur actualisée des nouveaux prêts contractés par le secteur public est ainsi fixé à 1 milliard de dollars pour le premier trimestre 2024 (objectif indicatif).

Réformes budgétaires structurelles

E. Mobilisation des recettes

16. Nous comptons poursuivre nos efforts de mobilisation des recettes, qui ont déjà commencé à porter leurs fruits. Le total des recettes fiscales et non fiscales du gouvernement central (hors comptes spéciaux) a fortement progressé, de 7,7% du PIB en 2020 à 14,4% du PIB en 2022. La forte progression en 2022 était en partie due à un niveau exceptionnel de recettes du secteur minier, notamment de la collecte d'impôts sur les superprofits générés en 2021. Si ce niveau exceptionnel n'a pas pu être renouvelé en 2023 (où nous attendons des recettes de l'ordre de 11% du PIB), nous ambitionnons toujours de converger vers la moyenne de nos pairs en Afrique subsaharienne qui se situe à 17% du PIB environ.

17. Cet effort de mobilisation des recettes s'appuie notamment sur les mesures ci-après :

- *Élargissement de l'assiette fiscale et amélioration de la conformité au paiement de l'impôt.*
 - Sur la base des rapports sur les dépenses fiscales en annexe de la Loi de Finances et du plan de rationalisation des dépenses fiscales adopté en octobre 2022, nous ambitionnons de

réformer les régimes fiscaux dérogatoires, ainsi que toutes les conventions, agréments, accords, lettres ou autres documents prévoyant des exonérations fiscales autres que celles prévues dans les codes sectoriels en vigueur.

- Nous améliorons la conformité fiscale en facilitant l'enregistrement des contribuables et en augmentant le nombre de grands, moyens et petits contribuables. Nous allons accélérer la digitalisation à travers (i) le déploiement d'ici la fin 2023 du logiciel de gestion intégrée de l'Impôt (ERP) à la Direction Générale des Impôts (DGI), (ii) le lancement au premier trimestre 2024 de l'enregistrement biométriques des contribuables, personnes physiques et morales, afin de fiabiliser les répertoires et (iii) l'extension de la télédéclaration aux Centres des Impôts, déjà obligatoire pour les grandes entreprises.
- Nous poursuivons la sécurisation du registre des contribuables, en limitant l'accès aux opérations douanières, aux marchés publics, et le droit d'émettre des factures de TVA aux seuls assujettis actifs identifiés par la DGI, et en améliorant les taux de déclarations d'impôts et de paiements.
- Nous travaillons à augmenter la couverture des risques par un plan d'audit adapté et nous renforçons le recouvrement des arriérés d'impôts.
- La DGI s'est dotée en septembre 2023 d'un laboratoire chargé de vérifier les paramètres techniques des produits miniers (taux d'humidité, teneurs et quantités des minerais) nécessaires pour déterminer les bases imposables et calculer les impôts dus par les entreprises minières. Le laboratoire a été officiellement inauguré le 2 novembre. Les premiers résultats sont attendus avant la fin de l'année 2023.
- *Rétablissement d'un bon fonctionnement de la TVA :*
 - Conformément à la législation et aux pratiques internationales, le système de TVA comptable appliqué en RDC concerne les sociétés minières en phase d'exploitation et non des produits spécifiques, évitant l'accumulation de nouveaux arriérés de TVA sur les importations.
 - Concernant le stock d'arriérés de TVA certifié envers les sociétés minières, estimé à quelque 800 millions de dollars dans l'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF) de mars 2022, nous avons procédé à des remboursements pour un peu plus de 100 millions de dollars en 2022 et d'un peu moins de 30 millions de dollars en 2023. Nous n'accumulons plus d'arriérés de remboursement de TVA aux douanes grâce au système de TVA comptable en vigueur depuis 2022, mais nous accumulons encore des arriérés sur la TVA interne.
 - En dehors du secteur minier, nous prévoyons d'intensifier les contrôles ponctuels de la TVA et de connecter les directions centrales entre elles et avec les services opérationnels. La faible informatisation de l'administration fiscale explique la contre-performance dans la collecte de la TVA, en fragilisant la capacité de la DGI à maîtriser l'assiette et à procéder à un

recouvrement exhaustif. Dans l'objectif d'améliorer cette situation, le Gouvernement a signé, le 3 mars 2023, le Décret portant réglementation de la facture normalisée et fixation des modalités de mise en œuvre des dispositifs électroniques fiscaux; ce décret permettra à l'administration fiscale : (i) d'authentifier, via un code numérique unique, chaque transaction commerciale réalisée par les opérateurs économiques qui collectent la TVA et (ii) d'exploiter les données sur ces transactions aux fins de contrôle des déclarations de TVA et d'évaluation des chiffres d'affaires de chaque opérateur économique. Les textes d'application du Décret portant réglementation de la facture normalisée ont été signés le 23 octobre 2023. Pour rendre opérationnel ce dispositif, nous allons acquérir une solution informatique de contrôle, d'ici la fin 2023, qui permettra d'émettre un code de certification de chaque facture émise et de s'assurer de sa régularité.

- Les exemptions de TVA sont coûteuses, et parfois économiquement mal justifiées. Certaines des exemptions en vigueur devraient être revues. De plus, nous nous engageons à ne plus accorder de nouvelles exemptions de TVA, à l'exception de circonstances exceptionnelles comme celles ayant mené à exempter certains produits alimentaires de première nécessité.
- *Amélioration de la performance de la Direction Générale des Douanes et des Accises (DGDA) :*
 - La modernisation des installations se poursuit, ainsi que la formation des agents douaniers, notamment à l'utilisation de SYDONIA World qui couvre 98% des recettes douanières.
 - Nous allons renforcer le contrôle des flux matières en lien avec les exportations de minerais. En effet, des lacunes dans le contrôle des exportations minières conduisent à une sous-estimation de la valeur de ces exportations et à un potentiel manque à gagner important pour l'Etat.
 - L'attention est aussi portée sur la valeur des marchandises importées, avec un contrôle renforcé de la valeur déclarée, notamment pour les importations de véhicules via un système dédié en interaction avec SYDONIA World. Le contrôle administratif des exonérations et des régimes suspensifs à l'importation est aussi renforcé.
 - Toujours pour améliorer le contrôle, nous mettons en place des équipements, matériaux et logiciels de contrôle dans cinq principaux postes frontaliers (Kasumbalesa, Petite Barrière-Goma, Kasindi, Mahagi et Sakania).
 - La dématérialisation des procédures et gestion douanières se poursuit avec la mise en place des logiciels informatiques GELEC, SYSTAD et BADA pour, respectivement, la gestion des contentieux, des statistiques et des ressources humaines. L'objectif est d'étendre ces logiciels à 10 nouveaux postes douaniers en 2023, pour un total de 89 postes équipés sur 108. Nous poursuivons par ailleurs les travaux d'interconnexion avec les douanes de la République du Congo, du Kenya, de l'Angola, de l'Ouganda, de la Tanzanie et de la Zambie.

- Le système de traçabilité des droits d'accises (STDA) est désormais en place. Après le tabac et les télécommunications en 2022, l'installation des équipements nécessaires chez les producteurs de boissons a été accélérée en 2023. Nous attendons des effets significatifs de cette réforme, alors que les droits d'accise représentent seulement 0,6% du PIB, contre 1,6% en moyenne en Afrique.
- *Amélioration de la performance de la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participations (DGRAD) :*
 - L'informatisation des procédures de collecte des recettes se poursuit, avec le soutien de partenaires comme l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. Après avoir déployé le logiciel LOGIRAD dans six principaux services pourvoyeurs de recettes (Mines, Environnement, Affaires foncières, Postes et télécommunications, Hydrocarbures, Intérieur et sécurité/DGM), nous souhaitons l'étendre dans les provinces à fort potentiel fiscal : Haut-Katanga, Tshopo, Haut-Uele, Bas-Uele, Kongo-Central, Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika, Kasai et Maniema.
 - Nous renforçons le cadre juridique et institutionnel de la DGRAD en adaptant le règlement d'administration relatif au personnel de carrière de la DGRAD et en mettant en conformité les arrêtés interministériels avec les nouvelles mesures insérées dans la nomenclature et dans les textes sur les procédures.
 - Nous souhaitons améliorer le recouvrement des recettes non fiscales issues : (i) de la Police Nationale Congolaise et du secteur de la justice ; (ii) de l'émission des passeports et permis de conduire biométriques ainsi que des cartes de travail pour les étrangers ; et (iii) des ambassades et consulats de la RDC à l'étranger.
 - Nous travaillons à la rationalisation des charges non fiscales sur la base du plan finalisé en octobre 2022 prenant en compte les recommandations de l'assistance technique du FMI. La deuxième phase du plan de rationalisation des recettes non fiscales a ainsi été achevée en septembre 2023, après consultation avec les ministères sectoriels sur la liste finale des taxes à rationaliser.
 - Nous avons finalisé en juin 2023 l'inventaire des charges parafiscales, des comptes spéciaux et des budgets annexes (**RS à fin juin 2023**). Plus de 8000 organismes auxiliaires ont été reclassés en budgets annexes, établissement publics et services de dépenses, et un répertoire des 1112 actes générateurs de recettes pour 238 organismes auxiliaires (hors établissements éducatifs et de santé) a été produit, préalable à leur rationalisation.
 - Nous limiterons la création de nouveaux fonds spéciaux, car la mise en place d'une parafiscalité destinée à leur financement (voire la collecte pour leur compte de certaines charges par la DGRAD), va à l'encontre de l'objectif de rationalisation des charges parafiscales, et dessert l'objectif d'augmentation des recettes du gouvernement central, y compris en décourageant les entreprises de rejoindre le secteur formel.

F. Maîtrise des dépenses, risques budgétaires et amélioration de la qualité des dépenses

18. Nous continuons à développer notre capacité d'évaluation et de gestion des risques budgétaires. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré un document détaillé annexé à la Loi de Finances contenant des informations sur (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques liés aux entités publiques autres que le gouvernement central ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment ceux liés au changement climatique. Nous continuons à améliorer ce document chaque année, notamment en termes d'évaluation chiffrée de ces risques budgétaires, et des coûts budgétaires nécessaires pour les atténuer.

19. Concernant les risques liés à la dette publique, nous restons engagés à éviter (i) l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette extérieure publique (**CR**) ; (ii) l'accumulation d'arriérés de salaires de l'Etat (**OI**) ; et (iii) le recours à des prêts de la banque centrale en faveur du gouvernement central (**CR**). Nous nous engageons également à ne plus utiliser les dépôts de la banque centrale comme collatéral/garantie pour les emprunts de l'administration centrale, tout en remboursant les emprunts de ce type existants selon l'échéancier prévu (**OI**).

20. Nous avons précisé le calendrier de mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs définie avec l'assistance technique du FMI :

- Après la finalisation d'un audit indépendant du stock d'arriérés intérieurs certifiés en décembre 2022, la stratégie a été présentée au conseil des ministres du 19 mai 2023. Elle prévoit le paiement, sans décote, des créances inférieures à 300 000 dollars. Les autres créances seront transformées en Obligations du Trésor, dont une partie pourra être remboursée par anticipation chaque année via des opérations de rachat (enchères inversées). À cet effet, un arrêté fixant les modalités de titrisation des arriérés intérieurs certifiés et d'organisation de rachat des titres de la dette publique intérieure a été signé le 24 octobre 2023.
- Pour assurer la transparence et l'équité du processus de remboursement, nous avons publié le 1^{er} septembre 2023 un communiqué invitant les créanciers à se rapprocher de la Direction Générale de la dette publique (DGDP) afin de constituer leur dossier. Une application en ligne est développée pour permettre aux créanciers de suivre leur dossier.
- Par ailleurs, une feuille de route finalisée le 13 novembre 2023 prévoit que le paiement des créances inférieures ou égal à 300 000 dollars se fera en 2024, tandis que le processus de transformation des autres créances en Obligations du Trésor débutera en mars 2024. Nous prévoyons de commencer les opérations de rachats anticipés à partir de juillet 2024.
- Nous nous abstenons de tout paiement à l'extérieur du cadre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs.

21. Nous poursuivons les réformes visant à rationaliser la subvention pétrolière en vue d'en maîtriser le coût budgétaire :

- La hausse graduelle des prix à la pompe depuis la fin 2021, entre 54 et 112% au total selon les régions et les produits (y compris la récente hausse intervenue le 25 octobre 2023, et la suppression de la subvention pour l'achat de carburant par les compagnies aériennes pour les vols internationaux depuis fin mai 2022) ont permis de réduire significativement le rythme d'accumulation de nouveaux passifs (manques à gagner des distributeurs et logisticiens déterminés par l'écart entre prix à la pompe et vérité des prix). Globalement, la structure des prix en vigueur a même dégagé un surplus en faveur de l'Etat au 2^{ème} trimestre 2023, avant le rebond des prix internationaux du baril.
- Depuis juin 2023, nous publions mensuellement sur le site internet du ministère de l'Economie Nationale la structure des prix, accompagnée de l'écart entre prix à la pompe et vérité des prix, permettant d'estimer le montant de la subvention.
- A la suite de l'audit de la structure des prix dont la version finale a été remise au gouvernement début mai 2023 et d'une mission d'assistance du FMI en juillet 2023, nous avons finalisé et validé en novembre 2023 une feuille de route, dont la mise en œuvre sera pilotée par le ministère de l'Economie Nationale appuyé par l'ensemble des parties prenantes, comprenant les priorités suivantes :
 - L'assainissement de la structure des prix par l'optimisation de certains postes (notamment le Prix Moyen Frontière), en collaboration avec le ministère des Hydrocarbures, l'audit ayant montré la potentielle surestimation de certains coûts.
 - La poursuite des efforts pour améliorer le calcul et la certification des manques à gagner de la profession pétrolière. Un arrêté précisant les critères d'éligibilité et les modalités de calcul sera publié d'ici fin 2023. Les manques à gagner pour un trimestre donné seront certifiés dans un délai maximum de deux mois.
 - L'application début 2024 de la décision prise par l'Arrêté interministériel du 13 mars 2023 écartant les sociétés minières de la subvention sur le gasoil pour la zone d'approvisionnement sud. Les discussions sur les modalités pratiques de mise en œuvre de cette réforme (incluant notamment l'extension du programme de marquage moléculaire dans les zones Sud et Est) sont en cours avec le ministère des Hydrocarbures et la profession pétrolière.
- Nous rationalisons les exonérations à l'importation des produits pétroliers, en vue d'optimiser la parafiscalité pétrolière et de maîtriser les volumes réellement mis en consommation. Dans l'attente de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation plus rigoureux, les exonérations ont été suspendues.

- Concernant l'apurement du passif envers les pétroliers estimé à 462,4 millions de dollars fin juin 2023, nous allons en rembourser 140 millions d'ici à la fin de 2023 via un financement bancaire dont le paiement est garanti par une partie de la parafiscalité incluse dans la structure des prix des carburants. Nous continuerons à rembourser ce passif en 2024.

22. Au-delà de la maîtrise de la masse salariale à court terme, une réforme ambitieuse de la fonction publique est indispensable. Après 20% de hausse en 2022 avec l'amélioration du traitement de base de certains fonctionnaires en régime général et des primes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité, la masse salariale n'a augmenté que de 8,5% en 2023, conformément à nos engagements dans le cadre du programme. Autre engagement rempli, un arrêté interministériel précisant que toute augmentation de salaire devra être approuvée conjointement par les ministres du Budget, des Finances, et de la Fonction Publique a été signé fin juillet 2023 par les ministres concernés. Enfin, le budget 2024 prévoit encore une hausse modérée de la masse salariale (d'environ 12% en termes nominaux), ce qui permettra de la ramener à 4,2% du PIB, contre 5% du PIB en 2022. Au-delà de ces efforts de maîtrise de la masse salariale à court terme, nous avons commencé à mettre en œuvre une réforme de la fonction publique à moyen terme, y compris à définir une stratégie globale de politique salariale, un nettoyage du fichier de la fonction publique à partir de l'identification biométrique de tous les agents publics visant à supprimer tout emploi fictif, une réorganisation de la couverture sociale des agents publics et un programme de mise à la retraite financièrement soutenable. Cette réforme essentielle et le calendrier de sa mise en œuvre devront être précisés par le gouvernement après les élections de la fin 2023.

23. Augmenter le niveau et l'efficacité des dépenses sociales reste indispensable :

- Les trois programmes de santé (vaccination traditionnelle des enfants avec le GAVI, programme santé mère-enfant avec la Banque mondiale, et programme anti-malaria, tuberculose et HIV avec le Fonds Mondial) faisant partie de l'OI dans le cadre du programme de la FEC avaient été choisis en collaboration avec les partenaires de la santé en considérant leur importance et le besoin d'une implication directe, y compris financière, du gouvernement. Les cofinancements attendus du Gouvernement n'ont été atteints que pour le programme de vaccination avec le GAVI, mais les progrès sur les deux autres programmes sont significatifs et appréciés par les partenaires concernés. Nous sommes prêts à poursuivre cet engagement dans les années à venir, et à étendre cette collaboration à d'autres programmes.
- Au-delà de ces programmes de santé ciblés, nos priorités sociales comprennent la gratuité d'accès à l'éducation, la réduction des inégalités régionales, et l'accélération des projets de sécurité alimentaire, afin d'accroître l'offre et la disponibilité de nourriture dans le cadre de l'Agenda de Transformation Agricole lancé par le Président de la République. Les dépenses sociales dépendent principalement des huit ministères suivants : le ministère de l'enseignement primaire, secondaire et Technique, le ministère de l'enseignement supérieur et universitaire, le ministère de la formation professionnelle, le ministère de la recherche scientifique et innovation technologique, le ministère de la santé publique, le ministère de la prévoyance sociale, le ministère des affaires sociales, et le ministère des actions humanitaires et solidarité nationale. La loi de reddition des comptes pour 2022 a montré que ces ministères sociaux avaient compté

pour environ 30% des dépenses budgétaires totales, et le budget 2024 accorde une nouvelle fois la priorité aux dépenses sociales.

24. Nous améliorerons l'efficacité de la gestion des investissements publics :

- Nos réformes sont basées sur les recommandations des missions d'assistance technique du FMI des mois de mars et septembre 2022 ayant évalué la gestion des investissements publics (*Public Investment Management Assessment*, PIMA) et qui ont mis en lumière des faiblesses structurelles tout au long du cycle d'investissement public. Les principales recommandations du PIMA ont été reprises dans une feuille de route, accompagnée d'un plan d'actions prioritaires, qui ont été présentés au Conseil des ministres du 3 novembre 2023. Après validation de l'ensemble des ministères concernés, cette feuille de route a été adoptée par le Conseil du 03 novembre 2023.
- Nous poursuivons le renforcement du suivi des projets sur financements extérieurs via : (i) la restructuration et le renforcement de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP), avec la signature de l'arrêté de restructuration de la CSPP en mai 2023, suivie du recrutement sur une base compétitive de son équipe dirigeante et de sa prise de fonction en septembre 2023 ; (ii) l'élargissement des compétences de la CSPP, qui suis désormais, en plus des projets de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, ceux du Fonds International de Développement Agricole, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Arabe pour le Développement, de l'Agence Allemande de coopération Internationale, et de l'Agence Internationale de Coopération Japonaise ; (iii) le développement du tableau de bord pour le suivi en temps réel des projets et programmes et l'amélioration du suivi de traitements des dossiers pour réduire les délais administratifs; et (iv) l'évaluation des contrats de performance signés en 2022 entre le gouvernement et les coordonnateurs des Unités de gestion des projets, dont les résultats ont été proclamés en février 2023 en présence du Premier Ministre.
- Le renforcement de la CSPP s'inscrit aussi dans le processus de création d'un bureau unique de coordination et de suivi des projets sur financements extérieurs, prévoyant la fusion de la CSPP avec le Bureau Central de Coordination (BCeCo), la Cellule Financière pour les Etats Fragiles (CFEF) et la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur du Fonds Européen pour le Développement (COFED). Les différentes étapes de ce processus, avec un calendrier de mise en œuvre, seront précisé d'ici à la mi-2024 sur la base du travail d'un consultant qui a été sélectionné pour accompagner le ministère des Finances.
- Par ailleurs, (i) le décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets a été signé le 31 mai 2023; (ii) les travaux pour l'attribution d'un identifiant numérique unique à chaque projet financé par le gouvernement ou ses partenaires au développement seront achevés d'ici à fin avril 2024; (iii) un manuel de procédures pour standardiser les méthodologies de gestion des investissements publics, y compris l'évaluation des impacts climatiques, a été produit et adopté par le gouvernement le 11 novembre 2023 (**RS à fin décembre 2023**); (iv) pour la première fois, un programme pluriannuel d'investissements publics (2024-2026) a été annexé à la Loi de finances pour 2024.

- L'exécution du premier volet du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), en partie financé par l'allocation générale de DTS d'août 2021 (511 millions de dollars en 2022 pour des écoles, centres de santé et bâtiments administratifs) accélère : à fin septembre 2023, plus de 90% des ouvrages sont en cours d'exécution (environ 10% étant même achevés), avec un taux de décaissement de plus de 55% (contre environ 20 % fin 2022). A la suite du changement des orientations stratégiques décidé en Conseil des Ministres, une partie des 203 millions de dollars de DTS restants est affectée à l'acquisition d'engins à déployer dans tous les 145 territoires du pays en vue de la réhabilitation des routes de desserte agricole (80 millions de dollars dont 40 à décaisser au mois de novembre 2023) et la construction de la route Kisangani-Béni dont un acompte de 30 millions USD a été déjà décaissé. En revanche, le financement des avenants liés à la première phase du PDL se poursuivra en 2024 après la finalisation des estimations y relatives par les trois agences d'exécution. Nous assurons un suivi étroit de la mise en œuvre physique du PDL-145T, avec des fiches de projets détaillées et une géolocalisation pour chaque infrastructure, et nous renforçons la conformité aux procédures de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics. En termes de transparence et comme nous nous y sommes engagés, en plus des rapports trimestriels produits par les agences chargées de la mise en œuvre dans un délai d'un mois après chaque trimestre, nous avons publié en juin 2023 un rapport annuel pour 2022 sur l'utilisation de l'allocation de DTS et la mise en œuvre du PDL-145T. De plus, le gouvernement a ouvert un site d'informations (<https://pdl145.gouv.cd/>).
- Le renforcement du BCeCo se poursuit. Le comité de pilotage, avec un représentant du ministère de finance à sa tête, surveille les orientations et la bonne gestion du BCeCo. En réponse aux audits du BCeCo de 2017 à 2021, qui montrent la nécessité d'améliorer la structuration des projets et les processus internes (l'archivage, le rapportage, le suivi des bons provisoires, et l'organisation comptable), un plan d'actions est en cours de finalisation sous la supervision du ministère des Finances. Nous publierons dorénavant des audits externes indépendants annuellement, incluant les observations des auditeurs. Le contrôle du BCeCo pour le PDL-145T est assuré par le Comité National de Contrôle du Programme conformément à l'Ordonnance n°23/003 Janvier 2023, par la Cour des Comptes et par l'inspection Générale des Finances.

G. Amélioration de la gestion des finances publiques (GFP)

25. Nous poursuivons nos efforts de mise en œuvre de la stratégie de la réforme des finances publiques. Afin de faire un bilan des réformes engagées ces dernières années et de mettre à jour notre plan d'actions pour les années à venir, le ministre des Finances a officiellement fait la requête, le 7 septembre 2023, d'un financement multi-bailleurs pour une nouvelle évaluation de la Gestion des Finances Publiques (PEFA), dont les résultats sont attendus au premier semestre 2024.

- *Réforme et crédibilité budgétaire.*

- Nous renforçons la crédibilité budgétaire, notamment par l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, de la formulation du cadrage macroéconomique et de la prévision des recettes budgétaires, particulièrement des recettes minières.
- Nous avons transmis en juin 2023 au Parlement et à la Cour des Comptes le projet de loi de reddition des comptes de l'exercice budgétaire 2022, qui a été examiné par le Parlement lors de la session budgétaire de septembre 2023. Toujours pour renforcer la crédibilité budgétaire et la transparence, nous avons publié sur le site internet du ministère des Finances, respectivement en juin et septembre 2023, l'exécution du Plan de Trésorerie sur l'année 2022 et au premier semestre 2023. Nous nous engageons à publier ce document trimestriellement.
- Concernant le processus de migration vers le budget-programme, la déconcentration de l'ordonnancement va être testée pour quatre ministères pilotes, pour lesquels des arrêtés portant « création des postes comptables » ont été pris par le ministère des finances. De plus, l'extension de la chaîne informatisée de la dépense publique auprès des ordonnateurs sectoriels est en cours de finalisation. Le Gouvernement a tenu en août 2023 les premières conférences de performances pour sept ministères pilotes.
- Pour améliorer le processus budgétaire au niveau infranational, nous avons signé en mai 2023 les textes réglementaires déterminant les mécanismes de répartition des transferts et de répartition des recettes à caractère national.
- *Politique fiscale et renforcement des administrations fiscales* (voir ¶16-17).
- *Réforme de la dépense publique :*
 - *Nous voulons renforcer la chaîne des dépenses et limiter le recours aux procédures d'urgence.* D'environ 8% en 2021, la proportion des dépenses effectuées selon la procédure d'urgence a augmenté à 13,3% en 2022 (et plus de 20% hors salaires). Descendue à 11,8% au premier trimestre 2023, elle est remontée à 15,2% au deuxième trimestre, notamment en lien avec l'organisation des Jeux de la francophonie et de la situation sécuritaire. Nous sommes néanmoins déterminés à limiter les dépenses en procédure d'urgence, avec comme cible 10% des dépenses sur ressources propres en 2023 et 8% en 2024. Nous poursuivons par ailleurs la publication des rapports trimestriels détaillant la nature et le montant de ces dépenses (le rapport du deuxième trimestre 2023 a été publié le 21 octobre 2023). De plus, les dépenses effectuées en procédure d'urgence doivent être régularisées à travers le Comité de régularisation des dépenses en procédure d'urgence (qui comprend les services des Ministères des finances, dont la DGTCP, et du Budget) qui a été réactivé début mai 2023 afin d'éviter des délais dans ces régularisations. Par ailleurs, nous avons mis à jour le manuel des procédures et du circuit de la dépense, signé le 28 septembre 2023, pour y inclure les dispositions de la loi relative aux finances publiques, prônant notamment la gestion budgétaire axée sur la performance et la déconcentration de l'ordonnancement. Le décret sur la comptabilité publique

clarifiant les critères régissant le recours aux procédures d'urgence pour les dépenses a été signé le 24 octobre 2023 (**RS à fin juillet 2023**).

- Nous renforçons les procédures de réconciliation des dépenses. Le suivi, l'enregistrement et la transparence des dépenses publiques nécessitent le travail régulier du Comité de réconciliation des dépenses (associant les services des ministères des Finances, dont le DGTCP, du Budget et de la BCC) qui se réunit de façon hebdomadaire depuis mai 2023.
- Nous améliorons la transparence et l'efficacité de la commande publique. Le nouveau décret sur les procédures des marchés publics a été adopté et publié au Journal officiel du 7 mars 2023. Ce décret comprend notamment les dispositions légales nécessaires au renforcement de l'identification et de divulgation des informations sur la propriété effective, en cohérence avec les recommandations de l'assistance technique du FMI. Une feuille de route a été finalisée et elle devrait être adoptée par le Conseil des ministres du 29 novembre 2023, ce qui permettra le déploiement du système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) au-delà des unités pilotes.
- Nous renforçons la gestion de la dette publique. Conformément à l'arrêté interministériel du 5 décembre 2020, la Direction Générale de la dette publique (DGDP) évalue et surveille tous les nouveaux contrats de dette. L'Ordonnance loi sur l'endettement public, qui harmonise le cadre juridique de la gestion de la dette publique, a été signée le 11 septembre 2023, ratifiée par le Parlement et promulguée.
- Nous améliorons la supervision des entreprises publiques (EP) et la gestion des risques associés. Les états financiers des principales EP (Générale des carrières et des mines (Gécamines), Société minière de Bakwanga (MIBA), Régie de distribution d'eau (REGIDESO), Société nationale d'électricité (SNEL), Régie des voies aériennes (RVA), Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) et Société commerciale des transports et des ports (SCTP)) ont été produits et publiés sur le site du Conseil Supérieur du Portefeuille. En outre, le gouvernement, avec l'assistance technique du FMI, a produit un rapport de la situation financière consolidée des entreprises publiques qui a accompagné le projet de loi de finances 2024 et est publié sur le site internet du ministère du Budget.
- *Le renforcement de la gestion des investissements publics* (voir ¶24).
- *Comptabilité publique et gestion de trésorerie* :
 - *Nous restaurons la fonction comptable de l'Etat, avec l'opérationnalisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).* Suivant la signature en mars 2022 du décret créant la DGTCP et en décembre 2022 du décret fixant le cadre et les structures organiques de la DGTCP, des nominations à des postes clé ont été finalisées en février 2023 après un processus de recrutement compétitif. La DGTCP doit maintenant être rendue opérationnelle, y compris en garantissant les moyens financiers et matériels pour son bon fonctionnement. L'arrêté organisant le fonctionnement du réseau national des comptables

publics a été signé en mars 2023. Les travaux de production du projet de décret fixant procédures d'encaissement et comptabilisation des recettes publiques sont en cours, de même que l'élaboration du recueil des normes comptables de l'Etat.

- *Nous améliorons la gestion de la trésorerie.* Il est indispensable de renforcer la coordination au niveau technique afin d'assurer un pilotage fin et informé de la gestion de trésorerie. Dans ce but, la commission du Plan de Trésorerie pilotée par la DGTCP et rassemblant les experts du ministère des Finances, du ministère du Budget et de la BCC a été réactivée en mai 2023 pour discuter les flux de trésorerie enregistrés et attendus, tant en recettes qu'en dépenses de façon hebdomadaire.
- *Nous avançons vers la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT).* Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré le décret délimitant le périmètre et la structure du CUT et fixant les modalités de son fonctionnement, qui a été signé le 31 mai 2023. Nous consolidons progressivement l'ensemble des comptes de l'Etat, y compris ceux liés aux comptes spéciaux et budgets annexes. Le processus vers l'opérationnalisation du CUT inclut le recensement des comptes des administrations ouverts à la Banque Centrale, qui a été terminé, et des comptes ouverts dans les banques commerciales (les missions de terrain ont été achevées et les travaux d'analyse des données collectées seront finalisés d'ici à la fin 2023).
- *Nous réduisons les paiements de l'Etat en espèces.* Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du 27 décembre 2022, nous sommes engagés à mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor, conforme aux dispositions de la loi, particulièrement en ce qui concerne les articles 23 et 24, avec l'objectif de réduire significativement les paiements en espèces (1132, RS). Afin de généraliser les paiements par transferts bancaires, les institutions publiques ont été instruites d'ouvrir des sous-comptes d'opération à la BCC.
- *Nous poursuivons la numérisation du système de gestion des finances publiques.* Au-delà de la digitalisation de la collecte des recettes, le gouvernement souhaite mettre en place un système intégré de gestion des finances publiques (GFP) pour interconnecter les différents systèmes informatiques existants et développer les modules de comptabilité et de gestion budgétaire. Ainsi, le plan d'orientation globale de numérisation du système de gestion des finances publiques a été adopté par le conseil des ministres du 27 octobre 2023. De plus, le cadre institutionnel de coordination et d'orientation du système numérique de GFP sera mis en place avec la signature d'un décret portant création de la Direction Générale des systèmes d'information financière. Ce service public aura pour mission de planifier l'évolution et le développement des systèmes d'information des finances publiques, d'assister la maîtrise d'ouvrages pour les projets liés à la GFP et d'assurer la sécurité, l'intégrité, la fiabilité ainsi que la régulation technique des systèmes d'information des finances publiques.

26. Nous souhaitons avancer vers la refonte du cadre budgétaire pour ancrer la politique budgétaire sur un solde hors ressources extractives. Pour continuer à renforcer le cadre

budgétaire et éviter des politiques budgétaires procycliques, nous avons élaboré une feuille de route vers un cadre budgétaire qui permettrait de gérer les défis découlant de la volatilité des prix des minerais. Cette feuille de route prévoit (i) le renforcement de nos statistiques pour mieux identifier les recettes extractives ; (ii) le développement de l'analyse des risques budgétaires en lien avec la volatilité des prix des minerais dans le cadre de l'annexe publiée chaque année avec la Loi de Finances ; (iii) la poursuite du renforcement des capacités de notre administration à analyser et prévoir les recettes issues de l'industrie extractive à l'aide du modèle d'analyse fiscale des industries extractives (FARI) avec l'appui du FMI et d'autres partenaires, notamment la GIZ ; et (iv) toujours avec l'assistance technique du FMI, la définition d'un solde budgétaire hors ressources extractives, comme outil d'analyse et qui pourrait à terme servir d'ancrage à la gestion budgétaire à moyen terme.

H. Amélioration des statistiques des Finances et Dettes Publiques

27. Une amélioration des statistiques des finances publiques et de la dette renforcera notre capacité institutionnelle. Après avoir renforcé nos statistiques budgétaires avec la préparation et publication régulière du TOFE en format MSFP par la DGTCP, élaboré à partir des TOFE MSFP 1986 pour être publié dans l'annuaire statistique du FMI ; nous comptons rendre opérationnel le nouveau schéma comptable restreint en vue de l'utilisation de la Balance Générale des Comptes du Trésor (BGCT) comme source principale du TOFE au format MFSP 2014. Pour les statistiques de dettes publiques, la DGDPC compte rétablir la publication régulière trimestrielle des statistiques sur la dette du secteur public suivant le Guide pour les Compileurs et les Utilisateurs de 2013 et qui seront publiés sous « *Quarterly Public Sector Debt Statistics (QPSDS)* » à partir du deuxième trimestre 2023.

Politiques monétaire, financière et de change

Politique monétaire

28. Face aux pressions inflationnistes, nous avons resserré la politique monétaire et sommes prêts à utiliser les différents outils à notre disposition pour limiter le niveau de la liquidité excédentaire :

- Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCC a fortement relevé le taux directeur de 11 à 25% lors d'une réunion extraordinaire tenue le 8 août 2023. Le CPM du 18 septembre 2023 a décidé de garder ce taux inchangé. Le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts en monnaie nationale est demeuré inchangé depuis juin 2023, à 10%. L'encours de bons BCC était de 160 milliards CDF à fin septembre 2023.
- La BCC est prête à resserrer davantage la politique monétaire si les évolutions des indicateurs pertinents en montrent la nécessité. Ce resserrement se ferait à travers un élargissement des fourchettes de bons BCC, un relèvement du coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale, ou par la combinaison de ces deux mesures dans le but de freiner l'excès de liquidité à moyen terme.

- En vue du renforcement du cadre institutionnel de la politique monétaire, la BCC procédera à l'étude des mesures à mettre en place pour améliorer la transmission de la politique monétaire. Prenant en compte les échanges avec la mission du FMI, cette étude portera également sur la possibilité de la rémunération des réserves obligatoires des banques en CDF, et sur un nouveau mécanisme de fonctionnement des adjudications des bons BCC. En novembre 2023, la BCC a sollicité une assistance technique du FMI pour renforcer l'efficacité de la politique monétaire.

Politique de change

29. Nous sommes déterminés à continuer à renforcer notre position externe :

- À 4,9 milliards de dollars à la fin-octobre 2023, les réserves internationales brutes ont fortement augmenté par rapport à leur niveau très faible d'avant le programme (à peine 803 millions de dollars ou 2 semaines d'importations à fin 2020) et sont significativement plus élevées que le niveau projeté lors du lancement du programme. Toutefois, elles ne représentent encore qu'environ 9 semaines d'importations et restent à un niveau inadéquat. Nous sommes déterminés à continuer à les renforcer, avec l'objectif d'atteindre une couverture d'environ 10 semaines à fin 2023, et 13 semaines d'importations à moyen terme.
- Au premier semestre 2023, dans un environnement beaucoup moins favorable qu'en 2022, nous avons accumulé 96 millions de dollars de réserves nettes, contre un objectif ajusté de 23 millions de dollars (**CR à fin juin 2023**). Ce critère du programme a donc été respecté.
- Toutefois, compte tenu d'un manque à gagner important lié à avec la baisse des recettes minières perçues par le Trésor (dont la contrepartie en dollars est la principale source de devises pour le budget en devises de la BCC et du Trésor), et des interventions sur le marché des changes qui étaient nécessaires au troisième trimestre à cause des excès de volatilité sur le taux de change, l'objectif original d'accumulation de réserves internationales nettes (RIN) pour l'ensemble de l'année 2023 n'est plus réalisable, même si nous restons déterminés à saisir toute opportunité d'accumulation de réserves. Étant donné les incertitudes et risques accrus, nous sollicitons une modification du CR pour fin 2023, et nous visons désormais une accumulation de 250 millions de dollars (**CR à fin décembre 2023**). Ce niveau reflète également la baisse attendue des soldes des comptes en devises auprès des correspondants locaux, l'absence de toute nouvelle garantie sur des emprunts de l'administration centrale et le remboursement prévu des garanties existantes.
- Nous sommes aussi résolus à l'amélioration des données sur les réserves extérieures. Afin d'éviter que des actifs grevés ou n'étant pas inconditionnellement disponibles soient comptabilisés dans les RIN, ces actifs spécifiques seront désormais enregistrés dans des sous-comptes distincts et dédiés qui ont été ouverts en septembre 2023 à la BRI.

30. Nous restons résolus à maintenir la flexibilité du taux de change. À cet effet :

- Il est important que le taux de change demeure un amortisseur de chocs externes. Notre politique de change restera guidée par les objectifs d'adéquation des réserves et de stabilité des prix. La politique d'intervention de la BCC continuera d'être guidée par la nécessité d'accumuler des réserves d'une part, et d'atténuer les épisodes d'extrême volatilité du taux de change susceptibles de compromettre la stabilité macroéconomique d'autre part. Nous nous engageons à renforcer le cadre relatif aux interventions sur le marché des changes, sur base des conclusions de l'assistance technique du FMI.
- Nous continuerons à nous assurer que le cours indicatif du franc congolais reflète les forces du marché. Ainsi, la BCC ne compte plus recourir à l'utilisation d'un plafond du taux de change, empêchant les banques d'offrir des devises à leurs clients à un taux déprécié de plus de 1,5% par rapport au cours officiel de la journée précédente sur le marché d'adjudications bilatérales de la BCC. Cette mesure avait été utilisée exceptionnellement au cours d'une période d'extrême volatilité du taux de change au 3^e trimestre de 2023.
- Nous continuerons à respecter nos engagements quant à (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) la non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et (iv) la non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements (**CR continu**).

Réformes structurelles

31. La modernisation du cadre de la politique monétaire se poursuit :

- La conduite prudente de la politique monétaire repose sur l'absence de toute avance faite par la BCC pour financer le déficit budgétaire public, conformément à la loi organique de la BCC, la loi relative aux finances publiques et au pacte de stabilité conclu entre le gouvernement et la BCC. À cette fin, nous respecterons les plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État et des avoirs intérieurs nets de la BCC (**CRs**). La BCC s'abstiendra également de donner de nouvelles garanties pour des emprunts de l'administration centrale. Par ailleurs, comme prévu dans le programme, les dépôts en garantie pour des emprunts existants seront, à l'échéance, transférés au profit des réserves internationales (**OI**).
- Depuis janvier 2022, la réserve obligatoire sur les dépôts en devises est constituée en devises pour les dépôts excédant leur niveau de fin 2021. La portion de cette réserve constituée en monnaie nationale, un stock cristallisé de 2 375,6 milliards CDF, vestige de l'ancien système, a été réduite de 59 milliards CDF (2,5%) en août 2023 et convertie en réserves obligatoires des banques en devises, dans le compte dédié à la BRI. Comme prévu au programme, une réduction supplémentaire sera effectuée d'ici la fin de l'année, pour porter la réduction cumulée à 118,7 milliards CDF (5%) à fin 2023.

- Dans le cadre du programme pluriannuel d'assistance technique du FMI, nous allons finaliser la mise en place du système de prévisions et d'analyses de politiques (FPAS) d'ici à fin 2024 et passer à son opérationnalisation pour renforcer le processus décisionnel en matière de politique monétaire. Nous prendrons les mesures d'accompagnement nécessaires à l'amélioration des capacités d'analyse et de prévision économiques de la BCC, et ses communications.
- Suivant les principes énoncés dans le [Code de transparence des banques centrales](#), les réunions régulières du CPM se tiennent selon un calendrier préétabli. Nous restons engagés à communiquer extensivement sur les décisions du Comité, notamment à travers un communiqué de presse de la BCC et une conférence de presse à l'issue de ces réunions. Les actions de renforcement de la communication porteront également sur les politiques et les réformes mises en œuvre par la BCC, afin d'en augmenter la visibilité.

32. Le gouvernement et la BCC sont engagés à limiter strictement les transactions effectuées en espèces aux guichets de la BCC.

Un pas important a été franchi avec une instruction dans ce sens donnée en juillet 2023 par le Président de la République, qui s'est traduite par une diminution significative des paiements en espèces en monnaie nationale depuis août 2023. Nous nous engageons à réduire également les paiements en devises effectués en espèces aux guichets de la BCC. Ces efforts répondent aussi aux exigences de la loi portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du 27 décembre 2022, et nous sommes donc engagés à mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC conforme aux dispositions de la loi, particulièrement en ce qui concerne ses articles 23 et 24 (**RS à fin mai 2024**). En ce sens, le Conseil des ministres adoptera un décret stipulant qu'aucun paiement en espèces ou par titre au porteur ne pourra être effectué pour le compte de l'administration centrale et de ses organes, à la BCC ou dans les banques commerciales, en CDF ou en devises, au-delà des montants fixés dans la loi susmentionnée. Toujours dans ce cadre et pour contribuer à la sortie de la RDC de la liste grise du GAFI, la BCC a révisé les instructions 15 et 15bis afin de les aligner aux normes du GAFI. Par ailleurs, elle va publier une instruction pour que l'exécution de ses dépenses soit totalement conforme aux dispositions de la loi ci-haut évoquée en ce qui concerne les paiements en espèces. Dans ce contexte, les quelques avantages de son personnel qui étaient encore payés en espèce, le seront par voie bancaire à partir de la paie du mois de novembre 2023.

Sauvegardes

33. Nous continuerons à renforcer les mécanismes de gouvernance de la BCC en mettant en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020 :

- Les travaux en cours pour publier les états financiers de la BCC en conformité avec les normes IFRS ont pris un peu de retard, mais se poursuivent avec l'assistance technique du FMI. Dans ce cadre, nous sommes engagés à (i) recruter les nouvelles unités et à former le personnel ressources aux normes IFRS ; (ii) prendre en compte les recommandations de la lettre de gestion de l'audit externe ; et (iii) faire une étude actuarielle portant sur les avantages du personnel. Nous nous engageons à publier les états financiers 2023 de la BCC conformément à la norme

IFRS, les faire certifier indépendamment par un auditeur externe (**proposition de RS à fin mai 2024**).

- Cette transition aux normes IFRS fera augmenter le montant capital nécessaire pour atteindre le niveau de fonds propres inscrit à la loi organique de la BCC, par rapport au montant présenté dans l'analyse des besoins de recapitalisation validée par le Conseil de la BCC du 7 novembre 2022. Nous n'avons donc pas procédé comme prévu à la signature d'un nouveau protocole d'accord entre le gouvernement et la BCC sur la mise en œuvre de cette recapitalisation (**RS à fin septembre 2023**). Toutefois, la recapitalisation correspondant au capital social (213 milliards CDF, déterminé dans la loi organique de la BCC) sera amorcée en 2024 par un débit d'office du compte général du Trésor suivant un échéancier convenu entre la BCC et le ministère des Finances dans le protocole d'accord approuvé par le Conseil de la BCC et signé le 20 novembre 2023. Les modalités et le calendrier du reste de la recapitalisation seront précisés dans un protocole d'accord dès que la transition aux normes IFRS à la BCC sera finalisée.
- Une cellule responsable de la passation des marchés a été pourvue d'une responsable en juin 2023, suivie de la désignation de trois collaborateurs en août 2023. Elle sera chargée de finaliser les règles de passation des marchés, pour lesquelles la BCC a obtenu l'assistance technique de la Banque mondiale. Ces règles seront adoptées par le conseil d'administration de la BCC d'ici la fin de l'année 2023. À terme, cette cellule prendra en charge la passation des marchés, qui est pour le moment prise en charge par une commission.
- La BCC renforcera la gestion des réserves de change en plafonnant les dépôts en devises chez les correspondants locaux (excluant les dépôts utilisés comme garantie pour des emprunts de l'administration centrale) à 150 millions à fin décembre 2023 (modification du **CR à fin décembre 2023**). De plus, nous ne débiterons pas les réserves internationales si cela ferait augmenter le solde des comptes chez des correspondants locaux au-delà de ce plafond. Nous demeurons engagés à clôturer l'ensemble de nos comptes en devises auprès des correspondants locaux. Cependant, un préalable important reste l'ouverture d'un compte de correspondant extérieur, pour laquelle des travaux sont en cours.
- La BCC établira une fonction de conformité ayant comme piliers la LBC/FT, la déontologie ainsi que la lutte contre la fraude interne et externe. Une cartographie des risques internes LBC/FT est en cours d'élaboration et sera validée par le Conseil de la BCC.
- La BCC continuera à renforcer l'indépendance et la capacité de sa fonction d'audit interne. Dans ce cadre, une charte de l'audit interne a été adoptée par le Conseil de la BCC en juin 2023, et des actions de formation ont été menées pour le renforcement de capacité des auditeurs et des membres du Comité d'audit du Conseil de la BCC.
- Le rapport d'audit externe pour 2022 a été finalisé le 28 août 2023 ; et il sera publié intégralement dans le rapport annuel 2022 de la BCC.

- La BCC renforcera les cadres opérationnels et la gouvernance de sa gestion des réserves internationales.
- La BCC mettra en place un cadre d'aide d'urgence à la liquidité aux institutions financières solvables confrontées à une illiquidité temporaire, avec l'assistance technique du FMI (**Error! Reference source not found.**).

Secteur financier

34. La mise en œuvre des recommandations de la revue de la stabilité du secteur financier (FSSR) est essentielle pour le renforcement de la surveillance et de la réglementation du secteur financier. En se fondant sur le programme d'assistance technique appuyé par le FMI sur la période 2023-26, notre stratégie est de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- *Réglementation du secteur financier* : la promulgation de la nouvelle loi bancaire en décembre 2022, était un jalon indispensable dans l'avancée des réformes, notamment pour la révision ou la définition de nouvelles règles prudentielles pour les établissements de crédit et les sociétés financières, dont les établissements de paiement. Entre juillet et septembre 2023, afin de rendre conforme sa réglementation à la nouvelle loi bancaire ainsi qu'aux standards internationaux, la BCC a, avec l'assistance technique du FMI, introduit ou révisé 16 instructions, notamment les instructions 17, 18, 21 et 22 pour les établissements de crédit et sociétés financières autres que les institutions de microfinance, l'instruction 19 pour les établissements de crédit et sociétés financières ainsi que les instructions 7, 8 et 41 pour les institutions de microfinance ; elle a aussi publié trois nouvelles instructions (52, 53 et 54), relatives *aux conditions d'agrément et au gouvernement d'entreprises des sociétés financières en général* ainsi que la 55, relative à *la discipline de marchés* ; de plus elle a révisé l'instruction administrative 6 sur les messageries financières (**RS pour fin novembre 2023**). La BCC a aussi publié dès le mois de mai 2023 une instruction fixant les règles relatives aux transactions des établissements de crédit et sociétés financières avec les personnes apparentées conformément au 20^e Principe fondamental de Bâle (**RS pour fin novembre 2023**).
- *Supervision du secteur financier et simulations de crise (stress tests) bancaires* : Après la conclusion d'une mission-pilote de contrôle des dossiers de crédit (avec l'assistance technique du FMI) en mai 2023, les contrôles sur site portant sur l'évaluation des risques de crédit ont repris à partir de juin 2023. Nous avons mis en place un comité chargé des simulations de crise (*stress tests*) pour notamment identifier les risques et expositions majeurs du système financier et formuler des questions sur ces risques, avec l'assistance technique du FMI. Pour renforcer les capacités de la BCC, nous finaliserons le recrutement des experts bancaires. Par ailleurs, la mise en place opérationnelle de la supervision basée sur les risques est engagée avec le lancement de la deuxième notation générale des banques. Un service dédié aux risques informatiques au sein de la Direction de la Supervision des Intermédiaires Financiers (DSIF) a été constitué en septembre 2023.

- *Gestion de crise et filet de sécurité financière* : la BCC adoptera, d'ici fin-septembre 2024 une instruction précisant les éléments à inclure dans les plans de prévention et de redressement des banques, y compris les scénarios de crise de liquidité et de perte d'une ou plusieurs relations de correspondant bancaire ; les banques commerciales devront soumettre ces plans à la BCC d'ici décembre 2024. La BCC alignera avec les meilleures pratiques internationales le cadre de fourniture de liquidité d'urgence aux institutions financières solvables confrontées à une illiquidité temporaire ; et procédera à une revue des accords de coopération transfrontaliers avec tous les pays d'origine des maisons mères des banques établies en RDC, dans l'optique d'intégrer la planification du redressement et de la résolution.
- *Mandat de stabilité financière et politiques macroprudentielles* : afin d'appuyer les travaux du Comité de Stabilité Financière, créé en novembre 2021, nous allons créer une fonction de stabilité financière et la doter des ressources nécessaires ; nous continuerons à renforcer la surveillance des institutions financières non bancaires ; et nous allons développer des outils de surveillance et d'alerte précoce pour analyser l'interdépendance et les interconnexions sectorielles.

35. Notre stratégie nationale d'inclusion financière a été finalisée en juin 2023. Elle s'appuie sur le rapport de la Banque mondiale sur le développement du secteur financier. La stratégie vise les objectifs ci-après : (i) améliorer l'accès aux services et produits financiers ; (ii) faire augmenter le crédit aux ménages et aux petites et moyennes entreprises ; (iii) accroître l'utilisation de l'argent mobile et autres services fintech ; (iv) éduquer et protéger les consommateurs ; (v) renforcer l'infrastructure et les institutions ; et (vi) accroître la gamme de services d'assurances offerte aux particuliers et aux entreprises. Nous travaillerons aussi à restructurer et renforcer les institutions de microfinance, qui ont le potentiel de soutenir l'inclusion financière.

Réformes structurelles : améliorer la gouvernance et l'environnement des affaires

36. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption restent au cœur de la stratégie du gouvernement :

- Nous renforçons l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) placée sous la Présidence, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales. Le cycle des examens dans le cadre de cette Convention se poursuit, les réponses pour les premier et deuxième cycles ayant été fournies.
- Après la validation de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ) et l'adoption en octobre 2022 de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, un plan d'actions prioritaires a été établi et fait l'objet d'un suivi régulier par le ministère de la Justice, l'APLC, l'OSCEP, d'autres institutions et partenaires.
- Depuis août 2023, une base de données sur les faits de corruption a été établie pour 10 provinces, la couverture des 16 autres provinces étant prévue au premier trimestre 2024.

- Après la nomination et la prestation de serment des dirigeants de la Cour des comptes et de ses nouveaux magistrats, le 31 août 2022, nous continuons à renforcer les moyens de la Cour des comptes. Sa dotation budgétaire, passée de 22 milliards CDF en 2022 à 87 milliards CDF en 2023, est prévue à 96 milliards CDF dans la Loi de Finances pour 2024. L'Inspection générale des Finances poursuit aussi ses missions de contrôle et a publié plusieurs rapports sur son [site internet](#).

37. Nous poursuivons nos efforts de transparence et de gouvernance du secteur minier :

- Le processus de validation de la RDC par le Secrétariat International de l'ITIE a été finalisé et le Conseil d'administration de l'ITIE a annoncé le 13 octobre 2022 que la RDC a obtenu un score général élevé, montrant une réponse satisfaisante à la plupart des exigences. Cette validation montre toutefois que des progrès peuvent encore être accomplis, notamment en termes de renforcement de la transparence et de la publication des bénéficiaires ultimes des contrats miniers, et le gouvernement est décidé à mettre en œuvre ces recommandations. Au-delà de cette validation, le gouvernement continuera à soutenir le travail de l'ITIE, y compris en respectant les dotations budgétaires nécessaires à son fonctionnement. Par ailleurs, les comptes de l'ITIE sur les deux dernières années vont faire l'objet d'un audit externe.
- Le gouvernement s'appuiera notamment sur plusieurs rapports de l'ITIE récemment publiés : rapport sur le renforcement des informations en provenance des entreprises publiques du secteur extractif ; rapport sur les obligations sociales et environnementales des Entreprises Extractives du Haut Katanga, du Lualaba et du Haut-Uélé ; rapport sur le secteur artisanal pour la production de cuivre, de cobalt et de zinc.
- Nous continuons à publier les nouveaux contrats (**RS continu**) en conformité avec les dispositions pertinentes du Code Minier et des exigences de la Norme ITIE, y compris les contrats renégociés.¹ Par ailleurs, les états financiers 2022 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs, ont été publiés comme cela avait déjà été le cas pour les comptes 2020 et 2021.

38. Nous nous engageons à améliorer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en mettant en œuvre le plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI), afin de sortir de la liste des juridictions sous surveillance renforcée (« liste grise ») :

- La promulgation de la nouvelle loi LBC/FT (n°22/068), en décembre 2022, a constitué un élément clé de notre engagement. Cette loi a apporté des innovations telles que : (i) l'élargissement de l'application des mesures de LBC/FT au secteur financier (au-delà des banques) ; (ii) l'interdiction des comptes bancaires anonymes ; (iii) le renforcement des mesures de vérification de virements électroniques pour les personnes politiquement exposées (PPE); (iv) l'établissement d'exigences

¹ Selon la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 sur le code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.

de base en matière de vérification préalable de la clientèle des correspondants bancaires ; et (v) le renforcement des procédures de déclaration de patrimoine des PPE.

- La Stratégie nationale LBC-FT préparée par le Comité Consultatif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (COLUB) a été validée lors de leurs assises du 19 and 20 octobre 2023 et a été transmise au gouvernement pour examen en conseil des ministres.
- Le rapport de l'évaluation nationale des risques (ENR) de BC/FT, élaboré avec l'assistance technique de la Banque mondiale, a été présenté au Conseil des Ministres en avril 2023 et au Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI en mai 2023. Un résumé de l'ENR est disponible sur le site de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF).
- Le décret avalisant la création du comité d'assistance Technique —chargé d'impulser les réformes nécessaires dans le cadre de la stratégie nationale et d'en suivre les progrès—a été signé en septembre 2023. Ce comité comprend un comité de haut niveau dirigé par le premier ministre, un comité interinstitutionnel et un secrétariat technique. Dans le cadre de ce comité, le travail de la CENAREF pour mettre en œuvre le plan d'actions bénéficie des conseils et de l'assistance technique de la *Global Facility LBC/FT* de l'Union européenne et de plusieurs partenaires (dont la Banque mondiale, les États-Unis et l'Allemagne).
- D'autres progrès importants ont été réalisés, notamment : (i) la signature d'un décret portant désignation des autorités de surveillance pour tous les secteurs d'entreprises et professions non-financières; (ii) l'augmentation progressive des ressources de la CENAREF et le renforcement de ses capacités techniques et humaines; (iii) la mise en place d'une application interne « Transactus » pour les déclarations des assujettis, traitement et dissémination; (iv) le renforcement des capacités d'enquêtes et de poursuites en matière de LBC/FT à travers le recrutement des nouveaux magistrats ainsi que l'élaboration d'un plan de formation de tous enquêteurs.
- Par ailleurs, nous avons transmis pour signature au Premier ministre deux décrets portant sur : (i) le régime de sanctions financières ciblées liées au terrorisme et à son financement et (ii) l'organisation et le fonctionnement du comité de suivi des sanctions financières ciblées liées au terrorisme et à son financement.

39. Nous sommes déterminés à accélérer les réformes pour stimuler l'investissement privé :

- Avec la coordination de la cellule climat des affaires placée auprès de la Présidence de la République et de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), le gouvernement a adopté, le 2 novembre 2023, une feuille de route comportant près de 70 réformes pour (i) la facilitation de la création d'entreprises (instauration d'un visa d'affaires, mise en place d'un guichet unique de délivrance des licences, permis et autorisations spécifiques), (ii) la facilitation de l'accès à l'électricité, (iii) la facilitation du transfert de propriété (avec une base de données des transactions du registre foncier, numérisation des plans cadastraux de Kinshasa,

réduction des délais de mutation de 38 à 15 jours), et (iv) la facilitation des échanges internationaux (promotion des plateformes logistiques, mise en place de la commission de règlement des litiges commerciaux, et adoption de la loi sur le commerce et les échanges électroniques).

- Par ailleurs, nous voulons un système de perception fiscale juste et prévisible évitant les accusations de harcèlement fiscal (l'objectif de mobilisation des recettes ne doit pas être en opposition avec l'amélioration du climat des affaires) et nous travaillons à l'amélioration du système judiciaire pour la résolution des litiges commerciaux, avec l'application et la protection des droits de propriété et des droits contractuels.
- Enfin, le premier Baromètre National du Climat des Affaires, destiné à évaluer périodiquement le degré de satisfaction des opérateurs économiques vis-à-vis des réformes et de tous les aspects liés à l'environnement des affaires, a été dévoilé le 6 juin 2023. En réponse à ce baromètre qui prend en considération les préoccupations des opérateurs économiques concernant la fiscalité et la parafiscalité, la sécurité juridique, l'environnement politique, la gestion des marchés publics, la qualité de l'administration ainsi que celle des infrastructures, le Gouvernement s'est doté d'un Plan d'urgence adopté lors du Conseil des ministres du 28 juillet 2023, faisant l'objet d'un suivi permanent et de points réguliers en Conseil des ministres.

40. Nous comptons renforcer notre cadre juridique et institutionnel de gestion des partenariats public-privé (PPP) et des risques budgétaires associés. Principalement,

- En application de la loi PPP N°18/016 du 09 juillet 2018 relative aux PPP, nous avons signé le 23 octobre 2023 le décret d'application de cette loi réglementant : (i) les modalités d'octroi de garanties de l'Etat ; (ii) les modalités d'approbation des contrats PPP ; (iii) les modalités de saisine de l'établissement public ; (iv) les modalités de réalisation de l'évaluation comparative préalable des options des PPP relativement à d'autres formes de la commande publique (**RS pour fin juin 2023**). A ce jour, nous avons recensé 19 contrats en PPP, dont 9 sont publiés sur le site internet de l'ARMP qui s'engage à publier le reste. Un registre exhaustif, y compris des contrats en préparation, est disponible à l'UC-PPP.
- Toujours dans l'objectif de renforcer le cadre institutionnel des PPP, le même décret clarifie les rôles et responsabilités (i) du Ministère du plan dans l'identification et la sélection des projets ; (ii) des ministères sectoriels dans la négociation des PPP avec l'assistance de l'UC-PPP ; et (iii) des ministères des Finances et du Budget dans l'approbation des projets PPP après leur évaluation, y compris l'analyse des risques budgétaires. Le registre électronique des garanties à la DGDP du ministère des Finances sera effectif d'ici mars 2024.

41. Nous mettrons en place toutes les mesures de sauvegardes nécessaires avant de rendre opérationnelle une banque nationale de développement ou toute nouvelle institution financière publique ou parapublique. Un plan d'affaires, comprenant l'identification des sources de financement, une analyse des risques budgétaires, une structure de gouvernance solide et un système d'analyse de risque de crédit pour le portefeuille, sera préparé en coordination avec les

services du FMI avant toute opérationnalisation. Lors de ses opérations, cette banque devra également respecter l'ensemble des procédures de passation de marché applicables aux institutions gouvernementales, et elle sera supervisée par la BCC. De plus, nous rationaliserons les agences et sociétés financières publiques pour consolider nos efforts.

I. Autres enjeux et suivi du programme

42. Nous continuerons à renforcer les capacités de nos institutions, avec l'appui de nos partenaires. La fourniture d'assistance technique a contribué à des diagnostics essentiels pour la mise en œuvre de nos plans de réforme, y compris un diagnostic complet de la gouvernance, le FSSR et le PIMA. Une experte du département des affaires budgétaires du FMI (financée par le gouvernement du Japon dans le cadre du projet « Renforcer la soutenabilité budgétaire dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne ») est en poste depuis novembre 2022, de même que deux experts dans le domaine budgétaire et fiscal financés par la coopération Belge (Enabel) en poste à Kinshasa et qui travaillent en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI. Nous nous réjouissons aussi de l'installation en octobre 2023 d'un expert mis à disposition de la BCC par le département monétaire et des marchés de capitaux du FMI.

43. Nous restons déterminés à améliorer nos statistiques, dont la qualité est globalement adéquate pour la surveillance et le suivi du programme.

- Nous réitérons notre engagement à ce que les données prévues au PAT soient fournies de façon proactive dans les délais prescrits.
- Après avoir publié la nouvelle série révisée du PIB jusqu'à 2019 suivant le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993 et avec 2005 comme année de base, nous l'avons mis à jour jusqu'en 2021 et publié en juin 2023 avec les assistances techniques de l'AFRITAC Centre et du département des statistiques du FMI. Le rebasage du PIB sur l'année 2019 se fera dans le cadre des travaux de la migration au SCN 2008 qui ont été lancés en 2023.
- Depuis mars 2023, la BCC transmet trimestriellement ses indicateurs de solidité financière au FMI afin qu'ils soient publiés.
- La BCC s'engage à ce que la DSIF fournisse des droits d'accès aux statisticiens de la Direction de recherche et de statistiques (DRS) et de la Direction des Analyses Économiques (DAE) leur permettant de télécharger les états financiers agrégés des banques, dans l'optique de produire des données monétaires plus fiables et actualisées.
- Nous continuerons à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions gouvernementales en charge de produire des statistiques officielles dans l'accomplissement de leurs missions, et nous comptons sur la poursuite de l'assistance technique et financière de nos partenaires. Nos priorités comprennent l'amélioration de la collecte des données sur la dette, en particulier sur les entreprises publiques et les provinces, et la gestion de la dette ; l'amélioration

de la qualité et de la fréquence de transmission des données par la BCC ; et le renforcement de la précision des indicateurs économiques.

44. Le programme au titre de la Facilité élargie de crédit continuera d'être évalué sur la base de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) avec une dernière revue au premier semestre 2024. Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de fourniture de données, sont énoncées dans le protocole d'accord technique ci-joint. La sixième et dernière revue devrait être achevée le 15 mars 2024 ou après, sur la base de la date de test pour les critères de performance périodiques à fin décembre 2023. Sous la direction du ministre des Finances, du ministre du Budget et de la Gouverneure de la BCC, une troïka technique présidée par le ministère des Finances et comprenant le ministère du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR) assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI dans la transmission des informations à partager avec les services du Fonds conformément au PAT. Les auditeurs externes de la BCC valideront les critères quantitatifs monétaires et les transactions sur le compte suivi par le FMI et logé à la BRI aux dates de test.

Tableau 1. République démocratique du Congo : Proposition des critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

	2023												2024	
	fin juin				fin septembre				fin décembre		fin mars			
	CR				OI				CR		OI			
	Rapport n°23/344	Ajusté	Réalisation	Status	Rapport n°23/244	Ajusté	Réalisation Préliminaire	Status	Rapport n°23/244	Proposé	Rapport n°23/244	Proposé		
Critères de Réalisation Quantitatifs														
Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (millions USD)	250	23	96	Satisfait	700	722	188	Non satisfait	700	250	200	80		
Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (milliards CDF) 1/	405	852	-61	Satisfait	405	449	-312	Satisfait	405		0			
Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (milliards CDF)	450	897	-110	Satisfait	450	494	-1,080	Satisfait	300		0			
Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (millions USD) 2/	0		0	Satisfait	0		0	Satisfait	0		0			
Planchers du solde budgétaire intérieur (base caisse, milliards CDF)	-430	1,468	-526	Non satisfait	-800	57	-1,691	Non satisfait	-831	-1,400	-213	-462		
Plafonds de souscription ou de garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public (valeur actuelle, millions USD)	1,500		454	Satisfait	1,750		454	Satisfait	2,500		1,000			
Plafonds sur les niveaux des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques (millions USD)	250		211	Satisfait	250		139	Satisfait	200	150	200	150		
Objectifs Indicatifs														
Plafonds sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (millions USD)	-34		-34	Satisfait	-47		-48	Satisfait	-61		-6			
Planchers sur les recettes de l'administration centrale (milliards CDF)	10,723		8,646	Non satisfait	16,321		14,129	Non satisfait	20,191	18,542	4,486	3,545		
Planchers des dépenses sociales (milliards CDF)	42		34	Non satisfait	64		44	Non satisfait	75		21			
Plafonds de l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale (millions USD)	0		0	Satisfait	0		0	Satisfait	0		0			
Plafonds sur la masse salariale (milliards CDF)	3,560		3,504	Satisfait	5,345		5,360	Non satisfait	7,130		0	2,031		
Plafonds sur les dépenses publiques exécutées en procédures d'urgence (en pourcentage de total des dépenses sur ressources propres)					12		22	Non satisfait	10		10			
Postes pour mémoire :														
Ajustements														
Appui à la balance des paiements (millions USD)	600		121		640		622		664	662	250	56		
Produit des privatisations (millions USD)	0		0		0		0		0	0	0	0		
Paiements au titre du service de la dette extérieure (millions USD)	165		153		224		193		289	239	100	48		
Réserves obligatoires pour les dépôts en devises (milliards CDF)														
Paiement des arriérés intérieurs (milliards CDF)	1,093		182		1,278		421		1,582	854	151	0		
Investissements sur ressources intérieures (milliards CDF)	1,959		971		1,750		2,149		2,130	2,455	2,172	864		
Recettes de l'administration centrale (milliards CDF)	10,723		8,646		15,987		8,646		20,191	19,035	4,486	3,545		

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections du FMI.

1/ Les plafonds sont positifs pour tenir compte de l'utilisation partielle de l'allocation de DTS à des fins budgétaires (voir Rapport du FMI no. 22/3, Encadré 1)

2/ Continu.

Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC

Actions	Objectif	Date	Statut
Demande d'accord FEC			
Conseil de la BCC entièrement constitué conformément aux exigences de la loi de 2018 sur la banque centrale	Améliorer la gouvernance de la banque centrale conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes	Action préalable	Satisfaite
Adoption de la feuille de route ITIE 2021-23 sur la transparence minière (validation par le Conseil des Ministres)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Action préalable	Satisfaite
Première revue			
Publication des états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Fin août 2021	Satisfait
Consolidation de tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un seul document	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2021	Satisfait
Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Améliorer la supervision bancaire	Fin novembre 2021	Non satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait
Deuxième revue			
Adoption du nouveau règlement sur les réserves obligatoires de la BCC pour les nouveaux dépôts en devises	Améliorer la stabilité du système bancaire	Fin décembre 2021	Satisfait
Signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC au gouvernement	Renforcer le cadre de la politique monétaire	Fin décembre 2021	Satisfait
Mise en œuvre intégrale de SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux supplémentaires de douane	Améliorer l'administration des douanes	Fin décembre 2021	Satisfait
Recruter un cabinet pour effectuer un audit externe de BCECO pour les années 2017-21	Améliorer l'efficacité des investissements publics	Fin mars 2022	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non satisfait
Troisième revue			
Publier le contrat renégocié permettant le retour d'actifs miniers en faveur de l'État	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Action préalable	Satisfaite

Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (continu)

Signer un arrêté révisé pour rendre la collecte de la TVA comptable conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, afin qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques	Améliorer l'administration de la TVA	Fin juin 2022	Satisfait
Publier un plan d'engagements budgétaires pour 2022 en ligne avec les objectifs du programme FEC	Améliorer la transparence budgétaire	Fin juillet 2022	Satisfait
Adopter un plan de rationalisation des charges non fiscales	Rationaliser la fiscalité	Fin septembre 2022	Non satisfait 1/
Mettre pleinement en œuvre la première phase du STDA	Améliorer l'administration des droits d'accise	Fin septembre 2022	Non satisfait
Signer un décret portant gouvernance budgétaire en ligne avec les recommandations de l'assistance technique	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin octobre 2022	Satisfait
Valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC par son Conseil	Renforcer la solvabilité de la BCC	Fin novembre 2022	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait
Quatrième revue			
Compléter l'audit des arriérés intérieurs (¶120)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin décembre 2022	Satisfait
Signer un décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets, en ligne avec les recommandations du rapport PIMA (¶124)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin mai 2023	Satisfait
Mettre en place un cadre réglementaire délimitant le périmètre et la structure du compte unique du Trésor (¶125)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin mai 2023	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE (¶137)2/	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non satisfait

Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (continu)

Cinquième revue			
Procéder à un inventaire des charges parafiscales des comptes spéciaux et des budgets annexes (¶117)	Rationaliser la fiscalité	Fin juin 2023	Satisfait
Signer l'ensemble des décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé (¶140)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin juin 2023	Non Satisfait
Mettre à jour le manuel d'exécution du budget pour y inclure les dispositions de la loi organique sur la gestion des finances publiques et signer le décret sur la comptabilité publique clarifiant les critères régissant le recours aux procédures d'urgence pour les dépenses (¶124)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Non satisfait
Signer un décret précisant que les augmentations de salaire doivent être décidées conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique (¶122)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Satisfait
Compléter la deuxième phase du plan de rationalisation des charges non fiscales en lien avec les recommandations du FMI (¶116)	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2023	Satisfait
Signer un protocole d'accord sur l'implémentation de la recapitalisation de la BCC (¶133)	Renforcer la solvabilité de la BCC	Fin septembre 2023	Non satisfait
Adopter une instruction sur les parties liées en ligne avec le vingtième Principe fondamental de Bâle (¶134)	Renforcer la régulation bancaire et les normes prudentielles	Fin novembre 2023	Satisfait
Réviser et compléter les instructions de la BCC pour se conformer à la nouvelle loi bancaire tel que décrit dans le MPEF ¶134	Renforcer la stabilité financière et la supervision bancaire	Fin novembre 2023	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE (¶137)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait

Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (conclu)

Sixième revue			
Adopter un manuel de procédures de gestion des investissements publics (¶124)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin décembre 2023	
Mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC, conforme aux dispositions de la loi LBC/FT (¶132)	Renforcer le cadre LBC/FT	Fin mai 2024	
Adopter les états financiers de l'exercice 2023 de la BCC produits selon les normes IFRS (¶133)	Renforcer les sauvegardes de la banque centrale	Fin mai 2024	Proposé
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE (¶137)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	
Sources : autorités congolaises, et FMI. 1/ Le plan a été adopté le 7 octobre 2022 2/ Le personnel a récemment pris connaissance de certains contrats signés en mars 2022 qui n'ont pas été publiés. Les autorités ont désormais publié tous les contrats concernés. Toutefois, si ces informations avaient été disponibles au moment du troisième examen, elles auraient affecté l'évaluation de ce critère de référence structurel. Selon la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 sur le code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.			

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

A. Définitions

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.

3. **Couverture institutionnelle** : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les institutions de dépôt.

4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC au 31 décembre 2020) :

- Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (CDF) en utilisant le taux de change du programme de 1971.8046 CDF pour un dollar américain.
- Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 2852.0774 CDF par DTS.
- Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de 2421.1594 CDF par euro.
- Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre 2020, USD / devise (tirés des *Statistiques financières internationales* du FMI) puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme CDF / USD.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs** (CR) inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques, au crédit net de la BCC à l'État, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, aux souscriptions ou de garanties de nouvelle dette extérieure par le secteur public, et au solde budgétaire intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin juin 2023 et fin décembre 2023, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin septembre 2023 et fin mars 2024.

6. En plus des CR spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, **les CR continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et (iv) non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CR continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CR annexé au MPEF.

B. Critères de réalisation quantitatifs et facteurs d'ajustement

Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC

7. Définition : Les **réserves internationales nettes** (RIN) sont définies comme la différence entre les **réserves internationales brutes** de la BCC et la totalité de ses **engagements extérieurs**, à l'exclusion des allocations de DTS.

8. Définition : Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes : les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible, les avoirs dont la disponibilité est sujette à des conditions, et les avoirs qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap.

9. Définition : Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI mais excluant les allocations de DTS.

10. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN :

- **Appui à la balance des paiements (ABP)** : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 50% de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. Les planchers des RIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalent à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : les planchers des RIN seront ajusté à la hausse d'un montant équivalant à 50% de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

11. Définition : l'**ABP** comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

12. Définition : les **paiements au titre du service de la dette extérieure** de l'administration centrale sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

Plafonds sur les niveaux des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques

13. Définition : les **avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants domestiques** sont définis comme étant les avoirs de la BCC (i) de toute dénomination autre que le franc congolais ; (ii) détenus auprès d'institutions ou de filiales domiciliées en République Démocratique du Congo ; (iii) mais excluant les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (tels que définis au §30).

Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC

14. Définition : Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir §15) moins les réserves internationales nettes (voir §7) moins les avoirs extérieurs exclus des réserves internationales, moins les **titres du Trésor au profit de la BCC** (§18), moins, à partir de décembre 2022, les réserves obligatoires constituées par les institutions de dépôt. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'État (administration centrale (voir §17) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

15. Définition : la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

16. Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

- **ABP** : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du ABP total au-delà du niveau programmé. Les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiement du service de la dette extérieure** : les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

- **Réserves obligatoires pour les dépôts en devises** : Avant décembre 2022, les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse (à la baisse) par l'augmentation (diminution) des réserves obligatoires pour les dépôts en devises par rapport aux projections du programme (poste pour mémoire).
- **Produit de la privatisation** : les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50% de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu.

Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (CNE)

17. Définition : le **crédit net de la BCC à l'État** (CNE) est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale à la BCC. Les dépôts du gouvernement comprennent ceux liés à la Convention sur la distribution des DTS entre le gouvernement et la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures de même que les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont exclus du CNE.

18. Définition : Les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont des titres rémunérés émis par le Trésor afin de recapitaliser la BCC ou de régulariser les créances historiques de la BCC sur l'État, et couvrant les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises. Ces titres incluent notamment les obligations du Trésor remboursables *in fine* prévues au *Protocole d'accord entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo sur la régularisation de ses créances sur le Trésor public* de décembre 2021, et de son avenant d'avril 2022. Les crédits non rémunérés de la BCC à l'État, les titres du Trésor ne portant pas intérêt et les avances de la BCC au Trésor sont exclus de cette définition.

19. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50% de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, les plafonds du CNE seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50% la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

Planchers sur le solde budgétaire intérieur

20. Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés sur ressources extérieures (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

21. Les **ajustements** : ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur :

- **Paiement des arriérés intérieurs** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués en-deçà du montant programmé.
- **Investissements financés sur ressources intérieures** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des investissements financés sur ressources intérieures effectués en-deçà (en moins) du montant programmé.
- **Produit des privatisations** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé ; ii) à la baisse de 50% du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.
- **Recettes de l'administration centrale** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 80% de l'excédent des recettes de l'administration centrale par rapport au niveau programmé. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu de recettes.

22. Définition : Les **arriérés intérieurs** sont définis comme les obligations aux fournisseurs publics domestiques qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris également les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiés et validés par le gouvernement.

Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

23. Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Les plafonds sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'appliquent **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Élargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement

en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

Plafonds de la valeur actuelle des contrats ou des garanties de la nouvelle dette extérieure par le secteur public

24. Définition : **le secteur public** comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques,¹ les entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.

25. Définition : **la dette** est définie conformément au paragraphe 8(a) des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds joint à la décision No. 16919-(20-103) du conseil d'administration, adoptée le 8 octobre 2020. La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

26. Définition : la **garantie** d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

27. Définition : La **valeur actuelle (VA)** de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements prévus et les paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur la base d'un taux d'actualisation du programme de 5% et en tenant compte de toutes les conditions du prêt, notamment les décaissements prévus, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des paiements, les frais d'entrée et les frais de gestion. La VA est calculée à l'aide du "modèle d'AVD" du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et les paramètres susmentionnés. Dans le cas de prêts pour lesquels l'élément don est nul ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

28. Définition : **Plafond.** À partir de mars 2022, un critère de performance s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il exclut l'utilisation des ressources du Fonds et les crédits d'importation normaux ayant une échéance inférieure à un an.²

29. Définition : **Exigence de déclaration.** Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur prévu et des conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés

¹ Seules Gécamines, la SNEL, et MIBA sont incluses dans ce critère de réalisation.

² Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

ou garantis par le gouvernement et consulteront les services du FMI sur toute opération potentielle de gestion de la dette.

C. Objectifs Indicatifs

Plafonds sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale

30. Définition : **les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale** est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, a des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

Planchers sur les recettes de l'administration centrale

31. Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette de l'administration centrale (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.
- Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

Planchers sur les dépenses sociales

32. Définition : Les **dépenses sociales** sont des dépenses de l'administration centrale (excluant les salaires) définies comme la somme des :

- Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNEA) et soins de santé primaires
- Décaissements du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels
- Décaissements du cofinancement tuberculose / paludisme / VIH/SIDA

Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale

33. Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des employés de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

34. Définition : Les **employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

Plafonds sur la masse salariale

35. Définition : La **masse salariale** est définie comme la rémunération totale versée aux employés de la fonction publique (voir §34), y compris les avantages permanents.

Plafonds sur les dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence

36. Définition : les **dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence** sont les dépenses n'ayant pas été exécutées selon les procédures normales de la chaîne de la dépense.

37. Définition : Le **plafond** est défini trimestriellement comme le pourcentage des dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence par rapport au total des dépenses de l'administration centrale sur ressources propres.

D. Données à communiquer pour les besoins du suivi du programme

38. Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités				
	Description des données	Institution responsable	Fréquence des données (Fréquence des rapports, si différente)	Délai de transmission (jours ouvrables)
1	Taux de change et statistiques du marché des changes Y compris les taux et les volumes soumis par les banques commerciales, les bureaux de change et la BCC ; le taux de change officiel (cours indicatif) ; les taux de change du marché parallèle ; les interventions de la BCC ; les ventes aux enchères de devises de la BCC ; l'offre et la demande de devises déclarées par les banques commerciales.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOB) ; Direction de la recherche et des statistiques (DRS))	Journalière (Hebdomadaire)	1
2	Actifs et passifs extérieurs de la BCC Désagrégés par catégorie et par devise ; NIR et GIR selon la définition du programme.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOB))	Journalière (Hebdomadaire)	1
3	Instruments et interventions de politique monétaire Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Journalière (Hebdomadaire)	1
4	Réserves des institutions de dépôt à la BCC Réserves obligatoires et excédentaires	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Journalière (Hebdomadaire)	1
5	Situation des institutions de dépôt (SID) Situation de la banque centrale et des autres institutions de dépôt.	BCC	Mensuelle	10
6	Situation monétaire détaillée : Formulaires standard de déclaration des données 1SR & 2SR	BCC	Mensuelle	10
7	Dépôts des administrations publiques auprès de la BCC et des banques commerciales : Par type, entité et devise	BCC	Mensuelle	10

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)				
8	Garanties de la BCC Billets à ordre, dépôts à terme, dépôts garantis, ou tout autre type de garantie contractée par la BCC dans les banques commerciales locales (par banque, catégorie, conditions et devise) ; pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et conditions de ces prêts et des garanties associées.	BCC	Mensuelle	10
9	Relevé de compte BIS 2D FMI USD Relevé de compte (format de données électronique téléchargeable) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI.	BCC	Mensuelle	10
10	Suivi des critères monétaires Réserves internationales nettes, crédit net de la BCC à l'État, avoirs intérieurs nets de la BCC, avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques.	BCC	Mensuelle	15
11	Paiements en espèces de la BCC Opérations de la BCC et de caissier de l'état, par devise et procédure d'exécution	BCC	Mensuelle	10
12	Budget en monnaie nationale de la BCC	BCC	Mensuelle	3
13	Bilans des banques commerciales Tableaux détaillés de l'actif et du passif, pour chaque établissement de dépôt et agrégés, répartis entre monnaie nationale et devises.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
14	Indicateurs de solidité financière (ISF) Adéquation des fonds propres, qualité des actifs, rentabilité, liquidité, sensibilité aux risques de marché.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
15	Structure à terme des taux d'intérêt Des institutions de dépôt et de la BCC	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
16	Budget en devises	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBMM))	Hebdomadaire	5
17	Condensé statistique Principales productions	BCC	Mensuelle	15
18	Exportations et importations de produits de base Valeur et volume	BCC	Mensuelle	15
19	Opérations du compte de capital et du compte financier de la balance des paiements	BCC	Trimestrielle	15

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)				
20	Estimations et prévisions du PIB	CESCN	Trimestrielle	45
21	Dépenses exécutées en procédure d'urgence Montants approuvés par la commission des dépenses d'urgence et montants payés et régularisés par la BCC.	Comité des urgences	Trimestrielle	15
22	Recettes des droits de douane et d'accises Y compris ceux du secteur minier, ventilés par catégorie	DGDA	Mensuelle	40
23	Revenus des impôts directs et indirects	DGI	Mensuelle	40
24	Revenus du secteur minier Par nature	DGI	Mensuelle	40
25	Souscriptions à l'impôt sur les sociétés (IBP)	DGI	Annuelle	20
26	Recettes non fiscales À l'exclusion des provinces, y compris les revenus du secteur minier	DGRAD	Mensuelle	20
27	Produits de la privatisation	DGRAD	Ponctuelle, en cas de vente d'actifs	15
28	Indicateurs de la production nationale	INS	Mensuelle	15
29	Indice des prix à la consommation	INS	Hebdomadaire	5
30	Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants	Ministère de l'Économie (validation par le Ministère des Finances)	Trimestrielle	40
31	Arriérés extérieurs Montants actualisés	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	15
32	Service de la dette extérieure Intérêts et principal, détaillé par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	10
33	Dette intérieure de l'administration centrale Stock et service de la dette, par catégorie et par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Trimestrielle	15

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)				
34	Dettes extérieures publiques contractées Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicominex, SNEL, MIBA) et la BCC ; détails sur les garanties/collatéraux associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Ponctuelle, en cas de signature de contrat de prêt	15
35	Encours de dette extérieure publique Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicominex, SNEL, MIBA) et la BCC ; plans d'amortissement associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Annuelle	30
36	Situation de la collecte des recettes provenant des ressources naturelles	Ministère des Finances (Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR))	Trimestrielle	20
37	Plan de trésorerie de l'État (PTR) Exécution et projections	Ministère des Finances (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP))	Hebdomadaire	5
38	Bons et obligations du Trésor Montant des émissions, échéances et taux d'intérêt ; amortissement	Ministère des Finances (Comité des titres)	Hebdomadaire	3
39	Exportations minières Par minerai et par société, ainsi que des projections annuelles	Ministère des Mines (Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM))	Mensuelle & Trimestrielle	10
40	Arriérés budgétaires Stock actualisé	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Annuelle	15
41	État de suivi budgétaire (ESB)	Ministère du Budget (Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire (DGPPB))	Mensuelle	10
42	Arriérés de salaires Stock, y compris les détails par catégorie	Ministère du Budget (Direction de la Paie)	Mensuelle	60

Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (conclu)				
43	Plan prévisionnel d'engagement des dépenses	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Trimestrielle	10
44	Note de conjoncture économique Préparé pour la réunion hebdomadaire avec le premier ministre	Ministère du Plan (Direction des études macroéconomiques (DEME))	Hebdomadaire	3

**Déclaration de M. Sylla, Administrateur, M. Matungulu, Administrateur suppléant, et Mme Nkusu,
Conseillère principale auprès de l'Administrateur à propos de la République Démocratique du
Congo**

Réunion du conseil d'administration
Le 14 décembre 2023

Au nom des autorités congolaises, nous tenons à exprimer notre appréciation au conseil d'administration, la direction et aux services du FMI pour leur coopération durable avec la République Démocratique du Congo (RDC) et le dialogue constructif sur les politiques économiques. L'aide financière et le développement des capacités apportés dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) ont contribué à la mise en œuvre de politiques économiques avisées et de réformes structurelles indispensables dans le cadre du Plan National Stratégique de Développement 2019–23 (PNDS).

Bien que les performances macroéconomiques et la mise en œuvre du programme aient été confrontées à des défis importants au cours de la période considérée, les autorités ont préservé la stabilité macroéconomique et fait avancer avec succès leur vaste programme de réformes. Ces défis comprennent les attaques continues des groupes armés dans l'est du pays, avec des épisodes de violence intensifiée et une détérioration des conditions humanitaires des populations civiles. Des dépenses publiques exceptionnelles ont été nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et de sécurité qui en découlent, y compris la fourniture de biens et de services à une importante population déplacée. Il s'agit notamment des personnes touchées par les glissements de terrain et les inondations provoqués par les fortes pluies torrentielles du début de mai 2023, qui ont coûté la vie à plus de 400 personnes. D'autres pressions budgétaires découlent du coût élevé de l'organisation des prochaines élections générales et présidentielles, prévues pour le 20 décembre 2023. Sur le front extérieur, la baisse des prix et des exportations de cobalt a réduit les recettes minières du gouvernement dans un contexte de pressions accrues sur les dépenses. Malgré ces évolutions défavorables, les autorités ont préservé les objectifs du programme soutenu par la FEC. Elles restent déterminées à faire avancer la mise en œuvre de leur programme de réformes économiques.

DEVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE RECENTS ET PERFORMANCE DU PROGRAMME

Développements économiques récents

Malgré un contexte national et mondial difficile, la croissance économique s'est avérée résiliente, bien qu'elle ait été révisée à la baisse pour 2023. Projetée à 6,8 % au moment de la quatrième revue, la croissance du PIB réel pour 2023 a été révisée à 6,2 %, restant ainsi robuste. L'ajustement à la baisse reflète une sous-performance du secteur minier, partiellement compensée par une activité plus forte que prévu dans la construction privée et le développement des infrastructures publiques.

Les résultats d'autres indicateurs macroéconomiques-clés ont été généralement moins favorables que prévu. Alimentée par une forte dépréciation du franc congolais (CDF), l'inflation en glissement annuel s'est accélérée, passant de 13,1 % à la fin de 2022 à 16,9 % à la fin de mars 2023, et à 23,3 % à la fin de juillet 2023. L'inflation a reculé à 21,7 % à la fin octobre 2023 après un resserrement agressif de

la politique monétaire de la banque centrale et une intervention sur le marché des changes. Le taux directeur a été relevé de 11 % à 25 % en août et des ventes nettes de devises étrangères de 239 millions de dollars au troisième trimestre 2023 ont contribué à endiguer la volatilité excessive du taux de change. La baisse des cours mondiaux des exportations de minéraux, en particulier du cobalt, a considérablement affecté le pays. Elle a entraîné un manque à gagner pour le gouvernement qui, associée à une facture d'importations plus élevée, a contribué à creuser le déficit des comptes courants et à une accumulation de réserves de change moins importante que prévu en 2023H1. Au cours des dix premiers mois de 2023, l'augmentation cumulée des réserves brutes s'est élevée à environ 400 millions de dollars portant les réserves totales à fin octobre 2023 à 4,9 milliards de dollars, soit l'équivalent de deux mois d'importations (contre 1,4 mois d'importations à fin 2021).

Performance du programme

La performance du programme a été globalement satisfaisante. À la fin du mois de juin 2023, tous les critères de performance quantitatifs (CPQ) sauf un et toutes les cibles indicatives (CI) sauf deux ont été atteints. Reflétant les défis évoqués plus haut, la CI relative aux recettes de l'administration centrale et le CPQ relatif au solde budgétaire intérieur n'ont pas été atteints, les autorités ayant donné la priorité aux dépenses liées à la sécurité et aux élections. Presque toutes les autres QPC ont été largement respectées. Les deux CI manquées pour la fin juin 2023 sont les planchers sur les recettes de l'administration centrale et les dépenses sociales. Comme indiqué lors du quatrième examen, l'objectif en matière de dépenses sociales ne couvre qu'un ensemble étroitement défini de dépenses dans le cadre de trois programmes de santé. Il n'a pas été atteint en dépit des dépenses importantes allouées à d'autres domaines sociaux, notamment celles engagées pour faire face à l'insécurité accrue et aux déplacements de population. Néanmoins, il y a eu une amélioration dans l'exécution des dépenses sociales par rapport aux objectifs du programme ; 80% à fin juin 2023 contre environ 73% à fin décembre 2022. Le cas de la RDC illustre la nécessité pour toutes les parties prenantes de repenser la définition et l'utilisation des objectifs de dépenses sociales dans les programmes soutenus par le Fonds.

Le critère de performance permanent sur l'interdiction de pratiques de change multiples (MCP) n'a pas été respecté. Le manquement résulte de l'introduction par la BCC, durant une période de volatilité excessive du taux de change du CDF en 2023T3, de limites temporaires sur le taux de change auquel les banques pouvaient offrir des devises à leurs clients par rapport au taux de change officiel des transactions d'adjudication de devises de la BCC. Les autorités ont annulé la mesure et se sont engagées à ne pas recourir à cette pratique à l'avenir.

Six des neuf critères de référence structurels ont été atteints et les trois autres ont été mis en œuvre avec retard ou partiellement pour diverses raisons. La signature du décret d'application de la loi sur les partenariats public-privé (PPP), un SB de fin juin 2023, a eu lieu le 26 octobre 2023. Le temps additionnel était nécessaire pour assurer l'harmonisation technique entre les entités concernées, divers ministères et agences. Le double SB de fin juillet 2023 consistant à mettre à jour le manuel d'exécution du budget pour y inclure les dispositions de la loi organique sur la gestion des finances publiques (GFP) et à signer le décret sur la comptabilité publique clarifiant les critères régissant l'éligibilité des dépenses à l'exécution dans le cadre des procédures d'urgence a été mis en œuvre avec retard. Le manuel a été achevé et le décret sur la comptabilité publique a été signé, en septembre et octobre, respectivement. La signature d'un protocole d'accord entre le ministère des finances et la BCC sur la recapitalisation de cette

dernière, un SB de fin septembre 2023, a été réalisée avec retard. Il y aurait une nouvelle évaluation des besoins de recapitalisation de la BCC qui pourrait se traduire par une exigence de fonds propres plus élevée que celle envisagée précédemment après la transition de la BCC vers la publication de ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Toutefois, un protocole d'accord sur la recapitalisation de la BCC au niveau exigé par sa loi organique a été signé le 20 novembre 2023, pour le transfert de 213 milliards de CDF du Trésor à la BCC à partir de 2024 selon un calendrier convenu. Une fois qu'une évaluation des besoins de recapitalisation basée sur des états financiers de la BCC conformes aux normes IFRS sera achevée, un autre protocole d'accord sera signé pour recapitaliser entièrement la BCC.

PERSPECTIVES ET RISQUES

La croissance devrait se modérer mais rester forte, notamment en raison d'un effet de base en 2024, et les principaux indicateurs macroéconomiques devraient s'améliorer. Pour 2024, avec la stabilisation de la production minière, la croissance du PIB réel devrait ralentir pour atteindre 4,8 %, soit presque le niveau projeté au moment du quatrième examen. À moyen terme, la croissance du PIB devrait s'établir en moyenne à environ 5 %, soutenue à la fois par les secteurs minier et non minier. Suivant une politique monétaire prudente associée à une politique budgétaire favorable, l'inflation des prix à la consommation devrait tomber de moins 21 % à la fin de 2023 à 11,6 % à la fin de 2024 et continuer à ralentir à la fin de 2025 pour atteindre 7 %, ce qui est l'objectif d'inflation de la BCC. Le déficit de la balance courante devrait se réduire sur la période 2023-2028 d'environ 2,5 points de pourcentage pour atteindre 2,9 % du PIB. L'amélioration du compte courant contribuerait à une accumulation progressive des réserves officielles de change, qui devraient atteindre 9,2 milliards USD à la fin de 2028, soit 3 mois d'importations, contre 2,2 mois d'importations à la fin de 2023.

Les autorités et les services du FMI s'accordent à dire que l'incertitude reste élevée et que les perspectives sont soumises à d'importants risques de détérioration. Ces risques découlent de l'intensification des tensions géopolitiques associées à la guerre en Ukraine et au conflit au Moyen-Orient, qui pourraient entraîner une volatilité des prix des produits de base ; un ralentissement brutal de la croissance économique mondiale qui pourrait avoir un impact négatif sur les exportations de la RDC. Sur le plan intérieur, les risques comprennent une aggravation de la situation sécuritaire dans l'Est, des événements climatiques extrêmes qui pourraient endommager les infrastructures, et l'instabilité politique après les prochaines élections générales. Les autorités ont renforcé leurs forces militaires et de sécurité pour défendre le pays contre les milices armées et sont prêtes à ajuster leurs politiques économiques si cela s'avère nécessaire pour atténuer d'autres risques. Elles ont pris des mesures pour promouvoir des élections pacifiques et démocratiques afin de préserver les acquis économiques et sociopolitiques de ces dernières années.

POLITIQUES ET REFORMES POUR LE DERNIER TRIMESTRE 2023 ET AU-DELA

Nos autorités congolaises sont fermement attachées aux objectifs du programme et aux réformes à venir. Déterminées à éviter que les dépassements de dépenses observés jusqu'à la fin du troisième trimestre 2023 ne se reproduisent, elles se sont engagées à resserrer la politique budgétaire au quatrième trimestre 2023 afin de renforcer les amortisseurs budgétaires et de préserver la stabilité macroéconomique.

Politique budgétaire et réformes

Au-delà de 2023, l'assainissement budgétaire sera soutenu par des mesures vigoureuses en matière de recettes et de dépenses. Les efforts de mobilisation des recettes resteront axés sur l'élargissement de l'assiette fiscale ; l'amélioration du respect des obligations fiscales en facilitant l'enregistrement des contribuables et en accélérant la numérisation ; la limitation des exonérations de TVA, notamment en s'abstenant d'accorder de nouvelles exonérations ad hoc et injustifiées ; le renforcement de la performance des taxes douanières, notamment par la modernisation des infrastructures ; et l'amélioration de la performance des recettes non fiscales par la poursuite de l'automatisation des procédures de collecte des recettes. Du côté des dépenses, les autorités se sont engagées à contenir la croissance de la masse salariale. À court terme, l'arrêté interministériel signé en juillet 2023 précisant que toute augmentation de salaire doit être approuvée par trois ministres - les ministres du budget, des finances et de la fonction publique - devrait permettre d'éviter les augmentations ponctuelles et désordonnées de la masse salariale. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale en matière de politique salariale et le nettoyage de la base de données de la fonction publique afin d'éliminer les employés fantômes contribueraient également à limiter la masse salariale. D'autres politiques de dépenses viseront à limiter les dépenses exécutées dans le cadre de procédures d'urgence et à réduire les subventions aux produits pétroliers, notamment en mettant fin à celles accordées au secteur minier et en rationalisant les exemptions.

Les plans des autorités comprennent d'autres réformes budgétaires visant à renforcer la performance budgétaire, à améliorer la transparence et à réduire les risques budgétaires. Il est important de noter que les dépenses en espèces du gouvernement seront limitées à l'équivalent de 10 000 USD, conformément à la loi de décembre 2022 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; le compte unique du Trésor sera introduit à la suite de la consolidation de tous les comptes du gouvernement ; et d'autres mesures seront mises en œuvre pour améliorer la qualité des dépenses. Des mesures sont également prises pour renforcer le contrôle des risques fiscaux liés à la dette publique et aux entreprises publiques, notamment en améliorant la surveillance des entreprises publiques. Les réformes de la gestion des investissements publics se poursuivront, sur la base du rapport d'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) de 2022, dont les principales recommandations ont été incluses dans une feuille de route validée par tous les ministères concernés et adoptée par le Conseil des ministres en novembre 2023.

Politiques monétaire, financière et de change

La banque centrale s'est engagée à utiliser tous les outils à sa disposition pour limiter l'excès de liquidités et maîtriser l'inflation. Elle continuera à surveiller les tendances en matière de liquidité et de développement économique et à réagir pour assurer le respect constant de son mandat de stabilité des prix, tout en poursuivant l'accumulation de réserves pour renforcer davantage les amortisseurs externes. Le comité de politique monétaire a maintenu le taux directeur inchangé à 25 % depuis qu'il l'a relevé de 1 400 points de base en une seule fois en août 2023. Il a également maintenu le ratio de réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie locale à 10 % depuis sa réunion du 19 juin 2023. Si l'évolution de la situation le justifie, la banque centrale continuera à resserrer sa politique monétaire et à absorber les liquidités excédentaires si nécessaire.

La BCC continuera à moderniser son cadre de politique monétaire, à renforcer ses mécanismes de gouvernance et à améliorer la surveillance du secteur financier. Grâce à l'assistance technique du FMI, la banque centrale prend des mesures pour renforcer le cadre institutionnel de la politique monétaire et améliorer l'efficacité de la transmission de la politique monétaire. Une analyse d'évaluation connexe examinera notamment la possibilité de rémunérer les réserves obligatoires des banques et de concevoir éventuellement un nouveau mécanisme de fonctionnement pour les adjudications d'obligations de la BCC. D'ici à la fin de 2024, le système de prévision et d'analyse de la politique monétaire (FPAS) sera pleinement opérationnel et la BCC continuera d'améliorer ses pratiques en matière de communication. Les cadres opérationnels et de gouvernance de la BCC bénéficient également de la mise en œuvre des recommandations de la mission de Sauvegardes de 2020. En ce qui concerne la politique du secteur financier, les réformes visant à renforcer la supervision du secteur bancaire et financier seront étayées par la loi bancaire de décembre 2022. Dans le même ordre d'idées, la mise en œuvre des recommandations de la mission d'examen de la stabilité du secteur financier est essentielle pour renforcer la surveillance et la réglementation du secteur financier.

Les autorités se sont engagées à maintenir un système de taux de change flexible. La BCC continuera à mettre en œuvre une politique de change guidée par son objectif de stabilité des prix et par la nécessité de disposer de réserves de change suffisantes ; elle est consciente que le taux de change est un amortisseur essentiel. En dehors de la nécessité d'accumuler des réserves de change, la BCC limitera son intervention sur le marché des changes à l'atténuation de la volatilité excessive des taux de change qui pourrait compromettre la stabilité macroéconomique.

Autres réformes structurelles

Les autorités poursuivront la mise en œuvre de leur programme de réformes visant à soutenir une croissance inclusive et durable tirée par le secteur privé. Les principales priorités sont les suivantes : (i) l'amélioration de la qualité des systèmes d'éducation et de santé, la libéralisation du secteur des télécommunications et la révision du Code des investissements et de la loi agricole pour améliorer l'environnement des affaires et faciliter la diversification économique ; (ii) le renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ; (iii) la mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière ; et (iv) le développement des infrastructures de base, en particulier les transports et les communications, l'énergie, et l'accès à l'eau potable. Le PDL-145T, qui est partiellement financé par la moitié des ressources de l'allocation du DTS 2021 (équivalent à environ 714 millions de dollars), reste un pilier essentiel du cadre de développement des infrastructures de base. Après un démarrage lent, l'exécution de la première composante du PDL-145T, à laquelle 511 millions de dollars de l'allocation du DTS 2021 ont été consacrés en 2022 pour la construction d'infrastructures - écoles, centres de santé et bâtiments administratifs - s'accélère.

Les autorités se sont engagées à améliorer le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et à renforcer son efficacité. Elles sont déterminées à remédier aux lacunes identifiées par le Groupe d'action financière (GAFI) et à mettre en œuvre le plan d'action convenu avec le GAFI pour sortir de la liste du GAFI des juridictions faisant l'objet d'une surveillance renforcée. La mise en œuvre des innovations introduites dans la loi LAB/CFT de décembre 2022, telles que l'extension de l'application des mesures LAB/CFT aux institutions financières autres que les banques et le renforcement des mesures de vérification des transferts électroniques pour les

personnes politiquement exposées, améliorerait considérablement l'efficacité du cadre LAB/CFT. Les autorités ont pris plusieurs mesures importantes qui devraient renforcer le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elles ont notamment préparé un rapport sur l'évaluation nationale des risques (ENR) en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et validé la stratégie nationale de LBC/FT par le Comité de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (COLUB) en octobre 2023.

Réformes liées au changement climatique

Les autorités déploient des efforts déterminés pour relever les défis du changement climatique auxquels elles sont confrontées et renforcer le rôle de la RDC en tant que pays solution pour la transition énergétique mondiale à faible émission de carbone. Au niveau national, les catastrophes naturelles liées au climat exacerbent la pauvreté et la fragilité. Tout en étant très vulnérable au changement climatique, comme l'ont démontré les événements météorologiques extrêmes de ces dernières années, la RDC est une nation-solution pour la transition énergétique mondiale. Le pays abrite les plus grandes réserves mondiales de minerais stratégiques pour la transition énergétique à faible teneur en carbone et le bassin du Congo, la deuxième plus grande forêt tropicale du monde qui absorbe chaque année jusqu'à 4 % des émissions mondiales de carbone. Les autorités ont élaboré un plan national d'adaptation au changement climatique (PAN) qui a été approuvé par les principales parties prenantes. Le PAN englobe des plans de réforme couvrant l'adaptation (en particulier dans les domaines des ressources en eau, de la sylviculture et de l'agriculture), l'atténuation et la transition ; il est complété par les diagnostics climatiques du C-PIMA et le rapport de la Banque mondiale sur le climat et le développement du pays (CCDR), qui vient d'être achevé.

Les autorités auront besoin de ressources financières substantielles pour faire face au coût des objectifs de développement du pays et des objectifs liés au climat, ainsi qu'aux exigences de son rôle de leader dans la préservation du Bassin du Congo, un bien public mondial. Elles ont réitéré leur intérêt pour une demande de financement auprès du Fonds pour la résilience et la durabilité (RST). A cet effet, s'inspirant du C-PIMA et des recommandations du CCDR de la Banque mondiale, elles sont prêtes à mettre en œuvre un programme ambitieux de réformes qui pourrait être soutenu par un financement du Fonds au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRS). Dans cette perspective, elles ont déjà pris des mesures pour commencer à prendre en compte les objectifs climatiques dans les décisions d'investissement public. Les autorités prévoient de soumettre une demande officielle d'assistance financière du FMI au titre de la FRS après l'expiration du programme actuel soutenu par la FEC. En tant que solution nationale aux défis climatiques mondiaux, la RDC compte sur le soutien total du Fonds pour la mise en œuvre ordonnée de son programme de réforme climatique au profit de l'humanité.

CONCLUSION

Les autorités congolaises ont fait preuve d'un engagement fort dans la mise en œuvre de leur programme économique et financier appuyé par le FMI, en dépit de l'environnement mondial et régional difficile auquel elles sont confrontées. La performance du programme au cours de la période sous revue a été satisfaisante et les autorités ont réaffirmé leur engagement continu à l'égard du programme soutenu par la FEC pour le reste de la période de programmation. Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante du

programme, des mesures prises par les autorités pour corriger les CP manqués et de leur engagement renouvelé à l'égard des objectifs du programme, elles demandent des dérogations pour les CP manqués, la révision des CPQ de fin décembre 2023 sur les réserves internationales nettes et le solde budgétaire intérieur, et l'achèvement de la cinquième revue de la FEC. Nous apprécierions grandement l'avis favorables des administrateurs à ces demandes.